



**Rapport de surveillance annuel 2017-2018**  
concernant le projet de mine de fer de Mary River de Baffinland



Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions  
Nº de dossier 08MN053  
Novembre 2018

**Titre du rapport :** Rapport de surveillance annuel 2017-2018 de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions concernant le projet de mine de fer de Mary River (n° de dossier CNER 08MN053)

**Projet :** Projet de Mary River

**Emplacement du projet :** Qikiqtani, région du Nord-de-Baffin, au Nunavut

**Régime foncier :** Terres inuites et terres publiques

**Propriétaire du projet :** Baffinland Iron Mines Corporation  
2275, chemin Upper Middle Est, bureau 300  
Oakville (Ontario)  
L6H 0C3

**Agent de surveillance :** Solomon Amuno, conseiller technique II

**Rapport de surveillance :** Septembre 2017 à septembre 2018

**Date de publication :** Le 8 novembre 2018

**Photo de couverture :** Fosse de la mine, dépôt n° 1

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>2</b>
1.1	Historique du projet et situation actuelle.....	2
1.2	Composantes du projet .....	3
<b>2</b>	<b>ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE</b>	<b>4</b>
2.1	Exigences générales en matière de communication.....	4
2.1.1	Certificat du projet de Mary River n° 005	4
2.1.2	Surveillance de la conformité	5
2.2	Demandes de commentaires sur le rapport annuel 2017 de Baffinland.....	10
2.3	Qikiqtani Inuit Association (QIA).....	12
2.4	Gouvernement du Nunavut (GN) .....	13
2.5	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) .....	13
2.6	Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) .....	17
2.7	Pêches et Océans Canada (MPO).....	18
2.8	Parcs Canada (PC).....	19
2.9	Fonds mondial pour la nature (WWF) .....	19
2.10	Surveillance des effets.....	20
2.10.1	Examen du rapport annuel de 2017 pour le projet de Mary River de Baffinland par la CNER	20
2.11	Visite des lieux par la CNER – Avril et août 2018 .....	20
<b>3</b>	<b>CONCLUSIONS</b>	<b>26</b>
<b>4</b>	<b>RÉSUMÉ</b>	<b>27</b>
<b>ANNEXE I : ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ DE BAFFINLAND RÉALISÉE PAR LA CNER</b>		<b>I</b>
<b>ANNEXE II : RAPPORT DES VISITES DU SITE EN AVRIL ET AOÛT 2018</b>		<b>II</b>
<b>ANNEXE III : SUIVI PAR BAFFINLAND DES RECOMMANDATIONS FAITES PAR LA CNER EN 2017</b>		
<b>III</b>		
<b>ANNEXE IV : RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS DE POND INLET ET D'IGLOOLIK</b>		<b>IV</b>

## **1 INTRODUCTION**

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (la « CNER ») a été établie en vertu des chapitres 10 et 12 de l'*Accord entre les Inuits de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada* (Accord du Nunavut) et est responsable de l'évaluation des répercussions écosystémiques et socioéconomiques des projets réalisés dans la région du Nunavut conformément à l'Accord du Nunavut. La CNER est responsable de la surveillance postérieure à l'évaluation environnementale des projets, conformément à la partie 7 du chapitre 12 de l'Accord du Nunavut et à l'article 135 de la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut*, L.C. 2013, ch. 14, art. 2 (LATEPN).

Les objectifs du programme de surveillance de la CNER tels qu'ils sont énoncés à l'article 12.7.2 de l'Accord du Nunavut et le paragraphe 135(3) de la LATEPN sont les suivants :

- (a) mesurer les répercussions du projet sur les milieux écosystémiques et socioéconomiques de la région désignée;
- (b) évaluer si le projet est réalisé en conformité avec les conditions dont est assortie sa réalisation au titre du paragraphe 152(6) ou aux termes du certificat du projet – original ou révisé – délivré à son égard;
- (c) fournir aux organismes de réglementation les renseignements dont elles ont besoin pour le contrôle d'application des conditions dont sont assortis les permis qu'elles délivrent et les autres autorisations qu'elles donnent à l'égard du projet;
- (d) évaluer l'exactitude des prévisions faites dans l'énoncé des répercussions du projet.

Ainsi, le rapport présente les conclusions tirées des programmes de surveillance de la CNER pour le projet de Mary River s'étant déroulés d'octobre 2017 à septembre 2018.

### **1.1 Historique du projet et situation actuelle**

La CNER a délivré le certificat de projet n° 005 à la Baffinland Iron Mines Corporation (« Baffinland » ou le « promoteur ») pour le projet de Mary River le 28 décembre 2012 à l'issue d'un processus exhaustif d'examen environnemental, qui comprenait des consultations publiques et une audience publique conformément à l'article 12.5.12 de l'Accord du Nunavut. Le 13 janvier 2013, Baffinland a informé la CNER qu'elle proposait une étape de génération de recettes anticipées (ÉGRA) qui modifierait l'échéancier et les activités particulières associées au projet tel qu'il a été initialement approuvé. La CNER a déterminé qu'il convenait d'évaluer les répercussions écosystémiques et socioéconomiques potentielles de l'ÉGRA et d'examiner les modifications apportées aux conditions du certificat de projet original en vertu du chapitre 12, article 12.8.2 de l'Accord du Nunavut.

À la suite d'un processus de réexamen exhaustif, le 17 mars 2014, la CNER a publié son rapport d'audience publique pour la proposition d'ÉGRA au ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien de l'époque, indiquant que les activités de construction et d'exploitation proposées pourraient être autorisées à aller de l'avant sous réserve de l'adoption de nouvelles conditions propres au projet et de la modification de conditions existantes. À la suite de l'acceptation du rapport de la CNER par le ministre, qui comprenait des conditions modifiées, le 28 mai 2014, conformément aux articles 12.5.5 et 12.8.2 de l'Accord du Nunavut, la CNER a délivré un certificat de projet modifié pour le projet de Mary River. Grâce à cette modification, le projet a pu se poursuivre conformément aux conditions auxquelles il était assujetti. La CNER est responsable de la surveillance de ce projet, comme cela est stipulé aux articles 12.7.1 et 12.7.2 de l'Accord du Nunavut et énoncé dans le certificat du projet de Mary River.

Pour la période de surveillance 2017-2018, Baffinland a présenté à la CNER la demande de modifications ci-dessous, et l'examen du certificat de projet et les détails ci-dessous constituent la décision de la CNER concernant les modifications demandées :

- Proposition d'accroissement de la production : accroître la capacité de stockage de carburant à l'inlet Milne.
- Amélioration du camp d'hébergement au port de Milne et accroissement du transport terrestre et maritime de 4,2 à 6 millions de tonnes de minerai à partir de l'inlet Milne : la CNER a approuvé les composantes relatives au camp et au carburant, le ministre a modifié la condition 179 pour permettre une hausse du transport jusqu'au 31 décembre 2019.
- Élaboration de la phase 2 : addenda à l'EIEF reçu par la CNER, évaluation conjointe par la CNER et de l'Office des eaux du Nunavut (OEN) en cours.

## 1.2 *Composantes du projet*

Le projet de Mary River comprend l'exploration, la construction, l'exploitation, la fermeture et la remise en état d'une mine à ciel ouvert de minerai de fer à l'endroit appelé « dépôt n° 1 », et prévoit un taux de production de 18 millions de tonnes par années (Mt/a). Le projet compte trois (3) principaux emplacements : le site de la mine, le port de Milne, situé au nord du site de la mine, et le port de Steensby, situé au sud du site de la mine. Le port de Milne est relié au site de la mine par le chemin Tote, dont la longueur est d'environ 100 kilomètres (km). Initialement, la proposition de projet comprenait la construction d'un chemin de fer d'environ 150 km qui aurait relié le site de la mine au port de Steensby. Il était prévu que les installations du port de Steensby et le chemin de fer prendraient jusqu'à quatre (4) années à construire.

Tel que le projet est actuellement approuvé et conformément aux plans d'aménagement de Baffinland, le minerai extrait sous forme de bloc de minerai et de minerai fin serait transporté par camions sur le chemin Tote de l'inlet Milne et expédié à partir du port de Milne, au moyen de navires affrétés, vers les marchés européens pendant la saison des eaux libres. La production de minerai de fer ne comporte pas de concentrateurs, de résidus, ni de bassins de résidus. Le projet approuvé comprend également des installations additionnelles au port de Milne, notamment la construction d'un quai minéralier fixe, une aire de stockage pour 4,2 Mt de minerai et une zone de récupération, des chargeurs de navires au taux de 3 500 tonnes par heure, un camp d'hébergement des travailleurs, et l'agrandissement ou le déménagement de la piste d'atterrissement à l'ouest de l'aire de stockage des minerais proposée. Les activités d'exploitation de l'ÉGRA devraient se poursuivre pendant la durée de la vie de la mine (c.-à-d. 21 ans), et se dérouleraient conjointement avec le projet de Mary River initialement proposé, une fois aménagé.

Baffinland a indiqué à la CNER en 2017 que l'exploitation minière et les activités de transport du minerai du site de la mine au port de Milne s'étaient poursuivies et qu'environ 4,54 millions de tonnes de minerai de fer avaient été extraites et transportées par le chemin Tote. La quantité de 4,54 millions de tonnes de minerai de fer constitue un dépassement de 7,5 % des limites approuvées pour le transport de minerai sur le chemin Tote tel que cela est prescrit dans la condition du certificat de projet n° 179a/b. Baffinland a précisé que le dépassement était attribuable à des niveaux de production plus élevés que prévu. Baffinland a indiqué n'avoir réalisé aucune activité de projet particulière le long de la zone du tracé de la voie ferrée sud ou au site du port de Steensby en 2017, mais a indiqué à la CNER que la portée des activités de construction et d'exploitation au site qu'elle a entreprises en 2017 comprenait ce qui suit :

- L'aménagement et l'exploitation de la mine, le concassage de minerai et le transport terrestre, le stockage du minerai et son expédition par voie maritime.
- La poursuite de l'aménagement et de la construction de l'infrastructure requise au port de Milne, au site de la mine et le long du chemin Tote.
- La mobilisation d'un camp additionnel de 49 personnes au port de Milne et la poursuite de l'exploitation des camps au site de la mine et au port de Milne pour soutenir les activités

d'exploitation et de construction en cours, ce qui comprendra l'utilisation d'eau et le dépôt de déchets tel que cela est autorisé par les permis existants.

- L'exploitation continue des carrières et des sources d'emprunt.
- Au port de Milne, les navires transportant du carburant, de l'équipement et des provisions qui seront utilisés au site de la mine et au port de Milne sont arrivés pendant la saison des eaux libres. Les matériaux, le carburant et les provisions requis pour les activités d'exploitation et de construction ont été transportés au site de la mine toute l'année au moyen du chemin Tote.
- L'utilisation d'escorteurs de minéraliers à la fin de la saison de navigation afin de maximiser le transport maritime pendant la saison des eaux libres.
- Le forage géotechnique requis pour soutenir la conception technique et les activités de construction du projet.
- Les études sur les effets environnementaux en cours et la collecte de données de base se poursuivront pour soutenir les activités de construction et d'exploitation du projet, ainsi que pour répondre aux futures exigences techniques.
- La surveillance environnementale se poursuit conformément au certificat de projet, aux permis, aux autorisations, aux plans de gestion et aux programmes de surveillance des effets environnementaux qui ont été approuvés.
- La poursuite des activités d'exploration régionales, y compris des travaux de cartographie, de prospection, d'échantillonnage et de géophysique.
- L'exécution du rapport de conception et du plan d'exécution du chemin Tote.
- Le remplacement des camps d'hébergement et l'aménagement de l'infrastructure de soutien requise pour l'accroissement des effectifs (p. ex., stockage de carburant et traitement de l'eau).

## 2 ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE

### 2.1 *Exigences générales en matière de communication*

#### 2.1.1 Certificat du projet de Mary River n° 005

Conformément à l'[annexe I](#), Baffinland a fait preuve de conformité générale avec les exigences de communication imposées par voie d'engagements pris à la suite de l'examen du projet de Mary River et de l'ÉGRA par la CNER, notamment ceux figurant dans les rapports et les plans connexes ainsi que dans le certificat de projet n° 005 de la CNER pour le projet de Mary River. Le promoteur a fourni les documents actualisés suivants tel que cela est requis par les conditions du certificat du projet de Mary River pour la période de surveillance actuelle se déroulant d'octobre 2017 à septembre 2018.

- a. État des conditions du certificat de projet en 2016 (annexe A)
- b. Dossiers des engagements communautaires de 2017 (annexe B)
- c. Notes de rencontre du groupe de travail de 2017 (annexe C)
- d. Documents photographiques de 2017 (annexe D)
- e. Concordance des recommandations (annexe E)
- f. Rapport de surveillance des facteurs socioéconomiques de 2017 (annexe F)
- g. Rapport d'inspection géotechnique de 2017 (annexe G)
- h. État des engagements du promoteur en 2017 (annexe H)

## 2.1.2 Surveillance de la conformité

La surveillance de la conformité comprend une évaluation entreprise par les organismes de réglementation et autres entités visant à déterminer si un projet est exécuté conformément aux lois, aux règlements, aux instruments, aux engagements et aux accords qui sont applicables à certaines activités du projet, et cette évaluation est une exigence du programme de surveillance postérieure à l'évaluation environnementale de la CNER pour chaque certificat de projet. L'[annexe I](#) présente les conditions et les réalisations en matière de conformité par Baffinland pour le projet de Mary River en vertu du certificat de projet n° 005.

### 2.1.2.1 Promoteur

#### *Défis opérationnels et questions de non-conformité*

Le rapport de surveillance annuel de 2017 contient certains des défis opérationnels auxquels Baffinland a fait face. Baffinland a énoncé avoir reçu des directives correctrices de la part d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) et d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) respectivement en raison des différentes questions de non-conformité relatives à la directive de la *Loi sur les pêches*, qui comprenait un ordre de suspendre les travaux pour la plateforme de l'aire de dépôt et les installations de stockage des stériles du « camp de construction du port ». Le tableau 1 ci-dessous présente un résumé des principales questions de non-conformité relevées par les organismes de réglementation pendant l'inspection des lieux du projet de Mary River en 2017.

Tableau 1 : Listes des questions de non-conformité et des mesures de suivi

Directives	Contexte de la non-conformité	Mesures de suivi
Directive de la <i>Loi sur les pêches</i> (DLP)	<p>La DLP a fait suite au rejet d'une quantité de sédiments supérieure aux lignes directrices réglementaires applicables dans le ruissellement pendant la crue nivale, tel que cela a été constaté par AANC et ECCC au cours de leur inspection conjointe des lieux les 18 et 19 mai 2016.</p> <p>Baffinland a réalisé plusieurs projets de construction visant à réduire le rejet de sédiments et a préparé un rapport d'achèvement des travaux qui indique les mesures à prendre afin de traiter des questions de poussière et de sédiments (Baffinland, 2016c), y compris une annexe des mesures énoncées dans les plans d'action pour l'atténuation des sédiments et de la poussière, en vue de réduire les répercussions futures.</p>	En 2017, des efforts de soutien ont été déployés au site afin de poursuivre l'amélioration et la gestion des ruissellements pendant la crue nivale en 2018.
Directive d'AANC – Plateforme de l'aire de dépôt du camp de construction du port	AANC a donné une directive à Baffinland le 9 juin 2017, qui ordonnait au promoteur de cesser tous les travaux à la plateforme de l'aire de dépôt du « camp de construction du port ».	Le 19 juillet 2017, Baffinland a envoyé à l'Office des eaux du Nunavut (OEN) une demande de modification en vertu du permis d'utilisation des eaux de type « A » pour la construction

	<p>AANC a indiqué que Baffinland n'avait pas reçu l'approbation de se livrer à cette activité en vertu du plan de modification des travaux soumis à l'OEN le 26 mai 2017.</p> <p>La directive a été émise parce que la plateforme a été construite par-dessus un cours d'eau, et que l'enrochement avait aussi subséquemment été placé dans le cours d'eau.</p>	<p>d'un système de dérivation de l'eau qui redirigerait l'eau de surface de manière à éviter les canaux de drainage entravés autour de la plateforme.</p> <p>Le 8 septembre 2017, l'OEN a envoyé à Baffinland une lettre approuvant la construction du système de dérivation proposé autour de la plateforme du camp. Le système de dérivation autour de la plateforme a été terminé le 26 octobre 2017 et le promoteur a documenté cette mesure dans le rapport sommaire des travaux de construction intitulé « Construction Summary Report: Milne Port Camp Pad Natural Stream Diversion » (rapport sommaire des travaux de construction : dérivation d'un cours d'eau naturel à la plateforme du camp du port de Milne), envoyé à l'OEN le 24 janvier 2018.</p>
Directive de l'AANC – Installations de stockage des stériles	<p>En 2017, les dépassements des critères applicables à la qualité des eaux des rejets pendant les rejets contrôlés du bassin des installations de stockage des stériles (ISS) consistaient en deux (2) dépassements mineurs de 15 mg/L de la limite du total des solides en suspension (TSS) en début juillet suivis de multiples dépassements des limites du pH et des TSS applicables en août et en septembre. Les échantillons de toxicité aiguë prélevés le 8 août 2017 et le 5 septembre 2017 au bassin des ISS ont échoué l'analyse de certains organismes, affichant des taux de mortalité supérieurs à 50 % pour les organismes testés.</p> <p>En août 2017, le pH du ruissellement recueilli dans le bassin des ISS était inférieur aux limites du pH des rejets figurant dans le <i>Règlement sur les</i></p>	<p>Une mise à jour de la phase 1 du plan de gestion des stériles (Rév. 1; Baffinland, 2018a) a été envoyée par Baffinland le 15 janvier 2018, et précise les détails quant au dépôt et à la gestion des stériles sur le site du projet jusqu'à la fin de 2018. Baffinland envisage d'envoyer d'autres modifications à la phase 1 du plan de gestion des stériles ainsi que des modifications du plan de gestion des stériles pour la durée de vie de la mine, au plus tard à la fin de 2018.</p>

<i>effluents des mines de métaux</i> (REMM).
---

Certaines des principales mesures prises par le promoteur jusqu'à maintenant pour régler les préoccupations concernant les installations de stockage des stériles comprennent les suivantes :

- a réalisé un procédé discontinu du bassin avec du sodium carbonate afin de faire augmenter le pH pour qu'il se situe dans les limites des critères relatifs à la qualité des eaux des rejets, en consultation avec les ingénieurs de Wood Group PLC (anciennement AMEC Foster Wheeler);
- a retenu les services de consultants tiers (Hatch, Golder et Le Group Desfor) pour évaluer le suintement observé et la conception du bassin des ISS, et faire des recommandations à Baffinland concernant les mesures correctrices appropriées à prendre;
- a construit un réseau de fossés d'urgence et installé des puisards autour du périmètre extérieur du bassin des ISS afin de contenir le suintement observé;
- a injecté du colorant rhodamine dans le bassin des ISS pour trouver les sources potentielles du suintement observé;
- a approvisionné une usine de traitement des eaux pour gérer les rejets d'effluents provenant du bassin des ISS en 2018 (l'usine de traitement des eaux devrait être installée au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2018);
- a élaboré un plan d'intervention d'urgence conformément au REMM qui : décrit les rôles et les responsabilités; clarifie les procédures d'intervention d'urgence en cas de déversement et énonce les contrôles en place pour veiller à ce que les déversements d'effluents provenant de l'infrastructure du projet soient conformes aux critères relatifs à la qualité des eaux des rejets;
- a élaboré un plan de dépôt des stériles détaillant la manière dont les stériles seraient gérés à court terme;
- a poursuivi les discussions avec les organismes de réglementation, et a fourni des mises à jour et des réponses aux demandes d'information, tel que cela est requis;
- a poursuivi les travaux avec Golder quant à l'élaboration de mesures correctrices appropriées pour répondre aux préoccupations soulevées aux ISS en 2017.

#### Situation d'emploi et initiatives de formation

Le promoteur a souligné qu'il a connu en 2017 une hausse du nombre total d'heures travaillées par des employés inuits au projet, et, qu'en général, la participation des employés inuits comparativement aux employés non inuits a baissé de 1,4 % en 2017 par rapport aux niveaux de 2016. Il a été indiqué que la rétention des employés inuits au projet demeurait un défi, le promoteur ne parvenant pas à atteindre la cible de 25 % d'employés inuits en 2017; Baffinland a signalé avoir déployé plusieurs efforts de formation pendant l'année dans le but d'accroître le nombre général d'Inuits employés par le projet. Certaines de ces initiatives de formation ont été entreprises en 2017, y compris l'élaboration du programme Work Ready, conçu pour éliminer les obstacles à l'emploi et à la rétention d'employés inuits à Baffinland. Il a aussi été indiqué que Baffinland a commencé à accepter les demandes présentées par des candidats inuits à un programme de formation de conducteur d'équipement lourd gratuit d'une durée de trois mois. Baffinland a aussi indiqué qu'en 2017 les employés inuits représentaient 11 % des employés du projet qui ont participé aux cours de formation.

#### Activités de soutien communautaire

Dans son rapport annuel à la CNER, Baffinland a indiqué avoir entrepris plusieurs initiatives sociales communautaires en 2017, notamment :

- la tenue d'un atelier sur l'approvisionnement et l'adjudication de marchés à Pond Inlet;

- la participation à un salon de l'emploi communautaire à Clyde River;
- l'élaboration et la présentation d'une stratégie en matière de ressources humaines au comité mixte de gestion de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (CMG ERAI);
- l'élaboration et la présentation d'une stratégie en matière d'approvisionnement et d'adjudication des marchés auprès d'Inuits au CMG ERAI;
- présence à la cérémonie de remise des diplômes d'études secondaires à Arctic Bay;
- le don d'ordinateurs portables aux diplômés du secondaire à Hall Beach;
- la coanimation d'une visite d'information professionnelle dans cinq (5) collectivités du Nord-de-Baffin;
- la mise en œuvre du programme d'apprentissage de Baffinland;
- la tenue d'une tournée des collectivités du Nord-de-Baffin pour présenter Horizon (un sous-traitant de Baffinland) et pour recueillir les curriculum vitæ de candidats inuits (août 2017);
- une tournée sur l'éducation et la formation avec le président-directeur général de Baffinland dans les collectivités du Nord-de-Baffin (septembre 2017);
- le lancement d'une initiative communautaire d'alphabétisation (septembre 2017);
- l'élaboration d'un sondage sur les conditions en milieu de travail qui sera effectué au T1 de 2018 (au cours de 2017).

#### Engagement avec la Qikiqtani Inuit Association

Baffinland a indiqué demeurer engagée à l'égard de l'établissement et du maintien d'une relation positive avec la QIA en poursuivant le dialogue et la collaboration, et que son engagement est axé sur la mise en œuvre de l'*Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits* (ERAII) et sur le bail commercial (Q13C301). Baffinland a indiqué avoir rencontré tous les groupes de travail régulièrement en 2017, par téléphone ou en personne, afin de discuter des questions liées à la mise en œuvre de l'ERAII et de les régler. L'accent cette année portait sur l'élaboration d'une stratégie en matière de ressources humaines inuites, d'une stratégie en matière d'approvisionnement et d'adjudication des marchés auprès d'Inuits, de formation en sensibilisation interculturelle et d'une liste des entreprises inuites désignées. Concernant les travaux avec la QIA sur le bail commercial, Baffinland et la QIA ont axé leurs discussions sur le plan de travail annuel, la révision annuelle des titres, les plans de gestion de l'eau et les plans de gestion de la neige, tout en continuant à mettre l'accent sur la gestion du chemin Tote.

#### **2.1.2.2 Conformité avec le certificat de projet n° 005 de la CNER**

##### **2.1.2.2.1 Réponses du promoteur aux recommandations de la CNER faites en 2017**

Le 27 novembre 2017, à la suite de son programme de surveillance 2016-2017, la CNER a fait 34 recommandations à Baffinland pour fournir de l'orientation sur l'atteinte de la pleine conformité avec le certificat du projet de Mary River. Ces recommandations figurent dans l'[annexe III](#), qui comprend aussi des mises à jour de la part du promoteur concernant son suivi direct de chacune des recommandations de la CNER.

De ces 34 recommandations, Baffinland a fourni de l'information en réponse à 12 recommandations dans les 30 premiers jours. En outre, le promoteur a fourni des réponses générales concernant les 22 recommandations restantes dans le rapport annuel de 2017 présenté à la CNER, mais les mises à jour demandées pour les points suivants demeurent non réglées :

- Les mises à jour concernant la stratégie en matière de changement climatique pour l'ÉGRA.
- Les mises à jour du plan de gestion de la qualité de l'air et du bruit et des plans de gestion des routes.
- Les mises à jour relatives aux travaux du groupe de travail sur l'environnement marin (GTEM) quant à l'élaboration d'indicateurs d'alerte précoce pour l'environnement marin.
- La surveillance de la santé de l'omble chevalier et des consultations avec l'organisation de chasseurs et de trappeurs concernant la conception et la mise en œuvre d'un programme de surveillance.
- L'inclusion des résultats positifs et négatifs associés aux sondages communautaires dans les collectivités du Nord-de-Baffin.

#### **2.1.2.3 Réalisations en matière de conformité**

La CNER indique que Baffinland a fait preuve de conformité générale avec les exigences de communication imposées par le certificat de projet n° 005 de la CNER, à l'exception des éléments non réglés indiqués ci-dessus. Alors que certaines conditions du certificat de projet portent sur les phases plus avancées dans l'aménagement du projet de Mary River et ne s'appliquent pas à la présente étape du programme de surveillance de la CNER, Baffinland demeure tenue de combler les lacunes informationnelles et les déficiences en matière de surveillance relevées par les organismes de réglementation en soumettant l'information requise concernant les points suivants :

- a. Les résultats des initiatives entreprises pour valider et mettre à jour les répercussions du projet relatives au changement climatique sur la zone d'étude locale et la zone d'étude régionale, y compris des preuves de la participation des Inuits aux recherches et aux études relatives au changement climatique (conditions 2, 3 et 4)
- b. Les résultats de la surveillance en cours du bruit et des vibrations aux lieux d'hébergement du projet pendant l'été et l'hiver à toutes les phases du projet (condition 14)
- c. Des preuves de l'élaboration et de la mise en œuvre de mesures visant à ce que les effluents répondent aux critères relatifs aux rejets établis par les organismes de réglementation pertinents (conditions 17, 24 et 46)
- d. Des preuves de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan de gestion et de surveillance des eaux souterraines (condition 23)
- e. Des preuves de la surveillance des effets du projet sur le pergélisol et des mesures prises pour assurer son intégrité (condition 28)
- f. Des preuves de la présence d'une zone tampon de 30 mètres couverte de végétation naturelle entre l'exploitation minière et les cours d'eau adjacents (condition 42)
- g. Des preuves indiquant que toute l'infrastructure du projet est conçue et construite de façon à ne pas prévenir ni limiter les déplacements d'eau dans les cours d'eau peuplés de poissons (condition 47)
- h. Des preuves que l'aéronef maintient les altitudes énoncées pour le projet (conditions 59, 71 et 72)
- i. Des preuves de la réalisation de modélisation hydrodynamique dans la zone du port de l'inlet Milne pour déterminer les répercussions potentielles découlant de la perturbation des sédiments, y compris la remise en suspension et le transport, ainsi que du dépôt subséquent des sédiments (condition 83a), y compris la collecte de données bathymétriques détaillées pour modéliser les rejets d'eaux de ballast prévus des minéraliers (condition 86)
- j. Les détails montrant que des seuils clairs ont été élaborés pour déterminer si le bruit des navires entraîne des répercussions négatives (conditions 111 et 112).
- k. Les preuves de la mise en œuvre d'un programme d'observateur à bord des navires ou d'un autre programme qui comprend un protocole de signalement des collisions accidentelles (conditions 105, 121 et 123).

1. L'élaboration d'indicateurs d'alerte précoce des répercussions négatives découlant du bruit des navires sur les mammifères marins (conditions 110 et 111)
- m. Des preuves de la mise en œuvre de la surveillance des salissures des coques de navire (condition 91)

## **2.2      *Demandes de commentaires sur le rapport annuel 2017 de Baffinland***

Le 6 avril 2018, la CNER a demandé aux autorités responsables ayant un mandat ou une responsabilité gouvernementale à l'égard du projet de Mary River de fournir des commentaires et de l'information concernant la surveillance de la conformité et des effets. Plus précisément, des commentaires ont été demandés concernant les éléments ci-dessous qui ont trait aux activités de surveillance de la conformité, et les organismes de réglementation et autres autorités responsables ont entrepris une évaluation visant à déterminer si le projet est réalisé conformément aux règlements, aux engagements et aux ententes :

- a. Fournir un résumé des activités de surveillance de la conformité ou des inspections des lieux réalisées en association avec le projet, plus précisément :
  - i. déterminer les conditions du certificat de projet ayant été incorporées dans des permis, des certificats, des licences ou d'autres approbations délivrées pour le projet, le cas échéant;
  - ii. un sommaire des inspections réalisées pendant la période de rapport de 2017, et les résultats de ces inspections;
  - iii. un sommaire du degré de conformité de Baffinland en ce qui concerne les autorisations qui ont été délivrées pour le projet.

La CNER a aussi demandé des commentaires concernant la surveillance des effets, notamment :

- a) si les conclusions tirées par Baffinland dans le rapport de surveillance annuel 2017 du projet de Mary River sont valides;
- b) les domaines d'importance nécessitant des renseignements complémentaires.

La CNER a reçu des commentaires de la part des parties suivantes concernant le rapport de surveillance annuel 2017 de Baffinland :

- Qikiqtani Inuit Association (QIA)
- Gouvernement du Nunavut (GN)
- Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)
- Pêches et Océans Canada (MPO)
- Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), anciennement Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC)
- Parcs Canada (PC)
- Fonds mondial pour la nature Canada (WWF)

Le tableau 2 énumère certains des enjeux importants signalés par différentes autorités responsables concernant la surveillance de la conformité du projet de Mary River pendant la période de rapport de 2017. Baffinland a fourni des réponses écrites pour traiter de tous les commentaires donnés par les parties, et, le cas échéant, le promoteur a aussi fourni des plans d'action et des engagements additionnels afin de régler toutes les questions de surveillance non réglées qui ont été relevées pendant les visites des lieux et les inspections du projet de Mary River.

**Tableau 2 : Sommaire des commentaires reçus concernant le rapport de surveillance annuel de 2017**

Partie	Sommaire des commentaires reçus
QIA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités du projet dépassant les niveaux prévus (poussières diffuses) et manque de contrôle des sources de poussières, y compris les répercussions aquatiques des retombées de poussières</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effets du projet sur les caribous</li> <li>• Surveillance insuffisante de l'eau servant au dynamitage</li> <li>• Absence de surveillance adéquate des espèces envahissantes</li> <li>• Absence de stratégie en matière de changement climatique</li> <li>• Absence d'information sur les avantages sociaux</li> <li>• Préoccupations relatives à la surveillance du climat et des émissions</li> <li>• Sensibilité des œufs d'ombles chevaliers à l'accumulation de sédiments et seuils de survie des œufs d'ombles chevaliers</li> <li>• Effets des ponceaux perchés, obstrués ou endommagés sur les passages de poissons le long du chemin Tote</li> <li>• Présence d'observateurs à bord et surveillance des mammifères marins</li> </ul>
GN	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport sur la conformité des vols</li> <li>• Méthodes de surveillance du caribou – Levés des lignes de partage et des traces dans la neige</li> <li>• Surveillance des bancs de neige et gestion de la circulation</li> <li>• Gestion des retombées de poussières</li> <li>• Méthodes de surveillance de la végétation/surveillance de métaux</li> <li>• Groupes de travail sur l'environnement marin et l'environnement terrestre</li> <li>• Répercussions sur les services de santé</li> <li>• Sécurité alimentaire</li> </ul>
RCAANC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A commenté sur le degré de conformité de cinq (5) conditions (11, 17, 23, 24 et 46) et sur la liste des rejets non autorisés en 2017.</li> <li>• A indiqué l'absence d'information concernant les unités des résultats de salinité relativement aux résultats des tests de salinité des eaux de ballast des navires de 2017.</li> <li>• A commenté sur l'absence de mises à jour de toutes les prévisions de l'EIEF fondées sur les nouvelles données de base concernant la géochimie des stériles miniers et la qualité des eaux de drainage des stériles.</li> <li>• Rejets ne respectant pas les critères relatifs aux rejets applicables</li> <li>• Traiter des préoccupations concernant le drainage rocheux acide des stériles et fournir des données sur les eaux souterraines.</li> <li>• Absence d'information concernant les quantités ou les volumes de cinq (5) rejets non autorisés d'eau de contact non conforme</li> </ul>
ECCC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A demandé que le promoteur fournit des données sur la qualité de l'air.</li> <li>• A demandé que le promoteur veille à ce que les effluents soient toujours entièrement caractérisés, avec la gamme complète des métaux totaux et dissous analysés, ainsi que les sulfates, pour les échantillons utilisés dans les essais biologiques ainsi que périodiquement pour l'échantillonnage courant.</li> <li>• A demandé que le promoteur décrive la proposition de système de traitement des eaux, y compris les paramètres et la qualité cible des effluents qu'il devrait traiter.</li> <li>• A recommandé que l'inspection des ouvrages qui incorporent des stériles soit faite pour repérer un commencement de drainage rocheux acide détectable.</li> <li>• A recommandé la poursuite de l'étude de surveillance de la sédimentation du lac Sheardown.</li> </ul>
MPO	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A commenté sur la suspension des activités d'observation des mammifères marins à bord des navires et sur l'absence de solutions de recharge pour ce programme.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A exprimé des préoccupations concernant l'obstruction des passages de poissons le long du chemin Tote.</li> </ul>
PC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A recommandé que la jauge de surveillance des marées soit déplacée à un emplacement éloigné du quai, afin que les rejets des eaux de ballast des navires n'aient pas d'incidences sur les lectures.</li> <li>• A recommandé que des hydrophones soient installés au port et dans les voies de navigation à des intervalles de distance accrus afin de déterminer les niveaux de pollution sonore dans l'environnement marin local.</li> <li>• A indiqué que les excès de vitesse des navires demeurent une importante source d'inquiétude et a recommandé que les mesures de suivi proposées soient en place pour la présente saison de navigation.</li> </ul>
WWF	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A indiqué l'absence de gestion adaptative, y compris l'élaboration d'indicateurs et de seuils pour l'environnement marin.</li> <li>• Absence de programme scientifique complet pour les mammifères marins</li> <li>• A donné des commentaires sur les rôles du groupe de travail sur l'environnement marin, du groupe de travail sur l'environnement terrestre et de la CNER.</li> <li>• A demandé une mise à jour du cadre de surveillance du projet de Mary River et la liste des questions non réglées qui ne sont pas abordées dans les rapports annuels.</li> </ul>

## 2.3 *Qikiqtani Inuit Association (QIA)*

### ▪ Inspections des lieux

La QIA a confirmé qu'elle a inspecté le site de Mary River du 20 au 22 juin et du 1<sup>er</sup> au 3 août 2017, mais n'a pas fourni à la CNER de rapports d'inspection des observations consignées pendant les deux visites.

### Résumé de la réponse de Baffinland aux commentaires reçus de la part de la QIA :

- Concernant la fourniture d'exemples de la façon dont les connaissances traditionnelles des Inuits sont incorporées dans ces programmes de surveillance, Baffinland a indiqué qu'elle recueillait des connaissances traditionnelles des Inuits pendant les phases de l'EIEF et de l'ÉGRA de l'EIEF du projet, et que ces données servaient à soutenir la conception de tous les programmes de surveillance des composantes valorisées de l'écosystème, y compris les programmes de surveillance de l'eau douce et de l'environnement terrestre.
- Concernant les demandes pour que le promoteur fournit une explication détaillée de la manière dont l'IQ est incorporé dans les études et la recherche sur le changement climatique et dans l'élaboration d'une stratégie en matière de changement climatique, Baffinland a indiqué qu'une stratégie préliminaire relative au changement climatique sera incluse dans la phase 2 soumise aux collectivités du Nord-de-Baffin à des fins de discussion.
- Concernant la clarification des sources d'émissions et la façon dont le programme de surveillance peut distinguer les émissions provenant des navires de celles provenant d'autres sources, Baffinland a indiqué que le programme de surveillance actuel surveille les concentrations de SO<sub>2</sub> et de NO<sub>x</sub> dans l'air ambiant tout au long de l'année et que les sources des émissions de SO<sub>2</sub> et de NO<sub>x</sub> découlant des activités du projet comprennent la production d'électricité et le transport terrestre, ainsi que le transport maritime par navires (minéraliers et navires de charge) pendant la saison de navigation. Baffinland a ajouté que le programme de surveillance actuel n'est pas conçu pour distinguer les sources individuelles d'émissions.
- Concernant la recommandation voulant que le promoteur mesure le bruit sous-marin causé par la circulation de camions à des ponceaux représentatifs afin de déterminer si le niveau de bruit pouvait perturber les déplacements saisonniers des poissons.

En réponse à la recommandation de continuer à corriger les problèmes relatifs aux passages de poissons et d'adopter une approche de plus en plus proactive pour prévenir les dommages aux ponceaux, les blocages et les rives sapées qui obstruent les passages de poissons, Baffinland a indiqué qu'elle continuera à traiter les préoccupations relevées en 2017 aux traverses de cours d'eau peuplés de poissons.

#### **2.4 Gouvernement du Nunavut (GN)**

Le GN n'a pas fourni d'information concernant les inspections de site réalisées au projet de Mary River ni signalé de préoccupations concernant la surveillance de la conformité dans son examen du rapport annuel de surveillance de 2017 de Baffinland.

#### **Résumé de la réponse de Baffinland aux commentaires reçus de la part du GN :**

- Concernant les préoccupations selon lesquelles les études actuelles du caribou et le niveau des efforts relatifs aux levés sont insuffisants pour atteindre l'objectif qui consiste à détecter les effets du projet sur le caribou, Baffinland a répondu qu'un accroissement important des efforts de levés de lignes de partage malgré le faible nombre de caribous dans la région ne constituerait pas une utilisation efficace des ressources et ne permettrait pas nécessairement de faire la distinction entre le manque de détectabilité attribuable aux faibles nombres dans les régions et l'évitement comportemental.
- Concernant la demande visant à ce que le promoteur améliore la gestion de la hauteur des bancs de neige, particulièrement dans les zones connues comme étant des corridors de déplacements traditionnels des caribous, Baffinland a indiqué qu'elle n'avait pas déterminé de zones pour une meilleure gestion de la hauteur en se fondant sur les corridors de déplacements des caribous, mais s'était plutôt concentrée sur l'amélioration de la gestion de la hauteur des bancs de neige sur toute la longueur du chemin Tote, présumant que des caribous pourraient être présents à l'échelle de la zone d'aménagement du projet et pourraient tenter de traverser le chemin à n'importe quel endroit.
- En réponse à la demande voulant que le promoteur revoie le modèle isoligne de poussière en utilisant les données issues de la collecte de poussière et le niveau d'activités du projet prévues pour 2018, Baffinland a indiqué que le programme de surveillance des retombées de poussières et de la végétation sera revu une fois le modèle isoligne de poussière mis à jour; toutefois, Baffinland a indiqué que la conception de la surveillance actuelle constitue une méthode défendable et scientifiquement robuste pour comprendre les effets potentiels des retombées de poussières sur l'environnement.

#### **2.5 Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC)**

##### **▪ Commentaires sur les permis et les effets socioéconomiques**

RCAANC a commenté qu'en 2017 les activités opérationnelles et de surveillance du projet de Mary River de Baffinland ont été réalisées conformément aux permis d'utilisation des eaux (permis d'utilisation des eaux de type A 2AM-MRY 1325 et permis d'utilisation des eaux de type B 2BE-MRY1421). RCAANC a aussi indiqué être membre du comité de surveillance socioéconomique pour la région de Qikiqtaaluq supervisé par le gouvernement du Nunavut, et que des réunions ont eu lieu au cours de l'année pour examiner les rapports de surveillance des effets socioéconomiques, y compris ceux préparés par Baffinland, qui traitent des conditions suivantes, mais sans s'y limiter : 129, 131, 133, 145, 148, 154, 159, 168 et 169. RCAANC a également indiqué que le ministère est aussi membre du groupe de travail sur la surveillance socioéconomique de Mary River avec Baffinland, la Qikiqtani Inuit Association et le gouvernement du Nunavut.

- Inspections de la qualité de l'eau**

RCAANC a indiqué que trois (3) inspections ont été réalisées en 2017 : du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin, du 22 au 24 août, et les 8 et 9 novembre. À la suite de ces inspections, l'agent des ressources hydriques a remis deux (2) directives de l'inspecteur, le 9 juin 2017 et le 5 septembre 2017, liées à des enjeux de non-conformité associés à la construction de la plateforme du camp et des installations de stockage des stériles du port de Milne, respectivement. Plus précisément, il a été indiqué que pendant la visite du site du 22 au 24 août, une inspection géotechnique annuelle du site n'a révélé aucun enjeu géotechnique manifeste nécessitant une atténuation immédiate aux installations inspectées. Le tableau 3 ci-dessous fournit un résumé des installations inspectées et des observations consignées par l'agent des ressources hydriques pendant les inspections de 2017.

Tableau 3 : Résumé des résultats des inspections et des visites du site

Dates	Installations inspectées	Observations	Recommandations
Du 29 mai au 1 <sup>er</sup> juin 2017	Plateforme de stockage des minerais et structures de gestion des eaux connexes	Accumulation et infiltration importantes d'eau, les fossés environnants n'étant pas nivelés adéquatement. Aucune mesure prise concernant l'état des bassins de décantation, conformément au rapport géotechnique de 2016.	
	Plateforme de concassage des minerais et bassins de décantation connexes	Saturation de la plateforme de concassage de boue à teneur de fer au site de la mine, y compris une accumulation d'eau dans les fossés sans revêtement entourant l'installation. Pas de ponceau en place pour permettre à l'eau provenant des fossés sans revêtement au nord-ouest d'entrer dans le bassin de décantation. L'aire de stockage des minerais est plus grande que ce qui était indiqué dans la demande présentée à l'OEN. Le bassin de décantation pourrait fonctionner en dessous de sa capacité.	
	Plateforme de l'aire de dépôt du camp	La plateforme a été construite en contravention au permis d'utilisation des eaux 2AM-MRY1325.	Une directive de l'inspecteur a été donnée à Baffinland le 9 juin 2017 pour mettre fin à tous les travaux sur la plateforme de l'aire de dépôt jusqu'à la conformité avec la partie D du point 2 du permis d'utilisation des eaux 2AM-MRY1325.

<b>Du 22 au 24 août 2017</b>			
	Bermes de confinement des stériles	Suintements discrets non contrôlés provenant du pied central de la berme de confinement des stériles. Les mesures sur le terrain prises pendant l'inspection indiquent que la qualité des suintements ne répond pas aux critères de qualité des effluents requis en vertu de la partie F du point 25 du permis d'utilisation des eaux 2AM-MRY1325.	Une directive de l'inspecteur a été donnée pour : – corriger l'installation afin qu'elle réponde aux spécifications du plan de construction approuvé – empêcher tous les déversements non contrôlés de quitter l'installation en remplaçant le plan de gestion des stériles par un plan de traitement des eaux non conformes, y compris les imprévus – préparer un rapport qui réévalue les données hydrologiques relatives au drainage de la pile de stériles – mettre fin à toutes les autres utilisations d'eau provenant de cette installation à toute autre fin, y compris l'arrosage des routes et le forage.
	Inspection géotechnique annuelle du site	L'état général des terrassements et des ouvrages annexes est bon	Aucun enjeu géotechnique nécessitant une atténuation immédiate Quatre (4) recommandations ont été faites au promoteur pour traiter des questions liées au bassin de décantation des stériles, au fossé de contour du bassin

			de décantation de la plateforme de concassage et à la géomembrane exposée.
<b>Les 8 et 9 novembre 2017</b>			
	Plateforme de stockage des minerais et structures de gestion des eaux connexes	La plateforme de stockage des minerais n'a pas été nivelée adéquatement. Constatation de points bas un peu partout dans l'installation qui nuisent à l'écoulement des eaux de surface provenant de l'installation sans revêtement vers les bassins de décantation avec revêtement. En outre, du minerai a été utilisé pour niveler une zone à l'extérieur du confinement du côté ouest du bassin de décantation est.	
	Plateforme de concassage des minerais et structures de gestion de l'eau connexes	Les fossés de dérivation n'entouraient pas complètement la plateforme de concassage du minerai. À certains emplacements, du minerai concassé et un rocher ont été poussés dans les fossés.	
	Zone de stockage des stériles et structures de gestion de l'eau connexes	On a observé que la structure de confinement coulait dans l'environnement environnant.	Baffinland a omis de se conformer à la directive de l'inspecteur d'AANC donnée le 5 septembre 2017
	Géomembranes	On a constaté un peu partout à Mary River et au port de Milne que les géomembranes n'étaient pas correctement recouvertes, et ne respectaient donc pas les pratiques exemplaires de l'industrie.	

RCAANC a indiqué que bien que des enjeux de non-conformité aient été relevés en 2017, le ministère était généralement satisfait de la réponse de Baffinland aux préoccupations soulevées par les agents des ressources hydriques, et qu'il continuera à travailler avec Baffinland pour assurer la conformité avec toutes les exigences des permis d'utilisation des eaux associés au projet de Mary River. RCAANC a présenté un rapport sur 30 conditions du certificat de projet qui étaient incorporées dans les permis pour différents aspects du projet de Mary River. Les conditions particulières et leur incorporation dans le permis de l'AANC (N2014Q0016) ou encore dans la modification n° 1 du permis 2AM-MRY1325 de l'Office des eaux du Nunavut, sont indiquées à l'[annexe I](#).

## Résumé de la réponse de Baffinland aux commentaires reçus de la part de RCAANC

- Concernant les préoccupations selon lesquelles certaines prévisions de l'EIEF n'avaient pas été mises à jour dans le rapport annuel de 2017, Baffinland a indiqué que le but des données de surveillance consiste à évaluer les effets du projet par rapport aux prévisions figurant dans l'EIEF.
- En réponse aux rejets non conformes provenant des installations de stockage des stériles (ISS), Baffinland a indiqué avoir pris plusieurs mesures correctrices pour prévenir les rejets non conformes des ISS et a retenu les services d'un consultant pour examiner le drainage rocheux acide potentiel et élaborer des mesures d'atténuation, le cas échéant. Le promoteur a aussi clarifié qu'il envisage de poursuivre la mise à jour du plan de gestion des stériles en 2018, qui comprendra des prévisions relatives à la qualité des eaux de drainage des stériles ainsi que des stratégies de gestion et de surveillance des stériles pour l'exploitation jusqu'en 2022.

## 2.6        *Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)*

ECCC a indiqué que trois (3) inspections des lieux, une (1) visite du site et cinq (5) vérifications de rapport hors site ont été réalisées en 2017 :

- Le 22 mars 2017 : La Direction de l'application de la loi en environnement d'ECCC a participé à une visite du site et à la réunion précédant la crue nivale afin de discuter de la préparation et du plan d'action du promoteur pour traiter de la crue nivale printanière à venir.
- Du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2017 : Inspection du projet de Mary River sur place pour vérifier la conformité avec la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et la *Loi sur les pêches*. Aucun enjeu de non-conformité à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* n'a été constaté pendant l'inspection sur place.
- Les 18 et 19 juillet 2017 : Inspection sur place réalisée pour vérifier la conformité avec la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et la *Loi sur les pêches*. Aucun enjeu de non-conformité à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* n'a été constaté.
- Les 23 et 24 août 2017 : Inspection du projet de Mary River sur place pour vérifier la conformité avec la *Loi sur les pêches*. Parmi les points saillants de l'inspection, notons :
- Non-conformité des rejets (pH et total des solides en suspension [TSS]) provenant du point de rejet final du bassin de décantation des stériles (MS-08) avec le *Règlement sur les effluents des mines de métaux* (REMM) et possibilités de suintements provenant du bassin de décantation des stériles (MS-08). Ouverture d'une enquête sur le promoteur en vertu du paragraphe 36(3) de la *Loi sur les pêches* et du REMM.
- Il n'y a pas eu d'échantillonnage à partir du point de rejet final du MS-08 pendant l'inspection puisqu'il n'y avait pas de rejet à ce moment, celui-ci ayant été arrêté.
- Échantillonnage réalisé à des emplacements autour du bassin de décantation des stériles (MS-08) où les rejets semblaient avoir lieu.
- Cinq (5) vérifications de rapport hors site ont été réalisées par la Direction de l'application de la loi en environnement d'ECCC en vertu du REMM. ECCC a examiné les rapports du 1<sup>er</sup>, du 2<sup>e</sup>, du 3<sup>e</sup> et du 4<sup>e</sup> trimestre de 2017 et un (1) rapport annuel présenté sur le système informatique de transmission de données réglementaires (SITDE) pour le rejet final. Parmi les points saillants de l'examen des rapports, notons :
  - L'examen du rapport du 3<sup>e</sup> trimestre a déterminé que l'échantillonnage requis en vertu du REMM par le promoteur a révélé que le rejet provenant du point de rejet final du bassin de décantation des stériles (MS-08) a échoué les essais biologiques, dépassait les limites de TSS et avait un pH se situant à l'extérieur de la plage des pH acceptables (6,0 à 9,5).

### Résumé de la réponse de Baffinland aux commentaires reçus de la part d'ECCC :

- En ce qui concerne la recommandation voulant que le promoteur veille à ce que les effluents soient toujours entièrement caractérisés, avec la gamme complète des métaux totaux et dissous analysés, ainsi que les sulfates, Baffinland a indiqué qu'elle continuera à faire le suivi des paramètres requis aux fréquences conformes au REMM et aux conditions figurant dans le permis d'utilisation des eaux de type A.
- En réponse à la demande que le promoteur décrive la proposition de système de traitement des eaux, y compris les paramètres et la qualité cible des effluents qu'il devrait traiter, Baffinland a indiqué que l'usine de traitement des eaux se concentrerait sur les ajustements du pH et le retrait de solides, grâce à une combinaison de tampons, de floculants, de coagulants et de tubes géotextiles, et que la qualité de l'eau des effluents sera surveillée régulièrement et s'est avérée conforme aux critères relatifs à la qualité de l'eau du permis d'utilisation des eaux et du REMM.
- Concernant la continuation de l'étude de surveillance de la sédimentation du lac Sheardown, Baffinland a indiqué qu'elle continuera à surveiller les taux de sédimentation dans la partie N.-O. du lac Sheardown en vertu du programme de surveillance de la sédimentation du lac, une étude ciblée du plan de surveillance des effets aquatiques du projet étant réalisé annuellement, et continuera à élaborer et à mettre en œuvre des mesures d'atténuation efficaces pour gérer les émissions de poussières générées par le projet.

### 2.7 Pêches et Océans Canada (MPO)

Le MPO a indiqué que le promoteur exerce actuellement ses activités en vertu de deux (2) autorisations de la *Loi sur les pêches* (14-HCAA-00525 et 06-HCAA-CA7-00084) et que le MPO n'a réalisé aucune inspection du site en 2017. Le MPO a signalé que les conditions suivantes : 87, 105, 109, 110 et 121 du certificat de projet n° 005 pour le projet de Mary River ont été incorporées dans l'autorisation du MPO en vertu de la *Loi sur les pêches* pour le quai minéralier de l'inlet Milne (dossier du MPO n° 14-HCAA-00525). Le MPO a aussi indiqué que certaines conditions additionnelles du certificat de projet n° 005 de la CNER pour le projet de Mary River, bien qu'elles ne soient pas incorporées directement, relèvent du mandat du MPO et chevauchent les conditions figurant dans les autorisations en vertu de la *Loi sur les pêches existantes* de Baffinland comme suit :

- chemin Tote de l'inlet Milne (dossier du MPO n° 06-HCAA-CA7-00084) : certificat de projet n° 005, conditions 19, 26, 45, 47 et 48a);
- quai minéralier de l'inlet Milne (dossier du MPO n° 14-HCAA-00525) : certificat de projet n° 005, conditions 45, 76, 88, 99, 101, 106, 113, 115 et 123.

Le MPO a expressément reconnu que le promoteur est actuellement conforme aux autorisations de la *Loi sur les pêches* qui ont été délivrées pour le projet ainsi qu'aux conditions figurant dans le certificat de projet n° 005 de la CNER.

### Résumé de la réponse de Baffinland aux commentaires reçus de la part du MPO :

- En réponse à la recommandation voulant que toutes les traverses de passages de poissons soient réparées en 2018, Baffinland a répondu qu'elle continuerait à traiter les préoccupations soulevées en 2017 à ses traverses de cours d'eau peuplés de poissons. En ce qui concerne les préoccupations selon lesquelles le promoteur a mis fin à son programme d'observateurs des mammifères marins, Baffinland a indiqué que le programme d'observateurs des mammifères marins serait relancé pour la saison de navigation 2018 et que des réunions avec les membres du GTEM permettraient d'avoir des discussions préliminaires sur le programme.

## **2.8 Parcs Canada (PC)**

PC n'a pas fourni d'information concernant des inspections de site réalisées ni de rapports des observations faites à partir du site du projet pendant la période de rapport de 2017.

### **Résumé de la réponse de Baffinland aux commentaires reçus de la part de PC :**

- En ce qui concerne la recommandation selon laquelle la jauge de surveillance des marées devrait être déplacée à un emplacement éloigné du quai afin que les rejets des eaux de ballast des navires n'aient pas de répercussions sur les lectures, Baffinland a indiqué qu'elle est en train de déterminer le meilleur emplacement pour la jauge de surveillance des marées et qu'elle en tiendra compte dans l'avenir.
- En réponse aux préoccupations concernant les excès de vitesse des navires, Baffinland a indiqué qu'en 2018 tous les navires du projet, y compris les non-minéraliers, respecteront les vitesses prescrites par le système de gestion de la circulation de navire utilisé par Fednav Ltd.

## **2.9 Fonds mondial pour la nature (WWF)**

WWF a fourni des commentaires concernant le rapport annuel de 2017, tels qu'ils figurent dans le [tableau 3](#) et a aussi exprimé ses préoccupations concernant l'absence d'un cadre de gestion adaptative permettant de relever et d'atténuer adéquatement les répercussions sur les mammifères marins et les espèces sauvages terrestres. WWF a aussi souligné l'importance de la mise en place d'un cadre de surveillance pour le projet de Mary River afin d'orienter l'élaboration d'indicateurs et de seuils pour les effets marins qui, à leur tour, informeraient la gestion adaptative du projet. WWF a aussi fait état de sa déception concernant l'absence de réponse de la part de Baffinland au sujet de commentaires particuliers à propos du rapport de surveillance annuel de 2016 sur des enjeux liés aux conditions du certificat de projet (99, 101, 105, 109, 110, 111 et 112).

### **Résumé de la réponse de Baffinland aux commentaires reçus de la part du WWF :**

- Concernant les recommandations selon lesquelles le promoteur devrait indiquer s'il a incorporé les aspects de l'ébauche de cadre dans ses travaux en cours de surveillance du projet et d'atténuation des répercussions liées au projet, et, le cas échéant, la façon dont il les a incorporés, Baffinland a indiqué ne pas avoir reçu de mises à jour additionnelles concernant l'ébauche de cadre de surveillance de la CNER, mais a précisé qu'elle continuera à mettre en œuvre des programmes de surveillance robustes pour évaluer et surveiller les répercussions potentielles liées au projet.
- Concernant la demande de 2016 visant la confirmation des mesures particulières en place pour réduire les interactions potentielles entre les navires et les mammifères marins, Baffinland a indiqué que le programme d'observateur à bord est relancé en 2018 et fournira des instructions additionnelles aux exploitants des navires pour veiller à ce qu'il n'y ait aucune perturbation des mammifères marins dans les zones sensibles.
- Concernant la clarification des plans de 2016 visant l'amélioration du programme de surveillance et la fourniture d'information indiquant si les exigences de surveillance sont satisfaites dans le détroit d'Éclipse et à l'inlet Pond, Baffinland a indiqué que le WWF avait été invité à participer à deux (2) réunions du GTEM depuis le 18 janvier, lesquelles fournissaient manifestement une occasion de discuter des trois (3) programmes de surveillance des mammifères marins que Baffinland mettra en œuvre en 2018.

- En réponse aux recommandations d’élaborer des seuils et des indicateurs pour faciliter l’évaluation des effets du bruit des navires sur les mammifères marins, Baffinland a indiqué avoir eu une discussion avec le GTEM afin de traiter de l’élaboration d’un cadre pour les indicateurs d’alerte précoce, à laquelle le WWF a participé à titre d’observateur.

## **2.10      Surveillance des effets**

La surveillance des effets peut être décrite comme une évaluation des modifications mesurables d'une composante environnementale ou socioéconomique particulière, par rapport aux effets potentiels qui étaient prévus pour un aménagement proposé. Dans le cas du projet de Mary River, les prévisions et les mesures d’atténuation des répercussions ont été énoncées dans l'examen environnemental du projet, et ont été consignées et présentées dans l'EIE final, l'ÉGRA et d'autres documents connexes du promoteur. Bien que la CNER procède actuellement à l’élaboration d'un cadre de surveillance postérieure à l'évaluation environnementale pour le projet de Mary River qui abordera en plus grand détail les attentes à l'égard du cadre de surveillance, la CNER s'attend tout de même à ce que le promoteur continue à déployer des efforts pour les prévisions des répercussions et l'adéquation des plans de surveillance et d'atténuation. Baffinland n'a pas été constante dans la communication de la manière dont l'information recueillie se compare aux prévisions figurant dans l'EIEF et l'ÉGRA.

### **2.10.1 Examen du rapport annuel de 2017 pour le projet de Mary River de Baffinland par la CNER**

Baffinland a fourni un résumé de sa conformité avec les conditions relatives au certificat du projet de Mary River, mais, en général, le promoteur n'a pas communiqué entièrement et constamment la manière dont les effets environnementaux et socioéconomiques actuels du projet de Mary River se comparent aux répercussions prévues dans l'EIEF et l'ÉGRA pour la plupart des principaux paramètres écosystémiques et socioéconomiques associés au projet concernant les domaines suivants :

- Environnement aquatique ou d'eau douce
- Surveillance de l'environnement marin
- Surveillance de l'environnement terrestre et de la faune et la flore
- Bruit
- Qualité de l'air et changement climatique
- Pergélisol
- Répercussions socioéconomiques

La CNER a examiné le rapport de surveillance annuel de 2017 et a conclu que Baffinland a réalisé une analyse satisfaisante de ses résultats, y compris la communication, à l'exception des éléments indiqués à la [section 2.1.2.2.1](#).

## **2.11      Visite des lieux par la CNER – Avril et août 2018**

À titre de partie intégrante de son programme de surveillance continue du projet, la CNER a visité le site de Mary River du 17 au 20 avril 2018 (visite hivernale du site) et du 15 au 17 août 2018 (visite estivale du site). Pour un examen approfondi des visites du site et des observations de la CNER en 2018, veuillez vous reporter aux rapports de visite du site de Mary River 2018, figurant dans l'[annexe II](#) du présent rapport. La CNER a aussi réalisé des séances d'information à Pond Inlet avant la visite du site en avril et à Igloolik après la visite du site en août pour fournir des mises à jour aux membres des collectivités concernant les résultats du programme de surveillance de la CNER pour le projet de Mary River. L'[annexe IV](#) du présent rapport contient des sommaires détaillés des préoccupations et des enjeux exprimés par les membres des

collectivités pendant les rencontres. Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les observations consignées pendant les visites hivernale et estivale du site, y compris les mesures de suivi recommandées, le cas échéant, en 2018.

<b>Emplacement(s)</b>	<b>Infrastructure/installations du projet</b>	<b>Observations hivernales</b>	<b>Observations estivales</b>	<b>Mesures de suivi</b>
Mary River	Aire de stockage des stériles	Les installations de stockage des stériles étaient recouvertes de neige et gelées, n'affichant aucun signe de ruissellement ni de suintement non contrôlé d'eau de contact en provenance des piles de roches. Le promoteur a fait des réparations au bassin des ISS pour régler les problèmes de débordement. Des travaux préparatifs sont en cours sur le terrain pour l'installation prévue d'une usine de traitement des eaux usées afin de gérer les rejets d'effluents provenant des installations de stockage des stériles.	A noté que les déficiences structurales dans la conception du bassin peuvent être la cause des débordements. A noté la présence d'épouvantails sur place afin de décourager les oiseaux d'utiliser le bassin de décantation.	
Mary River	Dépôt n° 1	Activités minières en cours; observation du transport de minéraux et de la préparation de dynamitage.	Activités minières en cours; observation du transport de minéraux et de la préparation de dynamitage.	
Mary River/inlet Milne	Incinérateur	A constaté des problèmes d'accumulation d'eau et de drainage dans les installations. Fuite d'un réservoir de pétrole.	Le stockage de pneus à ciel ouvert à proximité des installations peut accroître le risque d'incendie si les pneus prennent en feu.	
Mary River	Zone d'évacuation des eaux usées	Non visitée pendant l'hiver	L'inspection visuelle indiquait que l'effondrement semblait naturel, et non associé aux activités de Baffinland.	Il a été suggéré que Baffinland surveille l'évolution de l'effondrement pour être avisée si des réparations additionnelles sont requises.

Mary River	Décharge	Clôture en mauvais état, mais aucun signe de débris soufflés.	Aucune amélioration apportée à la clôture.	
Inlet Milne	Aire d'épandage agricole	La question de l'utilisation de la zone de dépôt à proximité de l'aire d'épandage agricole pour le stockage de sel n'avait pas été réglée. La neige excessive était transportée par camion et placée sur le bord du flanc pour permettre à l'eau de fonte de s'écouler lentement le long du versant.	L'eau des pluies récentes s'était accumulée dans la berme de l'aire d'épandage agricole.	
Mary River	Usine de concassage	Les importantes émissions de poussière demeurent une question préoccupante, le système de confinement de la poussière en place étant très limité.	A observé une réduction des émissions de poussière et l'usage d'un camion d'eau aux fins du contrôle de la poussière.	
Mary River/inlet Milne	Ateliers mécaniques/parc de stockage	Aucun déversement mineur ou majeur observé aux installations.	Non visités pendant l'été.	
Inlet Milne	Quai minéralier et aire de stockage	Activités de stockage des minerais en cours, la poussière soufflant des piles de minerai étant minimale.	Les fossés autour de l'aire de stockage ne disposaient pas de protection contre l'érosion.	Il a été proposé que Baffinland confirme que le fossé avait une dénivellation appropriée et envisage l'application d'une protection sur les côtés du fossé pour prévenir l'érosion qui pourrait bloquer l'écoulement de l'eau.
Mary River/inlet Milne	Installations d'hébergement	Les installations intérieures sont en bon état.		

Mary River/chemin Tote	Carrière	A visité les carrières D1Q2/QMR2 et d'autres sites le long du chemin Tote.		
Chemin Tote	Site en général	Déneigement et évaporation de la neige des principaux ponceaux On a constaté des dépôts de poussière sur le couvert neigeux le long de la route.	Le personnel de Baffinland travaillait à légèrement ajuster la route afin de réduire le nombre de courbes sans visibilité et de modifier les pentes abruptes afin de fournir de meilleures lignes de visibilité à la circulation pour une sécurité accrue. Diminution des panaches de poussière en raison des conditions mouillées	

Mary River	Usine d'émulsion	Est en bon état physique et utilisée conformément aux pratiques de gestion exemplaires.	Non visitée	
Inlet Milne	Quai	Est en bon état physique et utilisé conformément aux pratiques de gestion exemplaires.	Non visité	

### **3 CONCLUSIONS**

Pendant la période de rapport 2017-2018, Baffinland a fait preuve de conformité avec la plupart des exigences de communication énoncées dans le certificat de projet, et applicables en vertu de la phase en cours du projet de Mary River; toutefois, la CNER a remarqué plusieurs défauts concernant certains éléments de surveillance ayant trait aux environnements terrestre et marin, y compris les mesures d’atténuation à l’échelle du site du projet. Conformément aux recommandations de 2017 faites par la CNER à l’intention du promoteur, la CNER a cerné plusieurs enjeux non réglés nécessitant des mesures de suivi par Baffinland pour que celle-ci atteigne la pleine conformité avec le certificat du projet de Mary River. Lorsque la CNER a recommandé au promoteur qu’il ajoute de l’information additionnelle dans son rapport annuel de 2017, Baffinland a présenté l’information additionnelle requise ou a fourni un justificatif pour l’absence d’information, mais, dans certains cas, le promoteur n’a pas fourni l’information additionnelle demandée.

Pendant les visites du site en avril et en août 2018, respectivement, le personnel de la CNER a observé plusieurs problèmes environnementaux récurrents importants liés au stockage de pneus usagés, à la clôture autour de la décharge, à l’état des bassins de décantation, aux émissions de poussière provenant des installations de concassage, au revêtement des fossés dans l’aire d’épandage agricole, à la stabilité du terrain dans la zone d’évacuation des eaux usées, ainsi qu’à l’application limitée des mesures de suppression de la poussière à certaines installations et partout sur le site, qui ont été abordés plus en détail dans les rapports des visites du site ([annexe II](#)).

La CNER indique que le 8 décembre 2017, Baffinland lui a envoyé une lettre comprenant une mise à jour des niveaux de transport maritime et terrestre des minerais pour 2017, précisant qu’elle avait atteint des niveaux de production plus élevés et prévoyait que le transport routier dépasserait de 5 à 7 % la limite de 4,2 Mt/a d’ici la fin décembre. Baffinland a aussi indiqué que si elle mettait fin aux activités de transport routier en décembre, elle devrait mettre fin aux activités en raison d’une capacité d’intensification limitée. En réponse à la mise à jour, la CNER a rappelé au promoteur l’exigence d’exercer ses activités conformément aux conditions énoncées dans le certificat de projet, notamment la condition 179b, et a indiqué qu’elle souhaitait recevoir une analyse des effets potentiels. Baffinland a indiqué dans son rapport annuel de 2017 à la CNER qu’elle n’avait pas respecté les niveaux autorisés liés au transport du minerai sur le chemin Tote et à l’expédition du minerai à partir de l’inlet Milne comme le recommande la condition 179b, puisqu’elle a dépassé de 7 % la limite approuvée de 4,2 Mt/a.

La CNER indique aussi que le rapport annuel de 2017 de Baffinland n’a pas fourni l’information requise concernant l’analyse des effets potentiels associés à l’accroissement du transport de minerai au projet de Mary River. La CNER a aussi rappelé au promoteur qu’à titre de suivi des observations consignées pendant la surveillance du projet par la CNER et des commentaires reçus de la part des autorités responsables concernant le projet de Mary River en 2018, la CNER formulera des recommandations à l’intention de Baffinland pour traiter de nombreux enjeux environnementaux sur le site qui résultent de l’application constante de mauvaises pratiques de gestion.

## 4 RÉSUMÉ

Baffinland a commencé la construction du projet de Mary River en mai 2013, et, jusqu'à maintenant, le projet est réalisé conformément aux engagements énoncés dans l'EIEF et l'addenda à l'étape de génération de recettes anticipées soumis par Baffinland. Depuis la délivrance du certificat de projet original par la CNER en décembre 2012 et du certificat modifié le 28 mai 2014, Baffinland a continué de déployer des efforts pour atteindre la conformité avec les conditions du certificat de projet s'appliquant à la phase d'aménagement en cours du projet de Mary River. Toutefois, la CNER a constaté plusieurs problèmes pendant ses visites du site qui, comme il est indiqué dans le présent rapport, demeurent non réglés et nécessitent l'attention de Baffinland et des mesures correctrices. Ces enjeux sont traités plus en détail dans les recommandations de la CNER fournies au promoteur en 2018. La CNER s'attend à ce que Baffinland consacre suffisamment de temps et d'attention aux mesures de suivi des recommandations accompagnant le présent rapport de surveillance afin d'assurer la pleine conformité avec le certificat de projet n° 005. Conformément aux articles 12.7.2 et 12.7.3 de l'Accord du Nunavut, la CNER continuera à travailler avec Baffinland et d'autres autorités responsables pour entreprendre l'évaluation requise de l'information du projet, déployer et coordonner les efforts de surveillance, et examiner les résultats et la conformité du projet avec les exigences énoncées dans le certificat du projet de Mary River n° 005.

Préparé par : Solomon Amuno, Ph. D.  
Titre : Conseiller technique II  
Date : Le 8 novembre 2018

Signature :

Examiné par : Kelli Gillard, P.Ag.  
Titre : Gestionnaire, contrôle des projets  
Date : Le 8 novembre 2018

Signature :

**Annexe I : Évaluation de la conformité de Baffinland réalisée par la CNER**

Tableau de conformité du statut des modalités du certificat de projet (C.P.) de la rivière Mary - Dossier de la CNER no. 08MN053			État de la conformité	Mis en oeuvre dans la modification no.1 du permis d'utilisation des eaux 2AM-MRY1325	Mis en oeuvre dans le permis d'utilisation du sol de RCAANC
Modalités du C.P.	Résumé du C.P.	Évaluation de la CNER			
<b>Climat</b>					
1	Surveillance par marégraphe/GPS des niveaux de la mer et des ondes de tempêtes.	La Baffinland a déclaré que le marégraphe avait été réinstallé au port de Milne et que la surveillance par marégraphe avait été repêchée pendant la saison des vagues libres de l'année 2017. La Baffinland a en outre indiqué que pendant la période de mesure, elle avait observé 6 cycles de marées de mornes-sous et de vives-sous avec des fluctuations de température et de salinité décalées par rapport au cycle de marée. Le promoteur a ajouté que le système de marégraphe serait réinstallé au port Milne à l'été 2018 en vue de poursuivre la surveillance annuelle des niveaux de mer relatifs et des ondes de tempêtes sur le site et que la mesure du niveau de mer et des ondes de tempêtes au port Steensby serait réévaluée lors de reconduction des activités.	Conforme		
2	Validation et mise à jour des répercussions du changement climatique sur le projet dans la zone d'étude locale et le secteur d'étude régional.	La Baffinland a indiqué à la CNER que cette modalité et condition ne s'appliquait pas en 2017, précisant qu'elle était en train d'élaborer une stratégie sur le changement climatique dans le cadre de sa soumission pour la Phase 2 du projet d'agrandissement. La CNER a souligné que le promoteur n'avait fourni aucune donnée pour valider les répercussions du changement climatique sur le projet. Elle a réitéré que le promoteur devrait considérer l'évaluation de validation et de mise à jour des prévisions d'impact du changement climatique comme une priorité pour son projet approuvé de la rivière Mary et non pas la limiter à la portée de la Phase 2 du projet d'agrandissement proposé.	Pas de conformité		
3	Dégager des mesures pour réduire les gaz à effet de serre et les mettre en vigueur.	Comme elle l'y faisait en 2016 et en 2017, la Baffinland a rapporté qu'elle avait calculé les émissions de gaz à effet de serre (GES) du projet, sans toutefois prouver la mise en vigueur de mesures spécifiques visant à réduire les GES en 2017 dans le cadre de sa stratégie sur le changement climatique. La CNER a donc constaté que la Baffinland n'avait pas respecté les modalités et conditions de ce certificat de projet.	Pas de conformité		
4	Faire participer les Inuits aux recherches et études liées au changement climatique	Aucune étude ni recherche liée au changement climatique n'a été effectuée en 2017. La Baffinland a indiqué qu'elle consulterait les collectivités inuites locales dans le cadre du processus de réglementation de la Phase 2 et que cette consultation porterait aussi sur les résultats de la prochaine évaluation du changement climatique et de la stratégie sur le changement climatique élaborée pour le projet.	Pas de conformité		
5	Mesures raisonnables pour s'assurer que les renseignements sur les conditions météorologiques au site du projet soient publicement accessibles.	La Baffinland a indiqué que les renseignements sur les conditions climatiques au site et au port Milne sont affichés sur le site Web de la compagnie. La CNER a constaté que ces renseignements étaient disponibles sur le site corporatif de la compagnie.	Conforme		
6	Fournir les résultats des calculs d'émissions de SO2, NOX et de GES en se basant sur la consommation de carburant ou autre critère pertinent.	La Baffinland a satisfait aux exigences de cette condition en intégrant les données dans son rapport annuel soumis à la CNER.	Conforme		
<b>Qualité de l'Air</b>					
7	Actualiser le plan de gestion de la qualité de l'air et de la réduction du bruit afin d'y inclure la surveillance continue des émissions de SO2 et de NO2 sur les sites portuaires chargés de capter les émissions générées pendant plusieurs saisons de navigation opérationnelles.	La Baffinland a terminé la surveillance de la qualité de l'air ambiant et a rapporté les données colligées au cours de l'année 2017.	Conforme		
8	Démontrer par la surveillance des émissions de SO2 et de NO2 sur le site de la mine et dans les ports que les émissions ne dépassent pas les niveaux prévus. Justifier les excédents et indiquer les mesures d'atténuation.	La surveillance de la qualité de l'air au port Milne a été reprise en mars 2017 et, depuis novembre 2017, se poursuit sur le site de la mine. La Baffinland a précisé que la surveillance de la qualité de l'air au port Steensby serait effectuée une fois le port développé et dès que la navigation commencerait.	En cours		
9	Fournir les calculs d'émissions de GES aux sites portuaires et à d'autres sources du projet, y compris celles liées à l'aéronef du projet.	La Baffinland a transmis ces données avec celles de la modalité no.6 du certificat du projet.	Conforme		
10	Mettre à jour le plan de gestion de la poussière afin d'y inclure les plans de surveillance et de gestion.	La Baffinland a déclaré qu'avant le début des travaux de construction, elle avait intégré la gestion et la surveillance de la poussière dans le plan de gestion du bruit et de la qualité de l'air ainsi que dans le plan de gestion de la route. De plus, un plan d'atténuation de la poussière a été mis en vigueur en 2017, avec installation de bandages sur les concasseurs à minerai, la construction de barrières à neige en aval des piles de stockage du minerai concassé sur le site de la mine et utilisation continue d'eau et de chloration de calcium en tant que dépoussiérants sur les routes et tabliers. RCAANC a déjà incorporé cette modalité et condition.	Conforme		Incorpore dans le permis d'utilisation du sol N2014Q0016, Partie 31 (1) (m), 48
11	Elaborer un plan de gestion de l'incinération et le mettre en vigueur.	La Baffinland a rapporté qu'un tel plan avait déjà été instauré pour le projet et qu'aucune mise à jour n'était disponible pour l'année 2017.	Conforme	Incorpore à la Partie F, point no.7 (obligation de tester, de se débarrasser des cendres résiduelles et d'enregistrer les résultats des analyses et les volumes de cendres. et volumes de cendres.	
12	Effectuer au moins un test de cheminée immédiatement après la mise en service des nouveaux incinérateurs.	La Baffinland a déclaré qu'aucun nouvel incinérateur temporaire ou permanent n'avait été mis en service en 2017. Elle a précisé que le test de cheminée avait été effectué après la mise en service des incinérateurs en 2013 et qu'elle continuera à documenter et à surveiller les cendres opérationnelles résiduelles de l'incinérateur afin d'identifier tout changement dans l'efficacité opérationnelle initiale.	Conforme		

			État de la conformité	Mis en oeuvre dans la modification no. 1 du permis d'utilisation des eaux 2AM-MRY1325	Mis en oeuvre dans le permis d'utilisation du sol de RCAANC
<b>Bruit et vibrations</b>					
13	De concert avec Pêches et Océans, sélectionner un seuil de surpression pour les explosions aux fins de protection des poissons et de la vie aquatique.	Non applicable puisqu'aucun abattage par explosifs n'a été effectué en 2017 dans les distances de recouvrement imposées, détaillées dans le guide du MPO.	Non applicable		
14	Surveiller le bruit et les vibrations dans les sites d'hébergement du projet à l'hiver et à l'été, pendant toutes les phases du projet.	La Baffinland a indiqué qu'en 2017, une gestion adaptative avait été exercée pour réduire le bruit et les vibrations près des complexes d'habitation et qu'en juin 2017, une pièce sur le site de la mine et une pièce sur le port avaient été testées pour le bruit et les vibrations. Le promoteur a en outre indiqué qu'une surveillance du bruit et des vibrations avait été effectuée au cours de l'été; celle de l'hiver n'avait pu l'être à cause d'une panne d'équipement et de la disponibilité des pièces de rechange. En 2017, les niveaux de bruit sur le site de la mine étaient inférieurs à ceux des deux années précédentes.	Conformité partielle		Incorporé dans le permis d'utilisation du sol N2014Q0016, Partie 31 (1) (m), 49
14a	Prouver la pertinence des pratiques de gestion adaptive appliquées à des activités du projet susceptibles de perturber les mammifères marins.	Non applicable en 2017 à cause de l'absence de construction active dans le milieu marin.	Non applicable		
14b	Prouver la pertinence des pratiques de gestion adaptive appliquées à des activités du projet susceptibles de perturber la faune terrestre et les usagers du site du projet.	La Baffinland a indiqué que les niveaux de bruit sont surveillés en fonction de la santé et de la sécurité des travailleurs. Par conséquent, les mesures d'atténuation du bruit et de la perturbation sensorielle sont instaurées à l'échelle de la sécurité humaine. Les mesures de surveillance et de gestion adaptatives appliquées aux activités du projet en vue d'atténuer le bruit et la perturbation sensorielle pour les espèces sauvages ont également été discutées avec le Groupe de travail sur l'environnement terrestre (GTET) aux fins de rétroaction et de recommandations.	Conformité		
15	Collaborer avec la QIA et les hameaux locaux pour la tenue de consultations communautaires sur le chemin de fer, le chemin d'approvisionnement et la navigation. Fournir des supports visuels discuter des facteurs de sécurité.	En 2017, le promoteur a visité cinq collectivités du nord de la région de Baffin afin de discuter de la Phase 2 de son projet d'expansion. Le promoteur a déclaré qu'il continuait à afficher des informations avec vidéos d'activités d'exploitation et de trajets de navires sur le site corporatif de la Baffinland.	Conformité		
<b>Hydrologie et hydrogéologie</b>					
16	Veiller à ce que le volume d'eau utilisé pour l'infrastructure soit conforme à l'EIE final et à son addenda.	Autorisation réglementaire obtenue avant la construction de l'infrastructure. À ce jour, le volume d'eau utilisé pour l'infrastructure et les installations est, en termes de type, d'emplacement et de portée, conforme à ceux indiqués dans l'EIE final et dans son addenda pour la PRI (Phase de revue initiale).	Conformité	Incorporé à la Partie D, exigeant que des dessins techniques soient fournis sur demande.	
17	Elaborer et mettre en vigueur des mesures visant à s'assurer que tous les effluents soient conformes aux critères de rejet établis par les organismes de réglementation compétents.	En août et septembre 2017, les rejets déversés ne respectant pas les critères de rejet applicables, prescrits dans le Permis d'utilisation des eaux, de type A, et dans le REMM, contenait surtout des concentrations élevées de TSS dans l'écoulement des eaux de surface pendant la crue nivale et des excès de pH et de TSS dans le bassin de gestion des eaux de surface des aires de stériles (bassin des aires de stériles). Les excès relevés au cours de la surveillance de l'application du permis d'utilisation des eaux, de type A, ont été rapportés à l'OEN, à RCAANC et à la QIA dans les rapports annuels soumis en 2017. Ces résultats de surveillance et d'effluent ont également été rapportés. En revanche, les deux indicateurs relevés dans les échantillons d'eaux réclamés à titre du REMM n'ont pas été analysés à cause de la trop longue attente subie par les échantillons d'eau et imposé par les conditions climatiques.	Non-conformité	Incorporé aux Parties F et I	
18	Confirmer et mettre à jour, le cas échéant, le temps approximatif de remplissage du bassin minier identifié dans l'EIE final.	Aucun bassin minier n'a été créé par les activités actuelles réalisées au Dépôt no. 1. Aucune autre donnée concernant le temps de remplissage approximatif n'est donc disponible.	Non applicable	Incorporé à la Partie F, point 3	
19	Elaborer et mettre en vigueur une surveillance appropriée de l'infrastructure hydraulique pour prévenir toute entrée de l'écoulement naturel de l'eau. Surveiller les taux de retrait d'eau et l'utilisation d'eau à des fins domestiques et industrielles.	Au cours de l'année 2017, les taux de retrait d'eau de sources approvisionnées n'ont pas excédé les limites prescrites dans les permis d'utilisation des eaux de types A et B de la Baffinland.	Conformité	Incorporé aux Parties B, D point 23, E point 23 et I	
<b>Eaux souterraines et de surface</b>					
20	Surveiller les effets des résultats d'explosifs et les sous-produits de l'abattage par explosifs réalisé dans le cadre du projet. Mettre en vigueur des mesures pour prévenir tout effet négatif des explosifs sur les surfaces environnementales.	Des niveaux élevés de nitrate et d'ammonium ont été relevés en aval des zones actives, pratiquement n'importe où dans les bassins de drainage et le lac Sheardown. Dans le Compte des ministères de l'Environnement (CME) et tous sans aucun résultat négatif. Dans l'ensemble, les résultats 2017 de la surveillance des eaux du ruissellement et des milieux aquatiques en aval des zones minières et des carrières étaient conformes aux résultats de surveillance relevés en 2016. .	Conformité	Incorporé à la Partie E, point 24; Partie I, point 23 et enfin Partie D, point 18, g	
21	Veiller à ce que la portée du Programme de surveillance des effets aquatiques (PSEA) respecte les exigences stipulées dans cette modalité.	Des preuves de l'influence du projet sur la qualité de l'eau et le dépôt des sédiments ont été détectées dans les systèmes des lacs Camp et Sheardown; mais les remarquables effets négatifs sur le bioréseau étaient restreints à un seul affluent dans le système lacustre Sheardown. Des modifications des paramètres et des mesures de surveillance du PSEA ont été observées dans chacun de ces plans d'eau.	Conformité	Incorporé aux Parties I, D, E et F	
22	Elaborer un plan de gestion de l'érosion et des sédiments.	Intégré dans le Plan de gestion de l'eau de surface et des écosystèmes aquatiques (PGSEA), terminé avant la construction. Toute révision de ce plan serait soumise à la CNER.	Conformité	Incorporé aux Parties I, D, E et F	
23	Elaborer et appliquer un Plan de gestion et de surveillance des eaux souterraines.	Lors du projet pilote réalisé en 2017 près du site d'enfoncement, des nappes d'eau souterraines ont été détectées et des échantillons ont été extraits dans trois puits de surveillance des eaux souterraines situés en aval du site d'enfoncement et dans un puits de surveillance situé en amont. Mais en raison des données limitées recueillies à ce jour sur la chimie des eaux souterraines, une surveillance supplémentaire s'imposera pour mieux appréhender la chimie des eaux souterraines naturelles sur les sites du projet.	Conformité partielle	Incorporé à la Partie I, point 14 (obligation d'effectuer une surveillance opportuniste sur toute perte d'eau par infiltration observée).	
24	Veiller à ce que les conditions de rejets des effluents soient remplies en tout temps.	Voir les résultats de la modalité no.17	Non-conformité	Incorporé aux Parties I, D, E et F	

			<b>État de la conformité</b>	<b>Mis en oeuvre dans la modification no. 1 du permis d'utilisation des eaux 2AM-MRY1325</b>	<b>Mis en oeuvre dans le permis d'utilisation du sol de RCAANC</b>
25	Dépister des formes fragiles de relief; élaborer et implanter des mesures visant à minimiser les répercussions du projet sur ces formes de relief.	Selon les résultats des inspections géotechniques effectuées sur le site minier, il n'y a eu que peu, voire pas du tout, d'érosion éolième et hydrique et des digues de sable ou de gravier construits pour les installations de stockage de carburant ou de déchets sont restées stables sur des pentes de 3:1 et de 4:1. Tel que noté au cours des années précédentes, quelques signes de tassements mineurs sont apparus sur les bassins de polissage et de stabilisation des déchets (BPSD) 1, 2 et 3. Il ne s'agit pas de tassements différenciels des digues mais d'un tassement général de toute la structure par rapport à zone environnante. Ces tassements apparaissent au sein de la couche active d'un mètre (+/-) au-dessus du pergélisol et ne sont pas inquiétants car les BPSD ne sont que des structures temporaires et les tassements n'ont aucun effet sur la stabilité des digues.	Conformité	Incorporé aux Parties D, point 19 et Partie I, point 12 (pour l'infrastructure hydraulique).	
26	Elaborer et mettre en vigueur un plan de gestion de l'érosion	Un plan global de gestion de l'érosion est inclus dans le Plan de gestion de la surface de l'eau et de l'écosystème aquatique. Il a été approuvé par l'ONÉN dans le cadre de la délivrance du permis d'utilisation des eaux, de type A.	Conformité	Incorporé aux Parties D, E, F (exigence pour prévenir ou minimiser l'érosion)	Incorporé au N2014Q0016, partie 31 (1) (m) 50
27	Enregistrer les notes sur les répercussions sur les répercussions de la valeur esthétique de la zone du projet, exprimées lors des consultations publiques.	Lors des consultations publiques, les collectivités touchées n'ont pas exprimé de préoccupations importantes vis-à-vis des répercussions que les changements apportés à la topographie et au paysage ont eu sur la valeur esthétique de la zone du projet. Les commentaires ont surtout porté sur les mesures de surveillance et d'atténuation des effets du projet sur les milieux terrestre et marin ainsi que sur les possibles effets du projet sur l'utilisation des terres (chasse et récolte).	Conformité		
28	Surveiller les effets du projet sur le pergélisol et veiller à son intégrité.	Se référer aux résultats du no.25. Selon les inspections géotechniques biennuelles, des tassements mineurs généralisés sont apparus , par rapport à la zone environnante, sur les structures des bassins de polissage et de stabilisation des déchets (BPSD) 1, 2 et 3 de la rivière Mary. Le tassement mineur est restreint aux bermes.	Conformité partielle	Incorporé à la Partie D, point no.10 (exigence pour minimiser toute perturbation du pergélisol autour du site, y compris dans le corridor ferroviaire)	
29	Fournir le concept et des dessins de la construction aux fins d'examen et d'approbation par les autorités compétentes. Fournir les dessins d'après construction à ces autorités.	En 2017, plusieurs mémoires techniques ont été soumis aux organismes de réglementation et aux intervenants du milieu, y compris les documents "Délivrés pour construction (DPC) et Dessins d'après construction" ainsi que des rapports sommaires de la construction.	Conformité	Incorporé à la Partie D, point no.2 et à la Partie E, point 23	
30	Elaborer des plans de gestion et d'extraction de carrière spécifique au site avant d'exploiter tout éventuel site d'extraction de carrière ou banc d'enfoncement.	Au cours de l'année 2017, la Baffinland a soumis des plans révisés de gestion de carrière pour la carrière Q1 au port de Milne et la carrière QMR2 au site minier, plans qui ont été approuvés par QIA. Les révisions effectuées au cours de l'année 2017 portent sur la mise à jour de l'empreinte d'exploitation et du design proposés pour la carrière.	Conformité	Incorporé à la Partie D, point no.5	Incorporé au N2014Q0016, partie 31 (1) (m) 51
<b>Végétation</b>					
31	Veiller à ce que les activités soient planifiées et réalisées de manière à minimiser l'empreinte du projet	Tous les ouvrages réalisés dans la zone potentielle d'exploitation. Emprise actuelle en deçà de l'EIE final.	Conformité	Exigence générale	
32	S'assurer que toutes les fournitures apportées sur le site soient exemptes de terre susceptible de contenir des graines de plantes ne poussant pas naturellement dans la région. Inspecter les pneus des véhicules avant leur utilisation initiale dans la zone du projet.	Inspection du véhicule effectuée avant le déchargement : Aucune plante exotique détectée dans l'enquête de 2017.	Conformité		
33	Inclure des plans pertinents de gestion et de surveillance dans le PSAEET (TEMMP).	Le PASEET inclut les plans requis. Toute révision du plan est censée être soumise à la CNER.	Conformité	Incorporé à la Partie J, point no.2	
34	Avant de commencer la construction, prélever des échantillons de terre près de toute zone éventuelle d'exploitation, pour déterminer le taux de métal dans les sols où poussent des plantes bactéries.	Dans les échantillons de terre et de lichen aux prélèvements aux sites L-71 et L-91, les concentrations de métaux étaient inférieures aux taux prescrits par le CCME et aux seuils pertinents fournis dans les documents; ce qui laisse à penser que les analyses des échantillons de 2016 étaient élevées soit analytiquement soit des cas isolés. Les concentrations de référence décelées entre 2012 et 2016 sur tous les sites de surveillance des métaux dans les sols et végétation étaient inférieures aux seuils spécifiques du projet.	Conformité		
35	Avant de commencer l'exploitation, surveiller les taux de base des minéraux dans les organes des carbous capturés dans la zone d'étude locale.	Non applicable pendant la période visée dans le rapport car aucun caribou n'a été capturé dans la zone d'étude locale.	Non applicable		
36	Avant de commencer l'exploitation, établir un programme de surveillance continue de la végétation servant de fourrage aux carbous, pris des zones de mise en valeur du projet.	De 2014 à 2017, aucune preuve de changement dû au projet dans l'abondance de la végétation de la zone d'exploitation.	Conformité		
37	Incorporer des méthodes pour évaluer l'éventuelle introduction de plantes aliénantes dans la plante de surveillance et dans l'environnement terrestre. Rapporter la présence d'espèces végétales non-indigènes au gouvernement du Nunavut.	Aucune étude n'a été effectuée en 2017.	Non applicable		
38	Examiner et chaque année tous les plans de gestion et d'information sur la surveillance et les ajuster si nécessaire pour prévenir/réduire tous les effets néfastes du projet sur la végétation.	Variation annuelle de l'abondance végétale dans la zone du projet mais aucune preuve de changement du projet. Au fil des ans, les faibles différences constatées entre les plantes courre-sol, les couverts filaires et le couvre-sols entre les parcelles ouvertes et fermées, ont prouvé qu'il n'existe pas de tendance constante par rapport à la distance avec l'infrastructure du projet. Ces différences étaient davantage dues aux variations naturelles survenant au cours des années qu'à des effets provoqués par le projet.	Conformité		
39	Elaborer un programme de végétalisation progressive des zones affectées et délaissées.	Les zones perturbées liées au développement du projet sont encore utilisées à ce jour, sauf quelques îlots de retenue tabliers d'infrastructure qui ont été déclassés et réaffectés à d'autres activités du projet.	Conformité	Incorporé à la Partie J, points 10 et 11 (exigence d'assurer une remise en état progressive, incluant une végétalisation)	
40	Inclure des plans de végétalisation dans le Plan de remise en état du site, favorisant une réhabilitation progressive du sol, compatible avec l'environnement.	Non applicable pour 2017.	Non applicable	Incorporé à la Partie J, points 10 et 11 (exigence d'assurer une remise en état progressive, incluant une végétalisation)	
41	Sous réserve d'avoir contrepartie, maintenir un tampon de 100 m de végétation naturelle entre la ligne normale des hautes eaux de tout plan d'eau poissonneux et les carrières permanentes avec possibilité de drainage acide.	Aucune nouvelle carrière n'a été exploitée en 2017. Un tampon de 100 mètres sépare la ligne normale des hautes eaux des plans d'eau poissonneux et les carrières existantes. L'augmentation des ouvrages de construction de 2017 a exigé un agrandissement des carrières existantes du projet.	Conformité	Incorporé à la Partie D (points nos. 13 et 14) et dans les Parties E, F et H)	

			<b>État de la conformité</b>	<b>Mis en oeuvre dans la modification no. 1 du permis d'utilisation des eaux 2AM-MRY1325</b>	<b>Mis en oeuvre dans le permis d'utilisation du sol de RCAANC</b>
42	Maintenir un tampon de végétation naturelle de 30 mètres entre l'exploitation minière et les plans d'eau adjacents.	A l'exception du tablier non conforme du port Milne, un tampon de 30 mètres a été maintenu les années précédentes par rapport aux plans d'eau et continuent à être maintenus.	non compliant	Incorporé à la Partie D (points nos. 13 et 14) et dans les Parties E, F et H)	
43	Avant le début de la construction, soumettre un plan de contrôle de l'envasement et de drainage du site aux autorités compétentes.	Non applicable mais le PGESAES (SWAEMP) continue à être suivi et mis en vigueur.	In compliance	Incorporé à la Partie D, point no.2	
44	Respecter ou excéder les lignes directrices pour les seuils de dynamitage fixés par Pêches et Océans Canada pour la construction des poissons et de leur habitat.	Aucun dynamitage près de l'eau en 2017.	Not applicable	Incorporé à la Partie E, point no.24 (exigence: soumettre un plan de gestion du dynamitage)	
45	Adhésion au principe "Aucun perte nette" dans toutes les phases du projet.	Les travaux de compensation de l'habitat terminés à ce jour le long du chemin d'alimentation sont un succès. Le substrat submergé lié au quai minéralier du port Milne continue à être colonisé par le biote marin, incluant la végétation, les invertébrés benthiques et les poissons.	Non conforme		
46	Veiller à ce que l'écoulement des aires d'installations d'entretien et de stockage du carburant ainsi que les eaux noires et les eaux grises et autres installations générant des effluents liquides ou un écoulement répondent aux critères pour les rejets.	Voir no. 17	Conformité partielle	Incorporé à la Partie F	
47	Concevoir et construire toute l'infrastructure du projet de manière à ne pas prévenir ni limiter le mouvement de l'eau dans les cours d'eau poissonneux.	Lors de l'étude effectuée au début juillet 2017, des problèmes avec le passage et/ou habitat des poissons ont été observés à 12 points de traverse. Des entraves physiques obstruent le passage des poissons dans trois d'entre elles (une clôture anti-érosion dans le cours d'eau, des piles de grélat en amont et/ou des extrémités de ponceau vers laval). Elles ont été enlevées pendant l'étude ou peu de temps après.	Conformité partielle	Incorporé à la Partie E, point no.23	Incorporé au N2014Q00016, partie 31 (1) (f)16
48	Collaborer avec Pêches et Océans et la QIA afin de dégager pour le projet, des seuils spécifiques de dynamitage qui excéderait les lignes directrices.	Aucun dynamitage dans ou près de l'eau en 2017.	Conformité	Incorporé à la Partie E, point no.24 (exigence: Soumettre des plans de gestion du dynamitage)	
48(a)	Entreprendre d'autres études sur la présence d'ombles chevaliers dans les plans d'eau douce et, le cas échéant, surveiller la santé de ces poissons dans les bassins versants proches de la mine, du chemin d'alimentation et des aires de développement du port de Milne, incluant mais sans s'y limiter, Phillips Creek, Tugaat et Quirkutuk. Consulter la MHTO en ce qui a trait à la conception, le moment et l'emplacement des études proposées et de la surveillance continue.	Aucun effet minier négatif lié aux populations d'ombles chevaliers dans les lacs surveillés au tiré du CREMP n'a été observé à ce jour.	Conformité		
<b>Environnement terrestre</b>					
49	Créer un Groupe de travail sur l'environnement terrestre, chargé d'agir comme organisme consultatif.	Le GTET a élaboré avec succès un solide programme de surveillance terrestre, revu et adapté annuellement.	Conformité		
50	Produire et mettre en vigueur un plan de surveillance terrestre spécifique au projet.	Plan de surveillance et d'atténuation des effets sur l'environnement terrestre (PSAEET) en vigueur.	Conformité		
51	Penser, lorsqu'appropriate, à collaborer à des initiatives de surveillance régionales et/ou communautaires pertinentes de surveillance, dégagées des questions ou produisant des informations appropriées pour atténuer les répercussions du projet. S'assurer plus particulièrement sur les études portant sur la santé et l'exploitation de la population des caribous du Nord de l'Île de Baffin.	À l'automne et au printemps 2017, la Baffinland a appuyé des études sur la population des caribous, en fournant l'équipe de terrain avec accès à l'hélicoptère, au carburant et à l'habitation.	Conformité		
52	Dans les trois mois suivant la délivrance du certificat de projet, initier et produire un échéancier pour tester et implanter des mécanismes durables des sites du projet.	À l'heure actuelle, les populations de caribous sont peu importantes et ces animaux n'ont pas été aperçus.	Conformité		
53	Le promoteur devra démontrer que toutes les mesures prévues dans cette modalité ont été mises en vigueur pour atténuer les répercussions sur les caribous.	Les mesures ont été mises en vigueur et aucun caribou n'a été détecté en 2017.	Conformité		Incorporé au N2014Q00016, Partie 31 (1) (h) 36 à 38 et 31 (1) (m) 52
54	Soumettre un plan actualisé de surveillance de l'environnement terrestre incluant tous les éléments prescrits dans cette modalité.	Plan de surveillance de l'environnement terrestre en vigueur, revu et mis à jour chaque année.	Conformité		
55	Elaborer un plan de gestion adaptative applicable aux loups et à leur habitat, en collaboration avec le gouvernement du Nunavut	Etant donné le peu de caribous dans cette région, le nombre de loups a également décliné. Les programmes de surveillance des loups seront remis en vigueur dès que des loups et/ou des caribous seront régulièrement et constamment observés près des sites.	Non applicable		
56	Afin d'assurer une remise en état progressive de l'habitat perturbé de espèces sauvages, élaborer une stratégie progressive pour le rétablissement de l'habitat des espèces sauvages, conforme au Nunavut Wildlife Act.	Aucun résultat fourni même si la Baffinland a indiqué qu'un plan intermédiaire de fermeture de la mine et de remise en état avait été instauré pour appuyer la réhabilitation des zones touchées en des écosystèmes viables, autonomes et fonctionnels.	Conformité		
57	Soumettre chaque année un rapport sur les efforts de surveillance de l'environnement terrestre, incluant des données sur les éléments prescrits dans cette modalité.	Rapport soumis. Aucune tendance rapportée sauf une augmentation du trafic routier en cas d'accroissement de la production. Aucune surveillance de la survie de la fondue de neige et de la feuillaison printanière. La Baffinland n'a pu expliquer l'importance de cette information ni la qualification de cette survie.	Conformité		
58	Incorporer une section révision dans le rapport annuel soumis à la CNER, incluant les données issues de cette modalité.	Fait.	Conformité		

			<b>État de la conformité</b>	<b>Mis en oeuvre dans la modification no. 1 du permis d'utilisation des eaux 2AM-MRY1325</b>	<b>Mis en oeuvre dans le permis d'utilisation du sol de RCAANC</b>
59	Veiller à ce que les aéronefs maintiennent, chaque fois que possible, les altitudes prescrites dans cette modalité. Instaurer des mesures pour que tous les employés et les sous-traitants fournissant des services d'aéronefs respectent les espèces sauvages et les récoltes des Inuits éventuellement trouvées dans la zone d'exploitation du projet.	Pendant la mue des oies, la conformité de la hauteur de vol des hélicoptères étaient nettement supérieure en 2017 (95%) à celle de 2015 (55%) et à celle de 2016 (10%).	Conformité partielle		
60	Avant la construction, élaborer un programme de dynamitage afin de minimiser les effets sur les espèces sauvages terrestres.	Aucune espèce sauvage n'a été volontairement blessée ou perturbée par les activités de dynamitage pendant la construction.	Complété		
61	Chaque fois que ce sera pratiquement possible et sans provoquer de problèmes de sécurité pour les employés, appliquer une politique "arrêt du travail" si les ouvrages du projet risquent de blesser des espèces sauvages présentes dans la zone d'exploitation.	Le plan de protection de l'environnement prévoit un "arrêt du travail" lorsque les espèces sauvages se trouvent dans la zone du projet.	Complété		
62	Interdire aux employés de transporter des armes sur le site en vue d'abattre des espèces sauvages.	Aucun cas de chasse ou de pêche par le personnel du projet n'a été rapporté en 2017 sur les terres louées par la Baffinland alors que 24 visiteurs ont été consignés dans le journal de bord.	Complété		
63	Avant d'entreprendre des études sur les espèces sauvages terrestres, établir des liens avec les organisations locales de chasseurs et de trappeurs. Rencontrer les annuellement afin de discuter de la surveillance de ces espèces sauvages.	Les programmes de surveillance et de mesures d'atténuation ainsi que les études sur les espèces sauvages sont révisés lors des réunions du GTET. De plus, les membres de ce Groupe de travail reviennent chaque année, aux fins d'examen et de commentaires avant la finalisation, des rapports provisoires annuels de surveillance. Leurs observations instruisent les programmes de surveillance années suivantes.	Conformité		
64	Veillez à ce que le plan de protection de l'environnement compente des dispositions pour la gestion des déchets afin que les carnivores soient pas attirés sur les sites du projet.	Les plans de protection de l'environnement et de gestion des déchets incorporent tous deux des mesures et des politiques d'atténuation de toute attirance et de toute interaction des carnivores. La mise en vigueur de ces politiques et mesures s'est poursuivie en 2017.	Complété	Incorpore à la Partie F, point no.7	Incorpore dans N2014Q0016, Partie 31 (1) (g) 27
<b>Oiseaux</b>					
65	Veiller à ce que tous les employés du site reçoivent une formation de sensibilisation aux oiseaux (éviter les nids et grande concentration d'oiseaux en quête de nourriture et en mue).	En 2017, la Baffinland a continué à surveiller toutes les nouvelles activités de construction autour du camp et des zones de chantier, surveillant ainsi 10,47 hectares entre le 2 juin et le 23 août 2017. Aucune perturbation ni destruction des nids des oiseaux migrateurs ou des oisillons n'a été rapportée.	Conformité		
66	Éviter les espèces d'oiseaux en péril et leurs nids. Établir des zones d'évitement conformément au PSAEET (TEMMP).	Aucune espèce en péril, ou œufs, n'a été aperçu pendant les activités du projet.	Conformité		
67	S'assurer que les stratégies de surveillance et d'atténuation pour les espèces d'oiseaux en péril soient mises à jour aux fins de cohérence avec le statut applicable, les stratégies de rétablissement, les plans d'action et les plans de gestion.	Par le biais du GTPET, ECCCenvoie des mises à jour à la Baffinland.	Conformité		
68	Installer des feux rouges clignotants, des lumières stroboscopiques rouges ou blanches et des fils de haubanage dissusains sur les tours de transmission. Envisager de diminuer la lumière chaque fois que possible dans les secteurs où elle pourrait attirer les oiseaux ou autre espèce sauvage.	Le promoteur a jugé que l'éclairage stroboscopique n'était pas pertinent puisque la majorité des oiseaux sont dans la région pendant la période de jour continu. Des réflecteurs ont été placés sur les fils de haubanage des tours de transmission.	Complété		
69	Avant la migration et la modification des oiseaux, identifier et installer des mécanismes de dissuasion (par ex., signalisation) pour décourager les oiseaux de nicher dans des zones susceptibles d'être perturbées par des activités de construction/défrichage.	Aucun mécanisme de dissuasion n'a été utilisé. Aucune tentative de nification dans les zones	Conformité		
70	Protéger les nids trouvés (ou indiqués) avec une zone tampon, conformément aux distances de recul prescrites dans le PSAEET.	Aucun nid d'oiseau n'a été aperçu en 2017.	Conformité		
71	Sous réserve des exigences de sécurité, le promoteur doit exiger que les aéronefs utilisés dans le cadre du projet maintiennent une altitude de croisière de:	En 2017, à l'exception des aires d'ôies des neiges, il n'y a pas eu de "concentrations observées d'oiseaux migrateurs" à l'intérieur spécifiquement désigné par le GTET comme zone à éviter à cause des oiseaux migrateurs. Pour les vols au-dessus des transects pendant la saison de mue dans les aires d'ôies des neiges, le taux de conformité était de 95% tandis que le taux de conformité à l'année longue dans et à l'extérieur des aires d'ôies des neiges était de 76% en 2017.	En cours		
a. 650 m pendant un voyage d'un point à l'autre dans des aires où peuvent se trouver des oiseaux migrateurs.					
b. A une distance verticale de 1100 m et de 1500 m à l'horizontale de toute concentration d'oiseaux migrateurs.					
c. Lorsqu'il est nécessaire, au moins une partie principale des îles des neiges pendant la période de mue (juillet et août) et, au cas où ce serait pas possible de maintenir cette altitude, être à une distance latérale d'au moins 1500 m de la limite de ce site.					
72	Veiller à ce que les pilotes connaissent les directives concernant l'altitude minimale de croisière et qu'un registre quotidien (ou rapport) des trajectoires de vol soit maintenu et mis à la disposition des organismes de réglementation.	Entre le mois de juin et la fin septembre 2017, un taux de conformité de 73% avait été atteint. Les cas de non-conformité étaient principalement dû au conditions climatiques, aux déplacements de l'équipement et du personnel ou à des problèmes de sécurité pendant le vol.	Conformité partielle		
73	Elaborer de solides plans détaillés de surveillance et d'atténuation pour la protection des oiseaux migrateurs en tenant compte des observations des organisations appropriées.	En 2017, aucun nid d'oiseau n'a été repéré au cours des études sur les oiseaux migrateurs.	Complété		
74	Elaborer de solides plans détaillés de surveillance et d'atténuation pour la protection des oiseaux migrateurs en incluant les principaux indicateurs inclus dans cette modalité.	Complet; les programmes de surveillance existants se sont poursuivis en 2017.	Complété		
75	Soumettre annuellement un rapport sur la perte d'habitat terrestre provoquée par le projet afin de vérifier les prévisions d'impact et l'empreinte du projet.	Au cours de l'année 2017, une surface supplémentaire de 162,915 m <sup>2</sup> a été perturbée dans l'APA (aire potentiellement d'agrandissement).	Conformité		
<b>Milieu marin</b>					
76	Elaborer un programme complet de surveillance des incidences environnementales qui pourra sur l'ensemble des problèmes et identifier les incidences potentielles du projet dans le milieu marin.	Étude des espèces prélevées dans l'échantillonnage d'EAE (espèces aquatiques envahissantes) n'a été identifiée comme envahissante pour la région de l'Arctique. En 2013 et en 2017, certains des invertébrés benthiques recueillis dans des échantillons de l'endofaune du port Milne, un amphipode tubicole, le Monocorophium insidiosum, a été classé envahissant dans la base générale de données sur les espèces envahissantes.	Terminé		

			<b>État de la conformité</b>	<b>Mis en oeuvre dans la modification no. 1 du permis d'utilisation des eaux 2AM-MRY1325</b>	<b>Mis en oeuvre dans le permis d'utilisation du sol de RCAANC</b>
77	Créer un Groupe de travail sur la protection du milieu marin.	Groupe de travail établi, la révision du mandat a commencé en 2016, modifications analogues à celu du Groupe de travail pour la protection de l'environnement terrestre.	Terminé		
78	Mise à jour des données de référence concernant les glaces de rive et utilisant des ensembles à long terme et des données sur les variations interannuelles.	Mise à jour lorsque de nouvelles données sont disponibles. Dernière mise à jour en 2015.	Conformité		
79	Transmettre au Service hydrographique du Canada des données bathymétriques et , chaque fois que possible, d'autres renseignements pour appuyer la navigation dans le cadre du projet.	En 2016, le SHC a recueilli des données bathymétriques autour du quai minéralier.	Conformité		
80	Avant d'amorcer l'expédition de minerai de fer par voie maritime, une évaluation détaillée des risques d'accident associés au projet, devra être effectuée.	Non applicable	Non applicable		
81	Réévaluer le risque que pose le sillage des navires sur le littoral advenant d'autres modifications aux routes de navigation proposées.	Aucune modification aux routes de navigation.	Non applicable		
82	Le promoteur est fortement encouragé à soumettre ses minéraliers à des essais en mer afin de mesurer les caractéristiques du sillage à différentes vitesses et distances du navire.	Selon la Baffinland, cette préoccupation touche davantage les routes de navigation du sud, qui ne sont pas utilisées.	Non applicable		
83	Installer des margelettes aux sites portuaires des bras de mer Steensby et Milne pour assurer la surveillance du niveau de la mer et des ondes de tempête.	Port du bras de mer de Milne: Collecte entre le 20 juillet et le 17 octobre d'une série chronologique continue de données sur le niveau, la température et la conductivité de l'eau.	Conformité		
83 (a)	Identifier le potentiel et entreprendre une surveillance afin de cerner les effets de la répartition des sédiments liée à la construction et l'exploitation du port du port du bras de mer de Milne.	Pour tous les échantillons recueillis en 2017 afin d'analyser la qualité de l'eau, les niveaux étaient inférieurs à ceux des lignes directrices du CCME relative à la qualité des eaux, et ce, pour tous les paramètres d'échantillonnage.	Conformité partielle		
84	Mise à jour des modélisations de répartition des sédiments une fois que la conception des navires sera terminée; un échantillonnage permettra de valider le modèle et servira de fondement à la détermination des sites d'échantillonnage et au plan de surveillance.	Non applicable	Non applicable		
85	Elaborer un plan de surveillance afin de vérifier ses prédictions sur les incidences dues au sillage des bateaux dans les zones peu profondes le long de la route de navigation. Si la surveillance révèle que la répartition des sédiments a des effets nuisibles, d'autres mesures d'atténuation devront être élaborées et mises en œuvre.	Selon la Baffinland, cette préoccupation touche surtout sur les routes de navigation du sud qui ne sont pas utilisées; de plus, les minéraliers ne sont pas encore en service.	Non applicable		
86	Avant d'entreprendre l'expédition commerciale du minerai de fer par voie maritime, le promoteur devra utiliser des données bathymétriques plus détaillées recueillies aux bras de mer Steensby et Milne pour modéliser les prédictions concernant les rejets d'eaux de ballast des minéraliers. Les résultats de cette modélisation serviront de base pour la mise à jour des prédictions des incidences des rejets d'eaux de ballast. Un échantillonnage supplémentaire devrait être réalisé pour valider le modèle.	Le service hydrographique du Canada a recueilli des données bathymétriques autour du quai minéralier en 2016. Le modèle actualisé du rejet des eaux de ballast sera utilisé pour produire un modèle de dispersion des eaux, basé sur les activités de navigation prévues dans la Phase 2 de la proposition d'expansion.	Conformité partielle		
87	Elaborer un plan de surveillance détaillé et à long terme pour différents sites afin d'évaluer les changements de l'habitat et des populations marines, et de faire le suivi des introductions d'espèces indigènes attribuables aux activités de navigation du projet. Le programme devra commencer plusieurs années avant toute opération de rejet d'eaux de ballast dans les bras de mer Steensby et Milne.	44 espèces de zooplancton ont été identifiées dans les échantillons prélevés en 2017 au port Milne et à Rugged Island pour détecter des EAE (espèces aquatiques envahissantes). Toutefois, 13 d'entre elles n'avaient pas été détectées lors de surveillances précédentes aux fins de dépistage d'EAE ni lors d'études de référence. Aucune de ces 44 espèces n'a été jugée envahissante pour la région de l'Arctique.	Conformité		
88	Avant d'amorcer les activités de navigation commerciale d'expédition de minerai de fer, évaluer les risques attribuables aux rejets d'eaux réalisées au titre du PRI du projet n'augmenteraient probablement pas la possibilité d'introduction ballast pour mesurer l'efficacité des traitements et les incidences sur le milieu récepteur.	Selon l'évaluation des risques effectuée en appui du PRJ (SEM, 2013), les activités de navigation de minerai de fer, évaluer les risques attribuables aux rejets d'eaux réalisées au titre du PRI du projet n'augmenteraient probablement pas la possibilité d'introduction ballast pour mesurer l'efficacité des traitements et les incidences sur le milieu récepteur.	Terminé		
89	Le promoteur devra élaborer et mettre en œuvre un programme efficace de gestion des eaux de ballast, visant notamment le traitement et la surveillance des rejets. Le programme devrait être conforme aux normes réglementaires applicables ou les excéder. Ce programme de gestion devra traduire toutes les inclusions prescrites dans cette modalité.	La salinité des eaux de ballast a été mesurée pour tous les minéraliers (soit 56) ayant fait escale au port de Milne en 2017.	Conformité partielle		
90	Intégrer au plan de gestion de la navigation et de la faune marine les dispositions requises pour en assurer la conformité aux exigences de la Convention internationale de 2004 pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires	Intégré dans le Plan de gestion de la navigation et de la faune marine (PGNFM).	Terminé		
91	Elaborer un plan de surveillance détaillé des salissures pour les bateaux faisant escale dans les ports des bras de mer Steensby et Milne, plan qui devra se conformer à toutes les exigences réglementaires et toutes les lignes directrices émises par Transport Canada.	Aucune tendance n'a été décelée en se basant sur les données de 2014-2015. Aucun échantillon pour surveiller l'enracinement des coques de bateaux. T.C. n'a émis aucun règlement ni aucune ligne directrice. Selon la surveillance en plongée des salissures effectuée en 2017 dans le port de Milne, aucune espèce envahissante n'a été détectée.	En cours		
92	S'assurer d'avoir , en tout temps, de l'équipement en bon état et du personnel qualifié pour être en mesure d'intervenir en cas de déversement lié aux activités du projet, peu importe l'ampleur.	En place. Les exercices d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures sont effectués chaque année au Port Milne, pendant le transfert du carburant.	Conformité	Incorporé à la Partie H, point 5	Incorporé dans le dossier N2014Q0016, Parties 31 (1) (g), 30 et 31
93	Avant la construction et suivant le choix de navire, réévaluer les risques associés au stockage de carburant dans les navires en intégrant les inclusions prescrites dans cette modalité.	Non applicable car le stockage de carburant dans des navires n'est pas actuellement proposé.	Non applicable		
94	Consulter directement les collectivités touchées en ce qui a trait aux plans d'hivernage du carburant dans le bras de mer Steensby.	La Baffinland a indiqué qu'elle réexaminerait cette modalité si l'hivernage du carburant dans le bras de mer Steensby était proposé.	Différé		

			État de la conformité	Mis en oeuvre dans la modification no. 1 du permis d'utilisation des eaux 2AM-MRY1325	Mis en oeuvre dans le permis d'utilisation du sol de RCAANC
95	Respecter ou excéder les normes et les exigences réglementaires visant l'hivernage des pétroliers dans le bras de mer Steensby, et signaler ses activités à la CNER et à Transports Canada.	La Baffinland a indiqué qu'elle réexaminerait cette modalité si l'hivernage du carburant dans le bras de mer Steensby était proposé.	Diféré		
96	Informier la CNER des résultats de toutes les inspections sur le site et de tous les contrôles de conformité entrepris par des organismes gouvernementaux pour l'hivernage d'un pétrolier dans le port Milne.	L'hivernage du carburant dans le bras de mer Steensby n'est pas envisagé actuellement.	Diféré		
97	Avant d'amorcer les activités de navigation commerciale visant l'expédition de minerai de fer, réaliser une modélisation de la dispersion des déversements de carburant qui inclura notamment les éléments prescrits dans cette modalité.	La Baffinland a indiqué que depuis la modélisation révisée de déversement de carburant, aucun changement n'avait été apporté aux activités de navigation. Par conséquent, aucune mise à jour n'imposait.	Terminé		
98	Intégrer les résultats des modélisations révisées de dispersion des déversements de carburant aux prédictions des incidences sur le milieu marin, ainsi qu'à ses plans de préparation et d'intervention d'urgence en cas de déversement.	La modélisation révisée du déversement de carburant, terminée en 2015, a été utilisée pour examiner les plans de préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas de déversement de carburant, y compris l'élaboration d'un plan d'interventions en cas de déversement dans la mer.	Terminé		
<b>Faune marine</b>					
99	En collaboration avec le Groupe de travail sur le milieu marin, établir les priorités et en tenir compte aux fins des évaluations de base additionnelles pour les éléments soulignés dans cette modalité.	Conforme. Les activités de surveillance au bras de mer Inlet ne sont pas en cours.	Non applicable		
100	Mise à jour du plan de gestion de la navigation et des espèces sauvages marines afin d'intégrer des mesures d'évitement des polynies et d'atténuation en cas de déversement de carburant le long de la route de navigation durant les mois d'hiver.	Selon la Baffinland, le projet de la rivière Mary ne comporte pas de navigation hivernale ni de brise-glace. Par conséquent, il est inutile de traiter des questions de déversement de carburant pendant la saison hivernale dans le plan de gestion de la navigation et des espèces sauvages marines.	Non applicable		
101	Incorporer, dans les plans de surveillance appropriés, tous les éléments prescrits dans cette modalité.	Plusieurs points n'étaient pas applicables en 2017 (a, f et h), mais en général la Baffinland a respecté la conformité aux attentes prévues dans les modalités et conditions du certificat de projet.	Les points applicables en 2016 ont été parachevés. Certains points n'étaient pas applicables en 2016.		
102	S'assurer que le roulage des navires du projet soit détecté et enregistré pour les routes de navigation du nord et du sud et que les données soient mises à la disposition des collectivités du Nunavut et du Nunavik en temps réel.	Afin de suivre les mouvements des navires et d'en soumettre des rapports, la Baffinland a engagé exactAIS, un service mondial de suivi et de surveillance des déplacements des navires, basé sur le système de collecte de données AIS (Système d'identification automatique) des satellites en orbite polaire. Les déplacements des navires sont publicement accessibles. Toutefois, selon des résidents de Pond Inlet, ces renseignements ne sont pas suffisants.	Conforme		
103	Faire un compte rendu annuel à la CNER concernant le trajet emprunté par les navires et l'état de la glace de mer, y compris tous les éléments prescrits dans cette condition.	Aucune déviation importante n'est survenue en 2017 pour la navigation des minéraliers et la Baffinland continuera à surveiller les déplacements des navires avec le service exactAIS.	Conforme		
104	Planifier les routes de déviation conformément aux éléments prescrits dans cette modalité. Résumer tous les incidences d'importantes déviations par rapport aux routes de navigation nominales présentées dans l'EIE final entre les ports Milne et Steensby, aller-retour.	La navigation vers le port Steensby n'est pas très active actuellement dans le cadre du projet. Par conséquent, la modalité 104a ne s'applique pas à l'heure actuelle. Aucune déviation importante par rapport aux routes de navigation nominales entre les ports Milne et Steensby n'a été observée en 2017.	Non applicable		
105	Établir et mettre en œuvre, avant d'amorcer les activités de navigation, des mesures visant à réduire les risques d'interactions avec les mammifères marins, particulièrement dans le détroit d'Hudson et le bras de mer Milne.	Aucune activité n'a été effectuée au port Steensby en 2017. Dans le bras de mer Milne, les interactions navires/mammifères sont surveillées dans le cadre du programme côte à côte de surveillance des mammifères marins, situé à Bruce Head. Selon le PGNFM, "les vaisseaux du projet se déplacent à la vitesse de 7 à 10 nœuds en transitant à travers le détroit d'Eclipse et le bras de mer Milne."	En cours		
106	S'assurer que des observateurs soient postés à bord des navires en toutes saisons et leur fournir tous les moyens requis pour accomplir efficacement leur travail. Le rôle dévolu aux observateurs à bord des navires durant les activités de navigation devrait être pris en compte dès la conception des minéraliers;	Le programme d'observateurs à bord des navires a été suspendu en 2016 pour des questions de sécurité liées à l'embarquement des observateurs. Pendant les trois années de surveillance, aucune collision avec des mammifères marins a été enregistrée. Très peu de mammifères marins ont été observés au cours de ces trois années ( 65 en 2013, 12 en 2014 et 16 en 2015).	Pas de conformité		
107	Réviser le « programme de surveillance » proposé pour améliorer la probabilité de déceler les fortes réactions des mammifères marins, oiseaux de mer et canards marins qui se produisent trop loin devant le navire pour être repérées par les observateurs à bord des minéraliers.	La surveillance par navire a été effectuée en 2013, 2014 et 2015, puis interrompue en 2016. Les observateurs à bord n'ont aperçu que très peu de mammifères marins; les problèmes de sécurité résultant de la présence des observateurs à bord de navires en mer ont été réglés en transférant les observateurs dans un plus petit navire basé à Pond Inlet.	Pas de conformité		
108	Charger des spécialistes expérimentés d'effectuer une analyse rigoureuse des données produites par le programme de surveillance (et non simplement les « discuter » comme le propose l'EIE final) pour en optimiser l'efficacité et la capacité à fournir des données de référence et à détecter les éventuels effets du projet sur les mammifères marins dans la zone d'étude régionale. Les données du programme de surveillance à long terme devront être traitées avec la même rigueur.	La surveillance par navire a été effectuée en 2013, 2014 et 2015, puis interrompue en 2016. Les observateurs à bord n'ont aperçu que très peu de mammifères marins; les problèmes de sécurité résultant de la présence des observateurs à bord de navires en mer ont été réglés en transférant les observateurs dans un plus petit navire basé à Pond Inlet.	Pas de conformité		
109	Mettre en œuvre un programme de surveillance visant à valider les prédictions présentées dans l'EIE final à l'égard des perturbations attribuables au bruit des navires sur la répartition et la présence de mammifères marins.	Un programme de surveillance et marquage des narvals a été mis en vigueur en 2017.	Conformité partielle		
110	Elaborer immédiatement un protocole de surveillance qui comprendra, sans s'y limiter, la surveillance acoustique afin de faciliter la détection des effets secondaires de la navigation, ainsi que des effets cumulatifs du bruit des navires sur les mammifères marins et leurs populations. Le promoteur devrait collaborer avec le groupe de travail sur le milieu marin afin de déterminer les indicateurs précisos à surveiller pour repérer rapidement les effets délesteurs sur les routes de navigation du nord et du sud.	Une surveillance acoustique passive a été effectuée en 2017 dans le cadre du programme de marquage des narvals. Aucun indicateur précoce de répercussions négatives du bruit du navire n'a été détecté.	Conformité partielle		

			<b>État de la conformité</b>	<b>Mis en oeuvre dans la modification no. 1 du permis d'utilisation des eaux 2AM-MRY1325</b>	<b>Mis en oeuvre dans le permis d'utilisation du sol de RCAANC</b>
111	Établir des seuils précis qui permettront de déterminer si le bruit des navires produit des effets indésirables.	La Baffinland a indiqué qu'elle ne s'était pas conformée à cette modalité.	Pas de conformité		
112	Avant d'amorcer ses activités commerciales de transport maritime du minerai de fer, le promoteur devra, conjointement avec le groupe de travail, élaborer un protocole de surveillance qui englobera, sans s'y limiter, la surveillance acoustique afin d'évaluer les effets déléteres (cumulés à court et à long terme) du bruit des navires sur les mammifères marins. Les indicateurs précoces de surveillance et les seuils de répercussions devraient être inclus.	Aucun indicateur précoce d'effet déleste du bruit des navires n'a été développé. La surveillance acoustique passive sous marine a été effectuée par Greenridge au nom de la Baffinland sur les sites adjacents à Bruce Head et à l'embouchure de la baie Kolaliksoo pendant les périodes libres de glace des années 2014 et 2015 (Phase de revenu initial du projet). Les deux sites acoustiques ont quantifié le bruit des navires et ont détecté la présence acoustique d'appels de mammifères. Une surveillance acoustique passive a été réalisée en 2017 dans le cadre du programme de marquage des narvals.	Conformité partielle		
113	Entreprendre la surveillance des poissons de mer et de leurs habitats, y compris sans s'y limiter la surveillance des stocks d'omble chevalier et de leur état de santé dans les bras de mer Steensby et Milne, suivant les recommandations du groupe de travail sur le milieu marin.	Chaque année, de 2013 à 2017, les poissons ont été surveillés par filet maillet et piègeage Fukui, et, en 2017, en ajoutant la pêche à la ligne ainsi que par nasses à vaivrons dans le bras de mer de Milne.	Conformité		
114	Si une pêche commerciale est créée dans les régions du bras de mer Steensby et du bras de mer Milne, le promoteur devra, conjointement avec le groupe de travail sur le milieu marin, mettre à jour son programme de surveillance des stocks d'omble chevalier et d'espèces sauvages à assurer la surveillance des stocks d'omble chevalier qui pourraient subir les effets des activités du projet, notamment les changements sur le plan de la taille du stock et de sa structure, ainsi que veiller à ce que la santé des poissons soit maintenue pour régler tout problème de surveillance lié à la pêche commerciale des stocks.	En 2017, aucune pêche commerciale n'a été mise sur pied dans le voisinage des deux zones portantes.	Non applicable		
115	Explorer diverses avenues, tant dans l'environnement d'un dossier que d'eau de mer, pour compenser de graves risques que pourraient subir les poissons à cause de la construction et de l'infrastructure liée au projet.	Le quai minéralier a été construit en 2014, et le plan de compensation a été mis en vigueur. Le rapport annuel Milne Ore Dock Fish Offset Monitoring 2017 a été soumis au MPO le 31 décembre 2017. Ce rapport démontre que, comme prévu, le plan de compensation a soutenu une activité biologique à tous les niveaux trophiques.	Conformité		
116	Avant la construction, élaborer des mesures d'atténuation supplémentaires afin d'réduire au minimum les effets d'au maximum sur les poissons de mer et leur habitat, ainsi que sur la qualité de l'eau de mer et des espèces sauvages, qui seront conformes notamment aux Lignes directrices concernant l'utilisation d'explosifs à l'intérieur ou à proximité des eaux de pêche canadiennes.	Jusqu'à présent, le dynamitage en milieu marin n'a pas été effectué sur ce site.	Non applicable		
117	S'assurer que les activités de dynamitage dans les eaux de mer ou à proximité sont réalisées en période d'eau libre uniquement. De même le dynamitage en eau douce poissonneuse devra, dans la mesure du possible, être effectué en période d'eau libre seulement. Si du dynamitage doit absolument être fait en période où les eaux sont prises par les glaces, les exigences de Pêches et Océans Canada devront être suivies à la lettre.	Non applicable car aucun dynamitage en milieu marin n'a été effectué sur ce site.	Non applicable		
118	Avant la construction, intégrer au plan d'atténuation approprié des seuils applicables aux diverses mesures d'atténuation visant à empêcher ou à limiter les perturbations causées à la faune marine.	Un plan d'atténuation détaillé a été élaboré pour le dragage et le battage de pieux vibratoire pendant la construction du quai minéralier (Ruskin Construction, 2014). Afin de confirmer l'efficacité des mesures d'atténuation, une surveillance a été effectuée pendant la construction du quai. (ERM, 2015)	Conformité		
119	Conjointement avec le Groupe de travail sur le milieu marin, surveiller l'abondance et la répartition des tuniques de mise bas des phoques annelés pendant au moins deux années avant le début du brisage de glace afin d'établir un corpus de référence. La surveillance devra se poursuivre pendant toute la durée du projet, au besoin.	Non applicable. Le brisage de glace n'a pas été requis dans la phase de revenu initial du projet.	Non applicable		
120	Sous réserve des précautions qui s'imposent pour assurer la sécurité du navire et des personnes, veiller à ce que les activités de navigation du projet soient menées conformément aux procédures d'atténuation énoncées dans la modalité portant sur la protection des espèces sauvages marines.	Des conseils à suivre sur les vitesses et le tracé des navires sont intégrés dans le plan de gestion de la navigation et des espèces sauvages marines. Selon la Baffinland, bien que la majorité des navires naviguent en général entre les 7 à 10 noeuds recommandés, certains bateaux spécifiques excèdent la vitesse requise. La vitesse maximale d'un cargo pétrolier est de 16,1 noeuds. En 2018, tous les navires seront enjoins d'entrer dans le bras de mer de Milne à une vitesse située entre 7 et 10 noeuds knots.	Pas de conformité		
121	Signaler sans délai au bureau régional visé de Pêches et Océans Canada et d'Environnement Canada tout contact accidentel entre un navire du projet et des mammifères marins ou des colonies d'oiseaux de mer.	Aucun contact accidentel entre les navires et les mammifères marins ou colonies d'oiseaux de mer n'a été observé pendant les trois années d'application du programme d'observateurs à bord des navires. En 2017, ni les exploitants de navires ni les observateurs de la Bruce Head Shore Based Observer station ni les chasseurs locaux n'ont signalé de contacts accidentels à la Baffinland.	Partiellement conforme		
122	Inclure un résumé et un rapport annuel sur les contacts accidentels entre des navires du projet et des mammifères marins ou des colonies d'oiseaux de mer dans le rapport de surveillance applicable.	Aucun contact rapporté.	Conformité		
123	Prévoir suffisamment d'observateurs des mammifères marins à bord des navires du projet pour garantir que les collisions avec des mammifères marins et des colonies d'oiseaux de mer sont observées et signalées pendant toute la durée du projet. Le protocole d'observation des effets sur la faune marine devrait englober les éléments prescrits dans cette modalité.	La surveillance et le repérage à partir des bateaux a été effectuée en 2013, 2014 et 2015 puis interrompue en 2016. Les observateurs à bord montrent que très peu de mammifères marins, les problèmes de sécurité résultant de la présence des observateurs à bord de navires en mer ont été réglés en transférant les dits observateurs dans un plus petit navire basé à Pond Inlet.	Pas de conformité		
124	Interdire aux employés du projet toute activité de navigation de plaisance, de pêche et de chasse visant la faune marine dans les régions du projet, y compris les bras de mer Steensby et Milne.	En 2017, aucune incidence provoquée par le personnel pendant la chasse ou la pêche sur les terres louées à la Baffinland.	Conforme		
125	Avant d'utiliser des dispositifs de dissuasion acoustique, vérifier l'acceptabilité de ces appareils en consultant les collectivités situées le long des routes de navigation et près des ports dans les bras de mer de Steensby et de Milne. Les commentaires devraient être intégrés dans le plan de mitigation.	Jusqu'à présent, l'utilisation de dispositif de dissuasion acoustique n'a pas été envisagée.	Non applicable		

			<b>État de la conformité</b>	<b>Mis en oeuvre dans la modification no. 1 du permis d'utilisation des eaux 2AM-MRY1325</b>	<b>Mis en oeuvre dans le permis d'utilisation du sol de RCAANC</b>
125(a)	Consulter les collectivités et les groupes éventuellement touchés, en particuliers des organisations de chasseurs et de trappeurs quant à l'identification des sites de mouillage et des possibles zones de refuge temporaire des navires du projet le long toutes de navigation dans la région du Nunavut. Intégrer la rétroaction de ces consultations.	La Qikiqtaani Inuit Association (QIA) et la Mittimatalik Hunters and Trappers Organization (MHTO) ont été consultées lors de la planification d'interventions d'urgence sur les routes de navigation du nord, avec la création de sites de mouillage et de possibles zones de refuge temporaire. En 2017, suite aux inquiétudes formulées quant au risque potentiel des eaux de ballast dans les zones de mouillage, (inquiétudes énoncées lors des ateliers communautaires et lors de la réunion annuelle 2016 du GTPMM), la surveillance de la qualité de l'eau et des EAE a été étendue jusqu'à l'île Ragged (au nord de la frontière de la ZEL).	Conforme		
126	Concevoir des programmes de surveillance en s'assurant que les usagers locaux de l'aire marine dans les collectivités situées près de route de navigation soient cooptés pendant la durée du projet en participant à cette surveillance et en évaluant les incidences et les changements dans la répartition des mammifères marins, susceptibles d'être provoqués par le projet.	La Mittimatalik Hunters and Trappers Organization (MHTO) siège au GTPMM. En 2017, la Baffinland a engagé 12 Inuits pour participer au programme de surveillance du milieu et des mammifères marins. À la fin de la saison d'exploration, la Baffinland a rencontré ces employés inuit afin d'obtenir leur rétroaction sur les résultats préliminaires de la surveillance réalisée en 2017.	Conforme		
127	S'assurer que les collectivités et les groupes du Nunavik soient tenus informés des activités de navigation du projet et aient la possibilité de participer au développement et au perfectionnement des plans de surveillance et d'atténuation.	La Baffinland a publié la route de navigation de ses navires. Mais cela a été jugé insuffisant selon les commentaires reçus de Pond Inlet reçus par la CNER.	In compliance		
128	Consulter les collectivités locales lors de l'étude des options de compensation de l'habitat du poisson et prouver que leurs observations ont été intégrées dans le Plan de compensation de l'habitat du poisson.	En 2013 et 2014, la Baffinland et le ministère des Pêches et Océans (MPO) ont consulté la collectivité de Pond Inlet sur l'élaboration de mesures de compensation pour le quai minéralier.	Complété		
<b>Données démographiques de la population</b>					
129	Le promoteur est encouragé à participer aux travaux du Qikiqtaaluk Socio-Economic Monitoring Committee ainsi que ceux d'autres organismes et collectivités afin de dégager les domaines d'intérêt mutuel dans un cadre de surveillance collaboratif qui inclura les priorités socioéconomiques afférentes au projet, aux collectivités et la région de Baffin dans son ensemble.	Des indicateurs socioéconomiques d'un certain nombre de composantes socioéconomiques valorisées (CSEV) inclus dans l'Énoncé final des incidences environnementales du projet (EIE final, Baffinland 2012) ont servi en 2017 à évaluer le rendement socioéconomique du projet. Les données présentées dans le rapport de surveillance socioéconomique étaient les prévisions prévues dans l'EIE final pour ces CSEV et identifient des effets positifs antérieurs du projet.	Conforme		
130	Envoyer d'établir et de coordonner de petits groupes de travail socioéconomiques. Consider establishing and coordinating with smaller socio-economic working groups to meet Project specific monitoring requirements throughout the life of the Project.	La Baffinland continue à travailler avec le QSEMC et participe au GTSSÉ (Groupe de travail pour la surveillance socioéconomique) de la région de la rivière Mary, un sous-comité du QSEMC, inclus la Baffinland, le gouvernement du Nunavut, le gouvernement du Canada et la QIA. Le mandat de ce sous-comité, incluant les priorités de surveillance socioéconomiques et les objectifs du projet) a été finalisé.	Conforme		
131	Le Qikiqtaaluk Socio-Economic Monitoring Committee est encouragé à surveiller les changements démographiques, incluant les déplacements des habitants dans et hors des collectivités du nord de l'île Baffin et sur le territoire dans son ensemble.	La Baffinland a soumis des données sur le changement démographique dans son rapport e surveillance économique de 2017.	Conforme		
132	Le promoteur est encouragé à établir des partenariats avec d'autres organismes de la région nord de l'île de Baffin, la Nunavut Municipal Training Organization et le gouvernement du Nunavut afin d'établir des programmes encourageant les Inuits à continuer à vivre dans leurs collectivités tout en essayant d'acquérir une formation et un perfectionnement continu et progressifs.	Entre 2014 et 2017, seuls les nouveaux employés ont bénéficié du Programme Apté au travail. En 2017, de concert avec les gouvernements des hameaux de cinq collectivités de la région nord de Baffin, (Arctic Bay, Clyde River, Hall Beach, Igloolik, and Pond Inlet), la QIA et le Collège de l'Arctique du Nunavut, la Baffinland a élaboré un Programme révisé Apté au travail qui débutera au cours du premier trimestre de 2018. La Baffinland et la Qikiqtaani Inuit Association (QIA) sont désormais partenaires du Qikiqtaani Skills and Training for Employment Partnership (Q-STEP), programme de formation de 19 millions de dollars.	Conforme		
133	Le promoteur est encouragé à collaborer avec le Qikiqtaaluk Socio-Economic Monitoring Committee, le gouvernement du Nunavut et d'autres intervenants appropriés du milieu à la conception et à la mise en vigueur d'un sondage à base volontaire auquel devront participer les employés sur une base annuelle afin de dépister les intentions d'habitation et de migration. Les résultats non confidentiels seront rapportés au gouvernement du Nunavut et à la CNER.	En janvier 2018, la Baffinland a mis sur pied le sondage révisé sur les renseignements personnels des employés, destiné à recueillir sur une base volontaire, des renseignements sur le changement d'adresse des employés, leur situation en matière de logement, leurs intentions de migration (entre autres). Ce sondage portait aussi sur plusieurs autres sujets liés aux modalités et conditions du Certificat de projet et sur les exigences de l'ERA1 (Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits). Cette nouvelle enquête est le fruit d'une intense collaboration entre la Baffinland et la QIA qui l'a ensuite gérée sur le site. Ce sondage a été proposé aux employés et aux entrepreneurs inuits du projet de la rivière Mary. La Baffinland continue à discuter avec les membres du GTSSÉ (y compris représentants du GN, QIA et AAANC) et continuera à solliciter des commentaires pour d'éventuelles améliorations à apporter au sondage.	Conforme		
134	Intégrer dans le rapport annuel à la CNER, des renseignements sur l'origine des employés, incluant des renseignements prescrits dans cette modalité.	Les données 2017 sur l'origine, le nombre et l'ethnicité des employés du projet et des entrepreneurs ont été soumises dans le rapport de surveillance socioéconomique 2017. Ces données proviennent des dossiers du service des Ressources humaines internes de la Baffinland.	Conforme		
<b>Formation et éducation</b>					
135	Le promoteur est encouragé à offrir d'autres options de travail programmes d'études aux employés du projet.	La Baffinland et la Qikiqtaani Inuit Association (QIA) ont, en partenariat, créé Qikiqtaani Skills and Training for Employment Partnership (Q-STEP), programme de formation de 19 millions de dollars. Étant donné que ce programme n'a commencé qu'en fin 2017, le nombre d'apprentis de la Baffinland était limité en 2017. En fait, elle n'a eu qu'un apprenant inuit. En partenariat avec l'Operating Engineers Training Institute of Ontario (OETIO), la Baffinland offrira à des Inuits locaux la possibilité de suivre une formation de deux mois à l'Institut de formation en métiers pour Q-STEP à Mississauga, Ontario. Cette formation débutera au début de 2018, avec un minimum de cours pour 12 Inuits suivie d'un deuxième cours pour 12 autres Inuits. Une formation est en train d'être planifiée pour quatre employés inuits de la Baffinland afin de perfectionner leur aptitudes en conduite d'équipement lourd. La Baffinland envisage également, pour 2018 ou 2019, d'autres programmes, comme la formation financière, un perfectionnement en enseignement général et d'autres initiatives.	Conforme		

			<b>État de la conformité</b>	<b>Mis en oeuvre dans la modification no. 1 du permis d'utilisation des eaux 2AM-MRY1325</b>	<b>Mis en oeuvre dans le permis d'utilisation du sol de RCAANC</b>
136	Le promoteur est encouragé à travailler avec d'autres organismes de formation et/ou des ministères offrant de la formation sur l'exploitation minière ou autre, afin d'offrir des possibilités aux employés transférables et séries.	Se référer aux notes F.E. no.135	Conformité		
137	Avant la construction, établir une liste de certificats et permis reconnus pouvant être obtenus par une formation sur place ou dans l'emploi à la mine de la rivière Mary. Cette liste doit être actualisée sur une base annuelle, transmise à la CNER après parachèvement ou après toute révision.	En 2016, 43 397 heures de formation ont été données, notamment 4 024 heures pour les travailleurs Inuits.	Conformité		
138	Le promoteur est encouragé à travailler avec la Qikiqmani Inuit Association pour garantir la mise en vigueur opportune d'efficaces programmes de formation et des programmes Aptes à l'emploi pour les Inuits.	Par le biais du Comité de gestion conjoint de l'ERAII et du Comité mixte de direction, la Baffinland et la QIA ont étroitement travaillé pour répondre aux besoins des Inuits, notamment à des programmes de préparation à l'emploi. Ainsi, le programme Q-STEP a été annoncé et est en vigueur. Il soutient partiellement le programme APTE AU TRAVAIL, apprentissage et formation en conduite d'équipement lourd de la Baffinland.	Conformité		
139	Avant la construction, effectuer une analyse détaillée du marché du travail avec prévisions quantitatives du nombre d'employés à engager dans le sud du Canada et à l'étranger. Puis, transmettre les résultats de cette étude. Une analyse actualisée du marché du travail doit être soumise dans les 90 jours suivant la réception du certificat du projet.	Une analyse révisée du marché du travail a été intégrée dans le rapport annuel 2014 soumis à la CNE Baffinland 2015b). Une autre analyse révisée a été lancée en 2017 et sera soumise pour l'évaluation de la proposition Phase 2.	Conformité		
140	Le promoteur est encouragé à sonder les employés Nunavummiut au moment de leur embauche, relevant particulièrement leur niveau d'études et notant s'ils ont démissionné ou quitté un établissement scolaire pour accepter un emploi dans le cadre du projet.	En janvier 2018, la Baffinland a mis sur pied le sondage révisé sur les renseignements personnels des employés, destiné à recueillir sur une base volontaire, des renseignements sur le changement d'adresse des employés, leur situation de logement, leurs intentions de migration (entre autres). Ce sondage portait aussi sur plusieurs autres sujets liés aux modalités et conditions du Certificat de projet et sur les exigences de l'ERAII (Entente sur les répercussions et les engagements des Inuits). Cette nouvelle enquête sera suivie d'une réunion d'information entre la Baffinland et la QIA sur le site Web dédié au site. Ce sondage a été proposé aux employés et aux entrepreneurs Inuits du projet de la rivière Mary. La Baffinland continue à discuter avec les membres du GTSE (comprises représentants du GN, QIA et AANC) et continuera à solliciter des commentaires pour d'éventuelles améliorations à apporter au sondage.	Conformité		
141	Avant la construction, le promoteur est encouragé à collaborer avec la Qikiqmani Inuit Association (QIA) pour prioriser la prestation de la formation à donner aux Inuits dans le but de les embaucher pour la surveillance ou dans d'autres domaines.	La Baffinland et la Qikiqmani Inuit Association (QIA) ont lancé en partenariat un programme de formation de 19 millions de dollars, le Qikiqmani Skills and Training for Employment Partnership (Q-STEP).	Conformité		
<b>Moyens de subsistance et emploi</b>					
142	Le promoteur est encouragé à s'attaquer aux effets directs et indirects résultant de l'utilisation sur le site de divers dialectes Inuktitut ainsi que d'autres langues orales.	En cours. En adoptant la politique "Inuktitut in the Workplace" la Baffinland manifeste son soutien corporatif pour l'utilisation de l'Inuktitut sur tous les sites du Nunavut et garantit que, même si l'anglais est la langue de travail sur le site de la mine et dans les ports, une compétence insuffisante dans cette langue n'entraverait pas l'emploi des Inuits, sous réserve d'impratiques de santé et de sécurité. La politique "Inuktitut in the Workplace" a été transmise à la QIA par le biais des comités de gestion et de direction et a été mise à jour en 2017.	Conformité		
143	Le promoteur est encouragé à utiliser les technologies existantes et innovatrices afin de permettre aux employés du projet de contacter leur famille et leurs amis.	Les employés ont gratuitement accès à l'Internet et au téléphone dans les salles du pavillon-dortoir sur le site ainsi que dans certaines aires communes. La bande passante et les niveaux d'utilisation risquent de limiter l'utilisation de certaines applications.	Conformité		
144	Le promoteur est encouragé à préciser clairement ses exigences d'emploi dans son programme Apté à l'emploi et dans les autres programmes ainsi que dans la documentation.	En cours. Du 3 au 7 avril 2017, la Baffinland a organisé une tournée Carrière et formation dans les cinq (5) collectivités de la région nord de l'île de Baffin.	Conformité		
145	Le promoteur est encouragé à surveiller, de concert avec le gouvernement du Nunavut et le Qikiqtaaluk Socio-Economic Monitoring Committee, les obstacles à l'emploi des femmes.	En cours. Dans son rapport 2017 sur la surveillance socioéconomique, la Baffinland a fourni des informations sur les éventuels obstacles à l'emploi des femmes. Ce qui inclut des données de l'indicateur heures de travail des employées et des entrepreneures ainsi que des renseignements sur la disponibilité et les coûts des garderies.	Conformité		
146	Le gouvernement du Nunavut et la Qikiqmani Inuit Association sont encouragés à examiner la possibilité de dégager des sources de revenus pour appuyer des initiatives ou des programmes visant à compenser ou à subventionner les frais de garderies pour les employées du projet.	Ceci ne s'applique pas directement à la Baffinland	Non applicable		
147	Le promoteur est encouragé à collaborer avec le gouvernement du Nunavut et la Société d'habitation du Nunavut afin d'examiner des options et des stratégies incitatives qui pourraient stimuler et permettre aux employés résidant dans des logements sociaux à maintenir leur emploi ainsi qu'à obtenir des loyers gérables et abordables.	Lors de la réunion du QSEMC des 5 et 6 juillet 2017, les participants ont discuté des questions de logement public.	Conformité		
<b>Développement économique</b>					

			<b>État de la conformité</b>	<b>Mis en oeuvre dans la modification no. 1 du permis d'utilisation des eaux 2AM-MRY1325</b>	<b>Mis en oeuvre dans le permis d'utilisation du sol de RCAANC</b>
148	Le promoteur est encouragé à entreprendre une surveillance conjointe avec le programme de surveillance du Qikiqtaaluk Socio-economic Monitoring Committee qui s'attache aux interactions du projet avec les récoltes, de la sécurité alimentaire et des indicateurs généraux d'habitudes alimentaires.	Dans son rapport socioéconomique de 2017, la Baffinland a fourni des informations sur les possibles interactions du projet avec les récoltes ainsi que sur la sécurité alimentaire.	Conforme		
149	Avant de commencer l'exploitation, le promoteur devra analyser le risque d'une fermeture temporaire de la mine et s'attendre particulièrement sur les incidences que cela pourrait provoquer dans la région nord de l'île de Baffin.	L'étude sur les effets potentiels d'une fermeture de la mine a été terminée en 2014.	Complété		
150	Tel que prescrit dans cette modalité, veiller à ce que les conditions spécifiques au parc national Sirmilik soient respectées.	Aucun vol n'a été effectué en 2017 au dessus du parc Sirmilik ; par conséquent, aucune implication de bruit n'est possible.	Conforme		
151	Le promoteur est encouragé à étudier des mesures et des programmes visant à aider les employés à accéder à la propriété immobilière ou à des logements abordables.	Selon la Baffinland, il n'existe pas à l'heure actuelle de relation claire et directe entre l'emploi et les mesures ou programmes de la compagnie ou autres et la propriété immobilière. En janvier 2018, la Baffinland a lancé un sondage sur les employés inuits, visant à recueillir des données sur la situation des employés en matière d'habitation et sur d'autres sujets.	Conforme		
152	La Qikiqtaaluk Inuit Association est encouragée à fournir à la CNER et au Qikiqtaaluk Socio-Economic Monitoring Committee les informations sur les dispositions de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits pouvant exiger que les gros contrats soient répartis en plus petits contrats.	Cette modalité du C.P. vise surtout la QIA. En 2017, dans le cadre de la mise en vigueur de l'ERAJ, la Baffinland a mis sur pied une Stratégie d'approvisionnement et d'adjudication de contrats inuits (IPCS).	Ce n'est pas une modalité pour la Baffinland		
<b>Santé humaine et bien-être</b>					
153	Le promoteur est encouragé à employer un professionnel de la santé mentale afin d'offrir du conseil aux employés inuits et non inuits et de contribuer positivement à leur santé et à leur bien-être.	Le régime d'avantages sociaux de la Baffinland inclut un programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF), offrant à tous les employés permanents et à leurs dépendants du conseil professionnel de courte durée selon les besoins ponctuels. Il y a eu 38 cas en 2017.	Conforme		
154	Collaborer avec le gouvernement du Nunavut et le Qikiqtaaluk Socio-Economic Committee pour surveiller les possibles effets indirects du projet.	La Baffinland a fourni les informations sur les éventuels effets indirects dans son rapport 2017 sur la surveillance socioéconomique. Ce qui inclut les données des incarcérations sur la prévalence de la toxicomanie, la dépendance au jeu, la violence familiale, les problèmes maritaux, le taux de maladies sexuellement transmises et autres maladies contagieuses, les grossesses précoce, le taux d'achèvement des études secondaires et autres sujets (par ex.: taux de criminalité).	Conforme		
155	Le promoteur est encouragé à fournir à la CNER un rapport actualisé des mesures et plans d'aménagement mis sur pied afin de traiter les éventuels conflits culturels pouvant survenir sur le site.	La Baffinland s'est engagée à promouvoir la cohésion entre les employés par des programmes sociaux et une sensibilisation à la culture. En 2017, la Baffinland a continué à offrir des programmes de reconnaissance culturelle, notamment une sensibilisation à la culture, la promotion de l'institut en milieu de travail et le soutien des Aînés pour les employés inuits. M. Levi Barabashe de la QIA s'est joint à Brian Penney, président et directeur général de la Baffinland pour présider la célébration de la Journée du Nunavut sur le site du projet de la rivière Mary, les 9 et 10 juillet 2017. Plusieurs activités étaient inscrites au programme, notamment des jeux traditionnels inuits organisés par les Baffinland Elders et le visionnement de films sur les Inuits. De la nourriture traditionnelle a été servie.	Conforme		
156	Le promoteur est encouragé à contribuer à la prestation et/ou soutien de possibilités et programmes récurrents au sein des collectivités éventuellement touchées afin d'atténuer les éventuelles répercussions de l'absence des employés au sein de la vie familiale et communautaire.	Le Fonds Igligiliutinn Nunavimma Pivallipiaqit Kinaajut a été créé en vertu de l'article 12 de l'ERAJ. Il est administré par la QIA. La Baffinland et QIA contribuent chacune 375 000 \$ par an. La Baffinland a en outre soutenu de nombreux événements et activités communautaires en 2017, incluant mais sans s'y limiter, des courses communautaires de motoneiges, des tournois de pêche, des danses carrières ainsi que divers déplacements d'équipes sportives et des commandités.	Conforme		
157	Envisager d'offrir du conseil et l'accès à des programmes de traitements de la toxicomanie, de la violence familiale, des problèmes maritaux qui touchent les employés et/ou leurs familles.	Le régime d'avantages sociaux de la Baffinland inclut un programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF), offrant à tous les employés permanents et à leurs dépendants du conseil professionnel de courte durée selon les besoins ponctuels.	Conforme		
<b>Infrastructure communautaire</b>					
158	Le promoteur est encouragé à collaborer avec le gouvernement du Nunavut et autres parties appropriées à la création d'un Groupe de travail sur la santé humaine.	La Baffinland continue à travailler avec le QSEMC et le GTESE de la rivière Mary sur des initiatives de surveillance socioéconomiques. Le gouvernement du Nunavut participe activement à ces deux groupes. En novembre 2013, le ministère de la Santé du Nunavut a signé un protocole d'entente sur les services de santé sur le site et l'a mis à jour en 2017.	Conforme		
159	Le promoteur est encouragé à travailler avec le gouvernement du Nunavut à l'élaboration d'un programme de surveillance des effets, tenant compte de l'agrandissement de l'infrastructure communautaire et aéroportuaire dans la zone d'étude locale et à Igahuit.	La Baffinland continue à travailler avec le QSEMC et le GTESE de la rivière Mary sur des initiatives de surveillance socioéconomiques. Le gouvernement du Nunavut participe activement à ces deux groupes.	Conforme		
160	Le gouvernement du Nunavut et la Qikiqtaaluk Inuit Association sont encouragées à coopérer afin de s'assurer que les retombées soient, au sens large, distribuées aux collectivités touchées et aux groupes démographiques pour compenser au maximum les effets du projet sur les services ou l'infrastructure.	La Baffinland produit un rapport annuel de surveillance socioéconomique et incite régulièrement le Qikiqtaaluk Socio-Economic Monitoring Committee (QSEMC) et le Groupe de travail pour la surveillance socioéconomique de la rivière Mary (SEMWG) à discuter des avantages et des répercussions socioéconomiques du projet. Le GN et la QIA sont des membres actifs de ces deux comités.	Ce n'est pas une modalité pour la Baffinland		
161	Le gouvernement du Nunavut devra se préparer à éventuellement accroître le maintien de l'ordre pour faire face aux changements démographiques liés au projet et ce, aux fins de prévention du crime.	Si la Baffinland ne peut influencer l'interaction entre le gouvernement du Nunavut (GN) et la Police Montée canadienne, la compagnie collabore régulièrement avec le gouvernement quant à la surveillance des effets socioéconomiques liés au projet.	Ce n'est pas une modalité pour la Baffinland		
<b>Ressources culturelles et utilisation du sol</b>					

			<b>État de la conformité</b>	<b>Mis en oeuvre dans la modification no. 1 du permis d'utilisation des eaux 2AM-MRY1325</b>	<b>Mis en oeuvre dans le permis d'utilisation du sol de RCAANC</b>
162	Prendre toutes les mesures raisonnablement possibles pour inciter les Aînés et les membres des collectivités de la région nord de l'île de Baffin à formuler leurs observations sur les programmes de surveillance et les mesures d'atténuation afin que ces derniers soient instruits par leurs connaissances sur les activités traditionnelles, les ressources culturelles et l'utilisation du sol.	Le milieu des affaires d'Iqaluit Business Community, celui de Pond Inlet, les OCT communautaires et autres groupes et résidents communautaires (à savoir le milieu des affaires ou les spérosnes intéressées par des possibilités de carrière ou de formation) font partie des groupes mobilisés par la Baffinland au cours de l'année 2017.	Conforme		
163	Poursuivre la mobilisation et la consultation des collectivités de la région nord de l'île de Baffin afin de s'assurer que les Nunavummiut soient constamment informés des activités du projet.	En 2017, la Baffinland a organisé des réunions publiques afin de présenter des informations liées au projet et de recueillir des commentaires. La Baffinland a en outre effectué une étude auprès des cinq collectivités de la région nord de l'île de Baffin les plus vraisemblablement touchées par le projet de la rivière Mary.	Conformité partielle		
164	Aviser les collectivités quant au transit prévu des navires dans la zone d'étude régionale, incluant le détroit d'Eclipse et le bras de mer Milne. Les données devraient être disponibles en temps réel. Les modifications des tracés de navigation devraient être au GTEM, à la communauté de Pond Inlet et aux collectivités de la région.	Le Baffinland a suivi les mouvements des navires et d'en soumettre des rapports. La Baffinland a engagé exactAIS, un service mondial de suivi et de surveillance des déplacements des navires basé sur le système de collecte de données AIS (Système d'identification automatique) des satellites en orbite polaire. Les déplacements des navires sont publiquement accessibles. Aucun changement de tracé de navigation n'a été effectué en 2017. Toutefois, selon des résidents de Pond Inlet, ces renseignements ne sont pas suffisants.	Conformité		
165	Le promoteur devrait prévoir des installations le long de la voie de chemin de fer et du chemin d'approvisionnement qui pourraient servir de refuge aux employés et aux utilisateurs du sol de la région.	La Baffinland a construit 3 refuges, aux km 33, 40 et 69 du chemin d'approvisionnement. Chacun de ces refuges est chauffé et inclut des lits et de la literie, de l'eau, un défribulateur automatique externe (DAE), de la nourriture et une radio numérique qui contactera la sécurité ou un répartiteur et qui est toujours surveillée.	Conformité		
166	S'assurer par des consultations et par des campagnes de sensibilisation publique que la population a accès , par téléphone ou par Internet, au personnel du transport maritime pour les transits dans les ports de Milne et de Steelesby et ce afin d'échanger des informations sur la condition de la glace et le mouvement des navires. .	Les renseignements sur le transit des navires sont disponibles sur le site Web public de la Baffinland. Une adresse courriel est également affichée (contact@baffinland.com) sur la page d'information aux fins de contact pour des mises à jour ou des renseignements de navigation. La population a accès au personnel du transport maritime soit par téléphone, soit par Internet.	Conformité		
<b>Avantages, redevances et imposition</b>					
167	Le promoteur est encouragé à négocier un Accord de partenariat avec le gouvernement du Nunavut. .	En septembre 2013, la Baffinland a invité par écrit le gouvernement du Nunavut à négocier un Accord de partenariat. Le gouvernement a accepté ce présent accord initial mais l'a suspendu pendant que les ministères du Développement économique et des Transports et le ministère des Finances se penchent sur la conception d'un programme de remplacement. La Baffinland a alors décidé d'attendre l'adoption de la politique de remplacement par le gouvernement du Nunavut avant de reprendre les négociations.	Non applicable		
<b>Gouvernance et leadership</b>					
168	Inclure dans le programme de surveillance adopté par le Qikiqtaani Socio-Economic Monitoring Committee, les éléments prescrits dans cette modalité. .	La collecte de données et les méthodes d'analyse sont présentées dans le rapport annuel.	Conformité		
169	Soumettre à la CNER un résumé sommaire annuel des données de surveillance recueillies sur les effets économiques régionaux et cumulatifs du projet ainsi que de toute mesure d'atténuation proposée.	La Baffinland a soumis, dans son rapport socioéconomique annuel, un résumé des données de surveillance liées aux effets économiques régionaux et cumulatifs (positifs et négatifs) du projet.	Conformité		
<b>Incidents et défaillances</b>					
170	Mettre à jour les plans de surveillance et de gestion des espèces sauvages terrestres afin d'y inclure une surveillance accrue des caribous, y compris des études hebdomadaires de voies hivernales et des études bimessuelles à l'été et à l'automne.	Le chemin de fer n'a pas été construit et ces activités de surveillance n'ont pas été déclenchées.	Différé		
171	Inclure dans le plan actuelisé de surveillance et de gestion des espèces sauvages terrestres, un engagement à installer des moyens de dissuasion le long de la voie ferrée et des remblais du chemin d'approvisionnement, dans toutes les zones où les déplacements des caribous pourraient se traduire par des mortalités.	Jusqu'à présent, aucune zone de mortalité possible de caribous n'a été identifiée le long de la route. C'est pourquoi, aucun mécanisme de dissuasion ne s'est avéré nécessaire le long du chemin d'approvisionnement.	Conformité		
172	Le promoteur est encouragé à fournir au gouvernement du Nunavut preuve que le navire qu'il prévoit utiliser pour stocker du carburant durant l'hiver a été conçu et certifié pour résister aux conditions dans lesquelles il sera utilisé. De plus, des exemplaires des polices d'assurance des propriétaires des navires devraient être exigés.	La Baffinland n'a pas eu besoin de pratiquer l'hivernage du carburant en 2017.	Non applicable		
173	Employer les meilleures pratiques et satisfaire toutes les exigences réglementaires durant le transfert du carburant du bateau au rivage ou autre technique marine.	La Baffinland maintient un PUSH approuvé par Transport Canada pour le transfert du carburant du bateau au rivage du port Milne. Ce plan a pas été mis à jour en 2016. Du 5 au 8 août 2017, un entrepreneur qualifié en interventions d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures a assuré la formation du personnel de la Baffinland sur le PUSH dans le bras de mer Milne.	Conformité		
174	Fournir aux collectivités du Nunavut situées le long de la route de navigation, ainsi qu'à la Garde côtière canadienne, une formation annuelle et de l'équipement d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures.	Les exercices de formation en interventions en cas de déversements ont lieu au port Milne du 5 au 8 août 2017.	Conformité		

			<b>État de la conformité</b>	<b>Mis en oeuvre dans la modification no. 1 du permis d'utilisation des eaux 2AM-MRY1325</b>	<b>Mis en oeuvre dans le permis d'utilisation du sol de RCAANC</b>
175	En coordination avec la Qikiqpani Inuit Association et les organisations de chasseurs et de trappeurs des collectivités de la région nord de l'île Baffin et de Coral Harbour, effectuer des mises à jours du Plan de navigation et de gestion de la faune marine pour y inclure les mesures de gestion adaptative à prendre au cas où il s'averrera impossible, pendant le brisage de glace, d'installer le long du trajet les balises du tracé de navigation.	Toute la navigation de la Baffinland et il n'y a aucune navigation hivernale ni brisage de glace. Par conséquent, toute mesure concernant cette modalité du C.P. est Différée jusqu'à ce que le port de Steenby soit construit et que le transit à travers la glace soit programmé.	Différé		
176	Revoir la planification en cas de déversement afin d'y ajouter des modélisations des trajectoires dans les régions du détroit d'Hudson (où les morses se rassemblent), ainsi qu'à Milne Inlet, Eclipse Sound et Pond Inlet dans des conditions hivernales.	Selon la Baffinland, aucun changement n'a été apporté aux pratiques de navigation depuis que la modélisation du déversement a été effectuée. Par conséquent, aucune mise à jour n'est requise. indicated that there have been no changes to the shipping practices since the spill modelling was conducted; therefore, no updates are required.	Différé		
177	Le promoteur devra exiger que les navires battant pavillon étranger qui sont affrétés pour des activités de navigation associées au projet dans les eaux canadiennes adhèrent à un programme étranger analogue au Programme de délégation des inspections obligatoires de Transports Canada.	Les propriétaires/Shippowers exploitants de navires devront inscrire leur navire battant pavillon étranger dans le programme approprié. La Baffinland a inclus cette exigence dans les modalités et conditions du contrat pour tous les navires directement affrétés par la Baffinland.	Complété		
<b>Autres analyses</b>					
178	En tenant compte des considérations de sécurité, le promoteur devra exiger que les navires du projet suivent le tracé prévu au sud de l'île Mill afin d'éviter de perturber les morses et leur habitat.	Cette modalité ne s'applique pas actuellement aux activités du projet qui n'impliquent aucune navigation par le détroit de Steenby. La Baffinland se penchera sur cette modalité lorsque la navigation sera activée dans ce bras de mer.	Différé		
<b>Variabilité opérationnelle</b>					
179	La Baffinland devra se limiter à 20 trajets de minéraliers via le port de Steenby par mois durant la saison d'eau libre, et à 242 trajets au total par année.	Cette modalité ne s'applique pas actuellement aux activités du projet qui n'impliquent aucune navigation par le détroit de Steenby. La Baffinland se penchera sur cette modalité lorsque la navigation sera activée dans ce bras de mer.	Différé		
179a	Le volume total d'minerai expédié via le bras de mer de Milne ne doit pas excéder 4,2 millions de tonnes.	La Baffinland a expédié 4,05 millions de tonnes de minerai en 2017.	Conformité		
179b	Le volume total de minerai transporté par camion sur le chemin d'approvisionnement ne doit pas excéder 4,2 millions de tonnes par année.	Le volume total de minerai transporté par camion sur le chemin d'approvisionnement du bras de fer Milne était environ 4,54 millions de tonnes en 2017.	Pas de conformité		
<b>Incidents transfrontaliers</b>					
180	Le groupe de travail sur le milieu marin créé pourrait inviter un représentant de la Société Makivik à y siéger pour la durée du projet.	Makivik est membre du GTEM créé en 2013. Les procès-verbaux des réunions du Groupe de travail sont envoyés à toutes les parties. En 2017, Makivik a reçu les procès-verbaux des réunions du MEWG ainsi que les informations techniques.	Complété		
181	Que la Société Makivik y délègue un représentant ou non, le groupe de travail sur le milieu marin rendra compte de ses activités régulièrement à cette dernière pendant la durée du projet.	Makivik est membre du GTEM créé en 2013. Les procès-verbaux des réunions du Groupe de travail sont envoyés à toutes les parties. En 2017, Makivik a reçu les procès-verbaux des réunions du MEWG ainsi que les informations techniques.	Complété		
182	La Baffinland devra mettre à la disposition de la Société Makivik toutes les déviations de route soumises à la CNER.	Les renseignements sur le transit des navires sont disponibles sur le site Web de la Baffinland. Lorsque requis, cette dernière mettra à la disposition de la Makivik les rapports de déviations de route. Mais il n'y a eu aucun changement en 2017.	Complété		

**Annexe II : Rapport des visites du site en avril et août 2018**



# 2018 Winter Site Visit Report

for the NIRB's Monitoring of  
**Baffinland Iron Mines Corp.'s Mary River Project**



**Nunavut Impact Review Board**

**April 2018**

**Report title:** 2018 Winter Site Visit Report for the Nunavut Impact Review Board's Monitoring of Baffinland Iron Mines Corp.'s Mary River Project (NIRB File No. 08MN053)

**Project:** Mary River Project

**Project Location:** Qikiqtani (North Baffin) Region, Nunavut

**Land Tenure:** Inuit Owned and Crown Land

**Project Owner:** Baffinland Iron Mines Corporation  
2275 Upper Middle Road East, Suite 300  
Oakville, ON  
L6H 0C3

**Proponent Contact:** Megan Lord-Hoyle, Director Corporate Sustainability  
**Telephone:** (416) 364 8820

**Visit conducted by:** Solomon Amuno, Monitoring Officer  
Jaida Ohokannoak, Technical Advisor II

**Telephone:** (867) 983-4603; email [samuno@nirb.ca](mailto:samuno@nirb.ca)

**Site visit dates:** April 17-20, 2018

**Last Site Visit:** August 25-27, 2017

**Report prepared by:** Jaida Ohokannoak, Technical Advisor II

**Pictures by:** Solomon Amuno and Jaida Ohokannoak

**Cover picture:** View of Mine Pit at Deposit No.1 Mary River

## **TABLE OF CONTENTS**

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
1.1	Objectives & Purpose of Site Visit .....	5
1.2	Introduction of the Mary River Project .....	5
1.3	Preparations for the Site Visit .....	6
<b>2</b>	<b>SITE VISIT.....</b>	<b>6</b>
2.1	General Observations based on Progress from Previous Site Visit .....	8
2.1.1	Mary River Mine Site .....	9
2.1.2	Tote Road.....	16
2.1.3	Milne Inlet.....	17
2.2	Observations Based on NIRB Project Certificate No. 005 .....	20
2.2.1	Meteorology and Climate – Weather Monitoring Data .....	20
2.2.2	Air Quality –Dust Management and Monitoring Plan.....	21
2.2.3	Terrestrial Wildlife and Habitat .....	22
<b>3</b>	<b>FINDINGS AND SUMMARY.....</b>	<b>23</b>
3.1	Dust Suppression Measures and Crusher Area .....	23
3.2	Waste management .....	23
3.3	Waste Landfill .....	24

## **LIST OF FIGURES**

Figure 1: Project Location Map .....	5
Figure 2: Tote Road .....	5

## LIST OF PHOTOS

Photo 1: Deposit No.1 Mary River .....	7
Photo 2: Milne Inlet ore stockpile and port site.....	8
Photo 3: Waste Rock Storage Area Pond .....	9
Photo 4: Waste Water Treatment Plant Pad.....	9
Photo 5: Deposit No.1 Pit Benches.....	10
Photo 6: Deposit No.1 Pit .....	10
Photo 7: Filling an Ore Haul Truck .....	10
Photo 8: Drill Rig on Bench.....	10
Photo 9: Crusher Plant Area .....	11
Photo 10: Loader Working in Crusher Plant.....	11
Photo 11: Shroud.....	12
Photo 12: Missing cover from end of conveyor.....	12
Photo 13: Dust from shaker and transfer points.....	12
Photo 14: Sedimentation Pond at crusher pad .....	13
Photo 15: Fencing at landfill.....	14
Photo 16: Tank with oil at Incinerator Building .....	15
Photo 17: Waste segregation in Incinerator Facility.....	15
Photo 18: Bagged wastes to be incinerated.....	15
Photo 19: Waste separation for disposal offsite.....	15
Photo 20: Emulsion Plant.....	15
Photo 21: Excavator opening culverts preparing for freshet .....	16
Photo 22: Dust from B-Trains.....	16
Photo 23: Dust on Snow along haul road.....	16
Photo 24: Landfarm .....	17
Photo 25: Plastics at landfarm area .....	17
Photo 26: Incinerator.....	17
Photo 27: Segregating water in Incinerator Building .....	17
Photo 28: Conveyor system at Milne Inlet .....	18
Photo 29: Ore Stockpiles at Milne Inlet.....	18
Photo 30: Iron ore dust on Milne Inlet.....	18
Photo 31: Dustfall on snow at Milne Inlet .....	18
Photo 32: Ore sedimentation pond Milne Inlet.....	19
Photo 33: Trenches along ore pad Milne Inlet.....	19
Photo 34: Tires stockpiled at Milne Inlet.....	19
Photo 35: Tires containerized for shipping offsite.....	19
Photo 36: Scrap materials at crusher pad Mary River .....	20
Photo 37: Waste tires at Mary River.....	20
Photo 38: Pile of waste tires around ore stockpiles in Milne Inlet .....	20
Photo 39: Weather monitoring station at Mary River.....	20
Photo 40: Dustfall Monitoring Station.....	21
Photo 41: Fox Tracks .....	22

# 1 INTRODUCTION

The Nunavut Impact Review Board (NIRB or Board) was established through Articles 10 and 12 of the *Agreement between the Inuit of the Nunavut Settlement Area and Her Majesty the Queen in right of Canada* (Nunavut Agreement) and is responsible for post environmental assessment monitoring of a Project in accordance with Part 7 of Article 12 of the *Nunavut Agreement*.

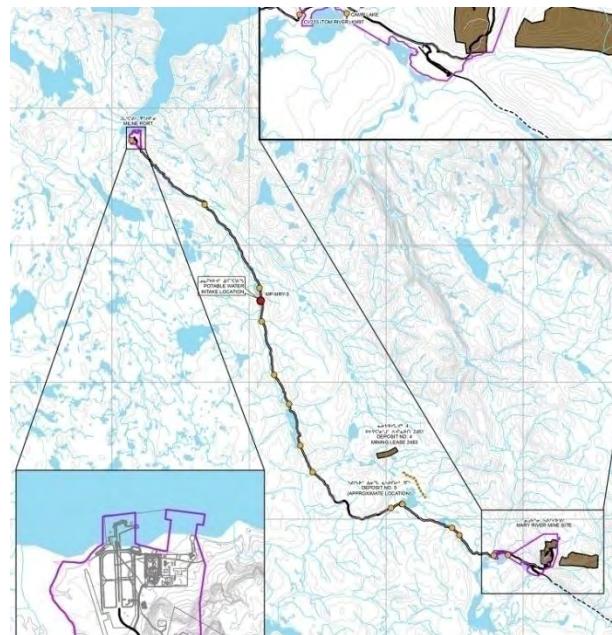
This report provides the findings that resulted from the NIRB's winter site visit to the Mary River Project site on April 17 to 20, 2018 as part of the NIRB's ongoing monitoring program.

## 1.1 Objectives & Purpose of Site Visit

The objective of the NIRB's site visit was to determine whether, and to what extent, the land or resource use in question is being carried out within the predetermined Terms and Conditions of NIRB Project Certificate No. 005 issued for the Mary River Project (the Project), in accordance with Section 12.7.2(b) of the Nunavut Agreement.

The observations resulting from this site visit shall, wherever possible, be incorporated into the measurement of the relevant effects of the Project according to Section 12.7.2(a), as well provide the information necessary for agencies to enforce terms and conditions of land or resource use approvals as required under Section 12.7.2(c). Site-specific observations will also be used to assess the accuracy of the predictions contained in the Project impact statements according to Section 12.7.2(d) of the *Nunavut Agreement*.

## 1.2 Introduction of the Mary River Project



The Mary River Project involves the exploration, construction, operation, as well as the closure and reclamation of an open pit iron ore mine at what is known as Deposit No.1, and includes mining at a rate of 18 Million tons per year (Mt/a). There are three (3) main project locations – the Mary River Mine (the Mine) site, Milne Port located north of the Mine site, and Steensby Port located south of the Mine site. Milne Port is connected to the Mine site by the Milne Inlet Tote Road, which is approximately 100 kilometers (km) in length. The Project as originally proposed was to include construction of a railway approximately 150 km in length to connect the Mine site to Steensby Port. It was anticipated that facilities at Steensby Port and the railway would take up to four (4) years to construct. On December 28, 2018 the NIRB issued Project Certificate No. 005 for the Mary River Project following a thorough environmental review process, which included community consultations and a public hearing.

On January 13, 2013 Baffinland Iron Mines Corporation (Baffinland or the Proponent) informed the NIRB that it was proposing an Early Revenue Phase (ERP) that would change the schedule and specific activities associated with the Project as initially approved. The ERP was an amendment to the Mary River Project, which included the extraction of up to an additional 4.2 Mt/a of iron ore from the Mary River Mine site, with ore to be transported via the Milne Inlet Tote Road and Port at Milne Inlet during the open water season only. As the ERP outlined significant modifications to the activities previously approved under NIRB Project Certificate No. 005 for the Mary River Project, the Board determined that it was appropriate to assess the potential ecosystemic and socio-economic effects of the ERP and to consider modifications to the terms and conditions of the original Project Certificate under Article 12, Section 12.8.2 of the *Nunavut Agreement*. On May 28, 2014 pursuant to Article 12, Sections 12.5.5 and 12.8.2 of the *Nunavut Agreement*, the NIRB issued an *Amended* Project Certificate No. 005, allowing the Project to proceed in accordance with the Terms and Conditions issued therein. The Board is responsible for monitoring this Project as stipulated in Sections 12.7.1 and 12.7.2 of the *Nunavut Agreement*.

As currently approved, and in accordance with Baffinland's development plans, extracted ore is transported by truck along the Milne Inlet Tote Road and shipped by contracted vessels from Milne Port to European markets during the open water season. The approved Project also involves additional facilities at Milne Port, including the construction of a fixed ore dock, 4.2 Mt ore stockpile and reclaim area, 3,500 tonnes per hour ship loaders, a camp to accommodate workers, and the extension or relocation of the airstrip west of the proposed ore stockpile. The ERP operations are expected to continue for the duration of the mine life (i.e., 21 years), and continue in conjunction with the Mary River Project as originally proposed, once developed.

### **1.3 Preparations for the Site Visit**

In preparation for the site visit, the Monitoring Officer reviewed the following items: Mary River Project Certificate; previous NIRB site visit reports, the NIRB's 2017 Recommendations to Baffinland, and additional follow-up correspondence regarding review of Annual Reports and monitoring of the Mary River Project.

## **2 SITE VISIT**

The site visit was conducted on April 17 to 20, 2018 by Solomon Amuno, the NIRB's Monitoring Officer for Project Certificate No. 005 (Monitoring Officer) and Jaida Ohokannoak, Technical

Advisor II. On Tuesday, April 17, 2018, NIRB Staff flew from Pond Inlet to the Mary River site via Baffinland's regularly scheduled aircraft charter, accompanied by Baffinland's Director, Corporate Sustainability Ms. Megan Lord-Hoyle and on site we were met by Mr. Bill Bowden and other Environmental Staff who provided mine site area tours.

Once at the Mary River site, NIRB Staff were transported to the Mary River accommodation facility and received a brief health and safety orientation before undertaking a tour of the mine site, which included observational visits to the following locations: waste rock storage area, waste rock water treatment pad, and Deposit No. 1 pit. On April 18, 2018, NIRB Staff travelled by truck to Milne Inlet along the Tote Road, and observational visits were made to the following locations around Milne Inlet: the landfarm, incinerator, Membrane Biological Reactor Facility (MBR), ore pad, ore pad drainage ditches, ore settling ponds, docking area, laydown areas and accommodations facility. Upon return to the Mary River camp the landfill and sewage outfall area were observed for improvements and changes based on the 2017 NIRB recommendations to Baffinland. On April 19, 2018 observational visits included the incinerator, emulsion plant, new accommodations complex, as well as the crusher plant and associated sedimentation pond. There was no observational trip to the Steensby Inlet area during this site visit.

Upon completion of the tour, the Monitoring Officer and NIRB staff discussed several outstanding items and observations noted during the site visit, with Baffinland staff. The winter site visit provided the Monitoring Officer with an opportunity to comparatively assess on a spatial scale the environmental changes taking place in the surrounding environment of the Project development area, as well as to identify specific areas needing improvement with regards to environmental impacts and mitigation measures.



**Photo 1: Deposit No.1 Mary River**



**Photo 2: Milne Inlet ore stockpile and port site**

## ***2.1 General Observations based on Progress from Previous Site Visit***

The following sections briefly describe the major facilities visited during the tour around the project development area (PDA), as well as observations of the overall progress of the site compared to the previous site visit(s). Where applicable, the Monitoring Officer noted compliance with specific terms and conditions of the Project Certificate and followed up on items where Baffinland made commitment to mitigate the potential ecosystemic impacts of the Mary River Project.

## 2.1.1 Mary River Mine Site

### Waste Rock Dump, Waste Rock Settling Pond

The waste rock facility is an area designated for the disposal of potentially acid generating (PAG) rocks. During the site visit, it was noted that the waste rock facility (WRF) area was snow covered and frozen and there was no observations of any signs of runoff or uncontrolled seepage of potentially contaminated contact water from the piles of PAG waste rocks into the adjacent tundra. Baffinland staff indicated that during 2017, exceedances of the applicable water quality discharge criteria during controlled discharges from the WRF pond consisted of two (2) minor exceedances for total suspended solids (TSS) limit in early July followed by multiple exceedances of the applicable pH and TSS limits in August and September respectively. Baffinland staff also noted that during on-site inspections by Indigenous and Northern Affairs Canada (INAC) and Environment and Climate Change Canada (ECCC) staff in late August, there were observations and concerns regarding the uncontrolled seepages of runoff from the toe of the pond's berm.<sup>1</sup> During the site visit, NIRB staff generally observed that Baffinland has taken key actions to address these environmental concerns by undertaking repairs of the WRF pond to address overflow issues as well as the planned installation of a waste water treatment plant to manage all the effluent discharges from the waste rock facility pond prior to discharge into the receiving environment. The Monitoring Officer also noted site preparation works were being undertaken in preparation for the installation of a new water treatment plant near the WRF to be completed by May 2018 (Photo 3and Photo 4).



Photo 3: Waste Rock Storage Area Pond



Photo 4: Waste Water Treatment Plant Pad

### Deposit No. 1 Reserve

After leaving the waste rock storage area the NIRB staff visited Deposit No.1 reserve pit. Ore extraction and mining activities within the mine pit has progressed since the last site visit in August 2017 with ore being extracted in successive layers or “benches” across the pit (Photo 5 and Photo 6). Two (2) drills were located on an upper bench with a blast scheduled for the following day (Photo 6 and Photo 8), and a loader was observed filling haul trucks with ore within the pit area (Photo 7) to be transported to the crusher facility where it is crushed and further sorted into lump or fines. Baffinland staff indicated that they plan to continue a pushback of the upper benches to access the iron ore on the benches below.

---

<sup>1</sup> Public Registry ID: 316609 - Baffinland Iron Mines 2017 Annual Report to the Nunavut Impact Review Board



**Photo 5: Deposit No.1 Pit Benches**



**Photo 6: Deposit No.1 Pit**



**Photo 7: Filling an Ore Haul Truck**



**Photo 8: Drill Rig on Bench**

### Crusher and Screening Plant

NIRB staff also took a tour around the crusher area and while at the facility observed dust emissions including large visible dust plumes from the crusher plant due to ongoing ore crushing, stacking, and loading activities (Photo 9, Photo 10). Although shrouds had been installed (Photo 11) which improved dust emissions from the plant slightly, there is still large amounts of visible dust at the transfer points along the belts. The Monitoring Officer noted that the crusher plant was generally still lacking proper dust containment controls along the conveyor belt and end of the feeder (Photo 12). In addition, dust plumes were also observed when the haul trucks dump the iron ore into the crusher plant. Overall, the dust emissions observed from the crusher plant during the current site visit do not appear to have significantly improved compared to previous site visit observations. Dust accumulation was also noted in the surface soils and snow cover adjacent to the facility and up to a minimum of one (1) km away. Baffinland staff indicated that there are plans to come up with better engineering solutions, such as ensuring the covers are re-installed along the conveyor belt and at the end of the ore feed to reduce dust emissions. However, Baffinland staff also indicated that there are no current solutions for the shaker in the crusher facility as the movement of the equipment would not support a cover and may require increased maintenance on the screens (Photo 13).



**Photo 9: Crusher Plant Area**



**Photo 10: Loader Working in Crusher Plant**



**Photo 11: Shroud**

Baffinland staff noted that the Workers' Safety and Compensation Commission (WSCC) had previously expressed concerns regarding the increased dust generation from the crusher plant and noted the potential for dust exposure to affect the occupational health of the workers onsite.

At the time of the current site visit, the Monitoring Officer noted there are no effective dust control measures at the crusher and screening plant in order to prevent dust dispersion to the surrounding environment, as such dust management continues to be an issue from the crusher plant.



**Photo 12: Missing cover from end of conveyor**



**Photo 13: Dust from shaker and transfer points**

NIRB staff observed that the trenches constructed around the crusher pad to direct snowmelt and water runoff from the crusher pad to the sedimentation pond (Photo 14) were filled with snow, although Baffinland indicated that some improvements were made to the trenches to ensure that deposition of material carried off from the crusher pad due to erosion activities has been cleaned out and are hoping the issue will not re-occur this year. Additional trenching around the crusher

pad is expected to be completed prior to freshet. Baffinland staff indicated that the sedimentation pond is designed for a 1-10 year flood event and that there are plans to raise the level of the sedimentation pond a further 18 inches but that engineering designs would have to be completed prior to undertaking such activity. This will be confirmed with the NIRB's summer site visit.



**Photo 14: Sedimentation Pond at crusher pad**

#### Landfill Area

NIRB staff also visited the landfill site in order to follow-up on the NIRB's previous observations that most of the protective mesh around the landfill footprint was completely removed from the supporting poles and that the fencing issue has still not been fully rectified. Although wooden fences (Photo 15) are being utilized for fencing at the site, the Monitoring Officer noted that the current fencing does not fully enclose the landfill footprint and increase the risk for offsite waste dispersion. Baffinland has stated that they will be installing a wire mesh fence around the landfill using waste tires to support the posts this summer. This will be confirmed with the NIRB's summer site visit.



**Photo 15: Fencing at landfill**

#### Incinerator Area

The Monitoring Officer noted that the incinerator in use at the Mary River mine site continue to remain well maintained except for presence of oily water from a tank on the floor drainage system (Photo 16). Within the incineration building, NIRB staff noted that waste materials are segregated into labelled bins for incineration (i.e., food and paper waste) or disposal off site (i.e., batteries, paint, oily rags, kitchen grease etc.) (Photo 17). NIRB staff however, observed that some of the bags containing items for incineration contained recyclable waste such as aluminum cans, aerosols, and plastics (Photo 18) and recommended that Baffinland make improvements to its waste management and waste segregation practices site wide. NIRB staff also noted that throughout the site and especially within the accommodations complex there are few bins with poor labeling to enable proper segregation of wastes, and that all staff and visitors should be provided training during their orientation on how to segregate waste, including personal waste into the appropriate bins. During this site visit, the Monitoring Officer observed the ongoing effort of Baffinland staff in relocating most of the historical tires and other used items into sea cans which were properly stacked and prepared for offsite disposal (Photo 19). Baffinland staff also noted that used tires from the maintenance shops are now automatically being put into sea cans for disposal.



**Photo 16: Tank with oil at Incinerator Building**



**Photo 17: Waste segregation in Incinerator Facility**



**Photo 18: Bagged wastes to be incinerated**



**Photo 19: Waste separation for disposal offsite**

#### Effluent Discharge Area and Emulsion Plant

No environmental issue was identified at the effluent discharge location during the current site visit. NIRB staff also visited the emulsion plant and no issues were identified with this facility as it was very well maintained, organized and safe (Photo 20).



**Photo 20: Emulsion Plant**

### 2.1.2 Tote Road

During 2018 winter site visit, the Monitoring Officer did not observe any major environmental issues along the Tote Road; the road was well maintained. Baffinland was also preparing for spring freshet by having its staff undertake steaming and clearing snow from major culverts along the Tote Road (Photo 21). Dust plumes from vehicular and B-train truck traffic was observed and dust remained air borne for long periods of time travelling away from the road and deposited on the snow cover (Photo 22 and Photo 23). Several dust fall monitoring stations at kilometre (km) 33, 34, and 69 were observed along the Tote Road. NIRB staff noted the challenges of dust control due to vehicle traffic and further discussed alternative dust suppressants options to reduce dust along the Tote Road.



Photo 21: Excavator opening culverts preparing for freshet



Photo 22: Dust from B-Trains



Photo 23: Dust on Snow along haul road

### 2.1.3 Milne Inlet

#### Landfarm Area

The Monitoring Officer visited the landfarm facility and followed up on progress of the facility with respect to management of contaminated snow, synthetic liners, and used tires. While the Monitoring Officer generally indicated there has been an overall improvement in the operations of the facility, there were still outstanding concerns regarding presence of several waste material items such as plastics and wood materials (Photo 24 and Photo 25). The Monitoring Officer also noted that the laydown area near the landfarm area used for salt storage had not been addressed as previously recommended during NIRB's 2017 summer site visit as many salt bags were still there and deteriorating which could increase the risk of localized salt contamination into the environment. An addition to the landfarm area was a designated area for excess snow removed from around site. Excess snow was trucked and placed on the hillside to allow for meltwater to move slowly down the hillside and remove any sediment through natural filtration before reaching Milne Inlet, or any surrounding waterbodies.



Photo 24: Landfarm



Photo 25: Plastics at landfarm area

#### Incinerator

The Monitoring Officer noted that the incinerator in use at the Milne Inlet site is well maintained. Within the incineration building waste is segregated into labelled bins for disposal off site (i.e., batteries, paint, aerosols, oily rags, etc.) (Photo 26 and Photo 27); however, NIRB staff observed some areas for improvements could be made to waste management and segregation site wide.



Photo 26: Incinerator



Photo 27: Segregating water in Incinerator Building

### Membrane Biological Reactor Facility (MBR)

NIRB staff also took a tour of the Membrane Biological Reactor Facility (MBR) at the Milne Inlet Site. The MBR is a sewage waste treatment facility that removes the liquid component leaving dry, burnable waste. The observed facility was functional clean and generally well maintained.

### Ore Dock and Stockpile Area

NIRB staff also took a tour to the Milne Inlet stockpile area and the ore dock and did not observe any major activities with the exception of ore stockpiling activities (Photo 28 and Photo 29). The Monitoring Officer observed that during ore stockpiling the ore transfer heights were minimized and there was minimal dust blowing from the stockpile, however, ore dust was observed on the snow and ice in Milne Inlet originating from the stockpile (Photo 30 and Photo 31). As dust fall and its potential impacts to the aquatic environment in Milne Inlet continues to be a key community concern, NIRB staff undertook discussions with Baffinland environmental staff and recommended adding additional snow and sediment studies to their monitoring program.



**Photo 28: Conveyor system at Milne Inlet**



**Photo 29: Ore Stockpiles at Milne Inlet**



**Photo 30: Iron ore dust on Milne Inlet**



**Photo 31: Dustfall on snow at Milne Inlet**

The Monitoring Officer observed that the two (2) sedimentation ponds on the east and west side of the ore stockpile pad were completed (Photo 32). The trenches to these ponds along the ore pad were filled with snow (Photo 33) which was to be removed prior to spring freshet.



**Photo 32: Ore sedimentation pond Milne Inlet**



**Photo 33: Trenches along ore pad Milne Inlet**

The Monitoring Officer noted that many of the designated laydown areas around Milne port contained tires piles and various scrap materials and affect the aesthetics of the area. Baffinland staff informed the Monitoring Officer that the tire stockpiles would be removed to sealift containers and that the entire clean-up of the area will be completed prior to summer sealift season (Photo 34 and Photo 35).



**Photo 34: Tires stockpiled at Milne Inlet**



**Photo 35: Tires containerized for shipping offsite**

#### Visual Environment and Aesthetic Quality of Mine Site, Tote Road, and Milne Port

The Monitoring Officer observed that while there have been significant improvements, many areas within and surrounding the PDA, including the Mine site and Milne Inlet, require additional waste management actions of scrap materials and unused items such as tires. (Photo 36, Photo 37, and Photo 38). Baffinland has indicated it will do a site wide clean-up during and after freshet. This will be confirmed with the NIRB's summer site visit. The NIRB staff also observed that generally there was a lack of signage though out the site to indicate specific use of designated areas; however, Baffinland staff noted that there were plans to install more signage across the site to provide direction to personnel.



Photo 36: Scrap materials at crusher pad Mary River



Photo 37: Waste tires at Mary River



Photo 38: Pile of waste tires around ore stockpiles in Milne Inlet

## 2.2 Observations Based on NIRB Project Certificate No. 005

The following are the observations made during the site visit that pertain specifically to terms and conditions of Project Certificate No. 005:

### 2.2.1 Meteorology and Climate – Weather Monitoring Data

#### Condition 5

*The Proponent shall endeavour to explore and implement reasonable measures to ensure that weather-related information for the various Project sites is readily accessible to the public on a continual basis throughout the life of the Project*

The Monitoring Officer visited the weather station in the Mary River site. ([Error! Reference source not found.](#)) and observed that current weather-related information is displayed on the monitors located within the main accommodation building and is available on the internet.



Photo 39: Weather monitoring station at Mary River

## 2.2.2 Air Quality –Dust Management and Monitoring Plan

### Condition 10

*The Proponent shall update its Dust Management and Monitoring Plan to address and/or include the following additional items:*

- a. *Outline the specific plans for monitoring dust along the first few kilometres of the rail corridor leaving the Mary River mine site.*
- b. *Identify the specific adaptive management measures to be considered should monitoring indicate that dust deposition from trains transporting along the rail route is greater than initially predicted.*
- c. *Outline specific plans for monitoring dustfall at intervals along and in the vicinity of the Milne Inlet Tote Road to determine the amount and extent of dustfall.*
- d. *Identify the specific adaptive management measures to be considered if monitoring indicates that dust deposition from traffic on the Milne Inlet Tote Road is greater than initially predicted.*

### Condition 58c

*Within its annual report to the NIRB, the Proponent shall incorporate a review section which includes:*

- c) *A description of the extent of dust fall based on measured levels of dust fall (fugitive and finer particles such as TSP) on lichens and blueberries, and ash content of caribou fecal pellets;*

During the drive along the Tote Road, the Monitoring Officer observed the increased generation of dust plumes and widespread discolouration of snow areas adjacent to the road (Photo 22 and Photo 23). Managing dust in winter is difficult as freezing conditions after application of a dust suppressant may create associated safety concerns. NIRB staff inquired about any research being done into winter dust control. None are currently being considered. Dust fall stations were observed along the Tote Road, which can be noted as being in compliance to part c of Condition 10 (Photo 40).



**Photo 40: Dustfall Monitoring Station**

While at Milne Inlet, the Monitoring Officer followed up the community concerns regarding dust accumulation on sea ice and the potential effects to the aquatic environment. During the current site visit, there was clear evidence of dust deposition and accumulation on sea ice around Milne Inlet due to blowing dust from the ore stock pile (Photo 30 and Photo 31). Recommendations were made to Baffinland staff about adding additional snow and sediment studies to their monitoring program.

### 2.2.3 Terrestrial Wildlife and Habitat

#### Condition 53

*The Proponent shall demonstrate consideration for the following:*

- a. *Steps taken to prevent caribou mortality and injury as a result of train and vehicular traffic, including operational measures meant to maximize the potential for safe traffic relative to operations on the railway, Milne Inlet tote road and associated access roads.*
- b. *Monitoring and mitigation measures at points where the railway, roads, trails and flight paths pass through caribou calving areas, particularly during caribou calving times....*

#### Condition 61

*Whenever practical and not causing a human safety issue, a stop work policy shall be implemented when wildlife in the area may be endangered by the work being carried out. An operational definition of 'endangered' shall be provided by the Terrestrial Environment Working Group.*

During the current site visit, the Monitoring Officer did not observe caribou around the Project area; however, many fox tracks were observed around the site (Photo 41). Metallic skirtings were observed around the base of all accommodations buildings to deter foxes from entry into the building. Baffinland staff indicated that no caribou has been sighted around the PDA in over 5 years and that in the event that any caribou or other wildlife are encountered on site, a right of way policy is in place that requires vehicles stop to allow wildlife pass safely. In addition, the Monitoring Officer noted that wildlife logs continue to be posted at the main camp building for staff to report on wildlife encounters or observations around Mary River, Milne Port, and along the Tote Road.



**Photo 41: Fox Tracks**

### **3 FINDINGS AND SUMMARY**

Due to the ongoing development of the Mary River Project, and the timing of the current site visit, it was noted that many biophysical components of the Project site could not be fully monitored due to ice conditions and extensive snow cover across Project locations. In addition, several terms and conditions as contained within the NIRB Project Certificate No. 005 may not be applicable for this monitoring period and/or have not yet been thoroughly implemented at this time by Baffinland. Based on the observations made during this current site visit, all Mary River Project facilities in operation appear to be generally well maintained with adequate environmental protection measures and procedures in place. In order to fully meet the requirements of the Project Certificate terms and conditions, and to ensure that potential adverse impacts to the environment are adequately mitigated, the NIRB Monitoring Officer has identified several issues that require follow-up and corrective action:

#### ***3.1 Dust Suppression Measures and Crusher Area***

Condition 10 requires the implementation of a dust management and monitoring plan at site to prevent impacts to air quality from dust dispersion. At the time of the current site visit, it was noted that dust emissions, including visible dust plumes generated from the crusher plant, continue to be an ongoing issue. Specific parts of the crusher and screening plant were also noted to lack appropriate sealing or dust containment system, resulting in the release and dispersion of fugitive dust to the surrounding environment as was observed during previous site visits. Proper engineering designs and controls may be required to address the increased dust emissions from the crusher plant. In addition, there was dust deposition on sea ice from the blowing of dust from the ore stockpile.

#### ***3.2 Waste management***

Within the incineration building, waste is generally segregated into labelled bins for incineration (i.e., food and paper waste) or disposal off site (i.e., batteries, paint, oily rags, kitchen grease etc.), but improvements could be made on how waste is segregated site wide. Throughout the site there are only a few posters on how to segregate wastes as such many Baffinland employees may not be fully aware on proper waste management practices. It is recommended that Baffinland improve the waste segregation part of their Waste Management Plan and that the waste management training program be part of site orientation and ongoing site-wide training.

Used tires continue to be a significant waste stream generated across the Project sites and continue to be an issue around the Mile Port. As the amended Project Certificate does not have any specific terms and conditions to address this particular waste stream, the Monitoring Officer recommended that Baffinland staff continue to develop a consistent approach for managing unused tires onsite. Baffinland is implementing the procedures outlined within its tire management plan, by placing them in sealift containers however more work is still required to be able to fully repurpose or dispose of the tires.

### **3.3 Waste Landfill**

During the NIRB's current site visit, the Monitoring Officer observed that solid waste materials were properly contained within the landfill, although incomplete fencing of the landfill footprint continues to be a recurring issue. The Monitoring Officer noted that the condition of the landfill fencing has not improved compared to previous year's observations, as Baffinland has yet to fully install a more durable fencing material to prevent offsite dispersal of waste materials to the adjacent tundra. Baffinland is requested to develop a long-term solution for addressing the recurring fencing issue of the landfill.

### **3.4 Milne Inlet Salt Laydown**

The salt laydown area at Milne port represents a potential issue as the bags are deteriorating and ripping, increasing the probability of content spillage and uncontrolled release into the environment, as well as the negative visual impact due to the untidiness. During the previous August 2017 site visit it was recommended to Baffinland that measures would be necessary to improve the storage area and implement plans to store and access the salt in an organized manner, this has still not been completed.

Prepared by: Jaida Ohokannoak

Title: Technical Advisor II

Date: October 5, 2018

Signature:



Prepared by: Solomon Amuno, Ph.D.

Title: Monitoring Officer

Date: October 5, 2018

Signature:



Review by: Kelli Gillard

Title: Manager, Project Monitoring

Date: October 5, 2018

Signature:



### **Annexe III : Suivi par Baffinland des recommandations faites par la CNER en 2017**

**CONFORMITÉ AUX RECOMMANDATIONS DE LA CNER 2017**

N°	Recommandation de la CNER	Réponse de la Baffinland à la recommandation 2017	État de conformité au rapport annuel 2017
1	Afin d'appuyer l'analyse des tendances, la Commission demande à la Baffinland de reprendre sa surveillance des niveaux marins et des hausses de tempête à l'inlet Milne. Il lui demande également d'identifier tous les éléments propres au site qui continuent de limiter le recueil des données provenant du marégraphe installé à l'inlet Milne. Suivant la réinstallation des marégraphes, nous demandons d'une part que la confirmation de la reprise des activités de surveillance soit soumise à la CNER, et d'autre part que les données de surveillance provenant de ces appareils soient soumises à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions dans le rapport de surveillance annuel 2017.	La Baffinland a confirmé que le marégraphe fut installé en 2017 au port de Milne, pendant la saison des eaux libres, et que son rapport de surveillance annuel 2017 a fourni les données et les résultats marégraphiques demandés.	Informations fournies dans le rapport de surveillance annuel 2017.
2	La Commission demande à la Baffinland de communiquer avec la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions au sujet de sa stratégie en matière de changement climatique, notamment en ce qui concerne les activités réalisées ou les initiatives prévues de réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des sites du projet. Il est demandé à Baffinland de fournir cette mise à jour dans le cadre de son rapport de surveillance annuel 2017.	La Baffinland a fourni une mise à jour concernant sa stratégie en matière de changement climatique, notant par la même occasion que la stratégie fut élaborée dans le cadre de l'addenda EIEF pour la proposition de phase 2, sans regard à son application au projet actuel/approuvé.	Informations fournies dans le rapport de surveillance annuel 2017, mais relatives à la proposition de phase 2.
3	La Commission demande à la Baffinland de reprendre sa surveillance des émissions de SO <sub>2</sub> et de NO <sub>2</sub> pour l'ensemble du site du projet, et d'élaborer une stratégie de surveillance alternative de ces émissions en cas de défaillance ou de panne des appareils. La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions demande également que la Baffinland fournit des informations concernant les concentrations ambiantes de SO <sub>2</sub> et de NO <sub>2</sub> provenant de plusieurs sites de projet différents, y compris une analyse chronologique des variations des émissions à travers ces différents sites, les informations en découlant étant à inclure dans le Rapport de surveillance annuel 2017 du Promoteur à l'attention de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.	La Baffinland a justifié la reprise en mars 2017 de la surveillance des émissions de SO <sub>2</sub> et de NO <sub>2</sub> au site du port, et en novembre 2017 au site de la mine; depuis la reprise de la surveillance, des activités mensuelles d'étalonnage ont été réalisées sur les deux sites. Un audit de la station de surveillance de la qualité de l'air au site du port a été réalisé en novembre et les résultats ont montré que les équipements de surveillance étaient correctement étalonnés et fonctionnaient comme prévu.	Informations fournies dans le rapport de surveillance annuel 2017.
4	La Commission demande à la Baffinland de justifier ses efforts en matière de la gestion et de la surveillance des poussières, notamment en soumettant les documents cités en référence (plan de gestion de la qualité de l'air et du bruit et plan de gestion des routes), et de fournir des informations concernant les modifications ou mises à jour spécifiques du plan de surveillance et d'atténuation des poussières qui auraient été réalisées en réponse aux importantes émissions de poussières provenant du site, avec des détails précis concernant la façon par laquelle la Baffinland compte y intégrer des stratégies de gestion adaptative pour gérer l'augmentation des dépôts de poussière provenant de ses activités. Il est demandé que la Baffinland fournit des mises à jour concernant ses activités de gestion et de surveillance des poussières et qu'elle soumette les documents cités en référence à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions dans les 30 prochains jours.	La Baffinland a indiqué qu'elle continue son enquête pour améliorer l'atténuation des poussières sur le site, et qu'elle prévoit de mettre à jour son plan de gestion de la qualité de l'air et du bruit en 2018.	Le plan de gestion de la qualité de l'air et du bruit et le plan de gestion des routes n'ont pas été mis à jour en 2017.
5	La Commission demande à la Baffinland d'améliorer son programme de surveillance continue des bruits et des vibrations en augmentant la taille des échantillons et la fréquence de surveillance des niveaux de bruit et de vibrations au site de la mine et aux installations d'hébergement du port de Milne; dans la mesure du possible de fournir des informations concernant les moments précis et heures de travail précises des essais; et d'y inclure une analyse de toute variation saisonnière observée des niveaux de bruit et de vibration et une discussion sur les conséquences éventuelles de ces variations sur la santé et la sécurité des travailleurs sur le site. En outre, il est demandé que la Baffinland fournit des informations sur la manière par laquelle elle compte répondre aux éventuelles défaillances futures des équipements, afin de s'assurer que les niveaux de bruit et de vibration continuent d'être correctement surveillés dans l'ensemble du site du projet. Il est demandé que ces informations soient fournies dans les 30 jours suivant la réception des recommandations de la Commission.	La Baffinland a indiqué que des essais en ligne avaient été réalisés de façon ponctuelle en raison de la distance entre les installations d'hébergement et les activités de dynamitage réalisées à la mine; de même, bien que des essais aient été effectués en 2017, la Baffinland a rencontré des difficultés techniques avec les équipements de surveillance qui ont entravé la réalisation d'essais périodiques de bruit et de vibration auprès des installations d'hébergement.	La Baffinland s'est engagée à effectuer d'autres essais, qui comprendront le prélèvement de cinq échantillons au site de la mine et cinq échantillons au site du port recueillis deux fois par an au cours de 2018.

6	<p>La Commission demande que la Baffinland élabore un plan d'action pour atténuer la perturbation des oiseaux migrateurs provoquée par le passage d'avions et qu'elle aborde le non-respect fréquent des lignes directrices concernant les altitudes de vol. Il est demandé que la Baffinland fournisse des informations concernant sa collaboration avec l'opérateur indépendant de services d'hélicoptère au sujet de la révision des protocoles, de la formation des pilotes et du suivi des carnets de vol, le tout visant l'amélioration des performances et le respect des lignes directrices concernant les altitudes de vol. Il est également demandé à la Baffinland de faire le point sur sa conformité dans le rapport annuel 2017 à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.</p>	<p>La Baffinland s'est engagée à fournir dans son rapport annuel 2017 des mises à jour concernant sa conformité aux conditions 59, 71 et 72.</p>	<p>Informations fournies dans le rapport de surveillance annuel 2017 sur les conditions 59, 71 et 72 du certificat de projet.</p>
7	<p>La Commission demande que la Baffinland élabore une stratégie alternative pour surveiller l'interaction des navires avec les mammifères marins et avec les oiseaux de mer, dans le cas où le programme d'observateurs à bord reste impossible pour des raisons de sécurité. Il est également demandé que la Baffinland informe la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions de tout changement de cette condition dans le cadre de la conception de programmes alternatifs, y incluant des preuves de l'accord du Groupe de travail sur l'environnement marin sur les alternatives choisies avant la mise en œuvre de ces programmes. Cette mise à jour doit être incluse dans le rapport annuel 2017 à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.</p>	<p>La Baffinland s'est engagée à fournir dans son rapport annuel 2017 des mises à jour sur l'état du programme de surveillance à bord de navires.</p>	<p>Informations fournies dans le rapport de surveillance annuel 2017 sur les conditions 106, 121 et 123 du certificat de projet.</p>
8	<p>La Commission demande à la Baffinland de fournir des informations concernant la façon par laquelle elle compte collaborer avec le Groupe de travail sur l'environnement marin pour élaborer des indicateurs précoces des répercussions du bruit des navires sur les mammifères marins, en vertu de la condition 110 du certificat de projet. Il est également demandé que le Promoteur rende compte des indicateurs précis en cours d'élaboration, notant dans quelle mesure le Groupe de travail sur l'environnement marin a été impliqué dans l'identification des indicateurs et incluant une description de la façon par laquelle les indicateurs seront utilisés pour éclairer l'interaction des navires et des mammifères marins. Cette mise à jour doit être incluse dans le rapport annuel 2017 à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.</p>	<p>La Baffinland s'est engagée à fournir dans son rapport annuel 2017 des mises à jour concernant la conformité aux conditions 110 et 111, y incluant les nouvelles informations relatives au Groupe de travail sur l'environnement marin.</p>	<p>Informations fournies dans le rapport de surveillance annuel 2017 sur les conditions 110 et 111 du certificat de projet, annexe C1.</p>
9	<p>La Commission demande à la Baffinland de rendre compte de son respect des conditions 17 et 46 du certificat de projet avec la mise en œuvre sur le site de protocoles de gestion de la sédimentation pendant les crues nivales. Cette mise à jour doit être comprise dans le rapport de surveillance annuel 2017 à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.</p>	<p>La Baffinland s'est engagée à inclure son traitement de cette recommandation dans son rapport annuel 2017.</p>	<p>Informations fournies dans le rapport de surveillance annuel 2017 sur les conditions 17 et 46 du certificat de projet.</p>
10	<p>La Commission demande que la Baffinland élabore un plan d'action pour répondre au problème des ponceaux suspendus autour des cours d'eau poissonneux, notamment au niveau de l'ouvrage de franchissement BG-50. La Commission demande que la Baffinland clarifie la manière par laquelle elle s'est concertée avec Pêches et Océans Canada pour adapter son programme de surveillance de l'habitat du poisson; elle demande également que la Baffinland rende compte de la manière par laquelle le plan de terrassement du chemin Tote a compris une évaluation des améliorations apportées au passage du poisson et aux ponceaux en bordure du chemin. Cette mise à jour doit être incluse dans le rapport annuel 2017 à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.</p>	<p>La Baffinland s'est engagée à inclure son traitement de cette recommandation dans son rapport annuel 2017.</p>	<p>Informations fournies dans le rapport de surveillance annuel 2017 sur la condition 45 du certificat de projet.</p>
11	<p>La Commission demande à la Baffinland de fournir des informations concernant la manière par laquelle elle répond à la condition 48(a) et sa mise en œuvre d'un programme de surveillance de la santé de l'omble chevalier dans les zones touchées par le projet, ces informations devant inclure une discussion de la façon par laquelle la surveillance pourrait être éclairée par une concertation avec l'organisation de chasseurs et de trappeurs de Mittimatalik. Il est également demandé que l'état de santé de la population d'omble chevalier établie par échantillonnage à proximité de la mine et des emplacements de référence soient fournis et inclus dans le rapport annuel 2017 à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.</p>	<p>La Baffinland s'est engagée à inclure son traitement de cette recommandation dans son rapport annuel 2017.</p>	<p>Condition 48(a) du certificat de projet : une concertation n'a pas été organisée au sujet du suivi de l'état de santé de l'omble chevalier dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre d'un programme de surveillance; cependant, une concertation au sujet des programmes de surveillance généraux de la Baffinland a eu lieu pendant les rencontres publiques et au cours des rencontres communautaires avec l'OCT.</p>

12	La Commission exige que la Baffinland mette en œuvre une surveillance des salissures des coques de navire, conformément à la condition 91. La Commission demande également que la Baffinland fournit les résultats de son suivi des paniers de tassement et des études vidéo sous-marines, y compris ce qui concerne le programme proposé de surveillance par plongée pour la détection de salissures sur les coques des navires amarrés au port de Milne. Cette mise à jour doit être incluse dans le rapport annuel 2017 à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.	La Baffinland s'est engagée à inclure son traitement de cette recommandation dans son rapport annuel 2017.	Une mise à jour a été fournie dans le rapport annuel 2017; cependant, les résultats demandés et la mise à jour concernant la surveillance de la salissure des coques de navire n'ont pas encore été mis en œuvre.
13	La Commission demande à la Baffinland de clarifier la manière par laquelle son implication communautaire pour la proposition de phase 2 du développement a répondu aux questions posées par la surveillance du projet approuvé de Mary River, comme l'exige la condition 162. Cette mise à jour doit être fournie à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions dans les 30 prochains jours.	La Baffinland a fourni la mise à jour à la CNER dans les 30 jours requis, notant sa concertation continue avec les membres de la communauté au sujet des programmes de surveillance et des mesures d'atténuation.	
14	La Commission demande à la Baffinland de travailler en concertation avec le Comité de surveillance socioéconomique du Qikiqtaaluk pour élaborer de solides indicateurs permettant de mesurer et d'étudier la migration (arrivée et départ) de résidents inuits et non inuits dans la zone d'étude locale de Nord-de-Baffin, et pour discuter des effets possibles sur le marché du logement dans la zone d'étude. La Commission demande que la Baffinland réalise une étude sur le taux de roulement annuel des employés inuits, les résultats de l'étude étant à inclure dans le rapport annuel 2017 à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.	La Baffinland s'est engagée à inclure son traitement de cette recommandation dans son rapport annuel 2017.	Informations fournies dans le rapport de surveillance annuel 2017 sur les conditions 131, 133 et 140 du certificat de projet.
15	La Commission demande à la Baffinland de se concerter avec la Qikiqtani Inuit Association pour discuter des priorités en matière de la surveillance des résidents et des employés sous-traitants non inuits au sein de la zone d'étude locale et, le cas échéant, de fournir des informations concernant les employés inuits de la Baffinland pour améliorer la connaissance de l'expansion du marché des biens et services de consommation de la zone d'étude locale. La Commission demande que ces données soient comprises dans le rapport annuel 2017 à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.	La Baffinland s'est engagée à inclure son traitement de cette recommandation dans son rapport annuel 2017.	Informations fournies dans le rapport de surveillance annuel 2017 sur les conditions 131, 133 et 140 du certificat de projet.
16	La Commission demande à la Baffinland de fournir les résultats du programme de surveillance des effets sur l'environnement marin dans les 30 jours suivant la réception des présentes recommandations.	La Baffinland a fourni le document à la CNER dans le délai de 30 jours, le 22 décembre 2018.	
17	La Commission demande à la Baffinland de fournir la version actuelle du programme de surveillance des effets aquatiques pour qu'ils puissent être inclus dans le rapport annuel 2016 auprès du registre de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, dans les 30 jours suivant la réception des présentes recommandations. La Commission recommande également que la prochaine révision du plan de surveillance des effets aquatiques comprenne des cartes et des images qui sont lisibles, et que ces informations soient intégrées dans le rapport annuel 2017 à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.	La Baffinland a confirmé que le plan de surveillance des effets aquatiques a été révisé et que le plan est disponible sur le portail documentaire de la Baffinland.	
18	La Commission demande à la Baffinland de fournir les sections manquantes du rapport de programme de surveillance des retombées de poussières, ainsi qu'une discussion des informations pertinentes à la surveillance des chutes de poussières. Ces informations sont à fournir dans les 30 jours suivant la réception des présentes recommandations.	La Baffinland a fourni sa réponse, disant qu'il n'était pas clair quel était le rapport en question et que tous les comptes rendus concernant les chutes de poussières se trouvent dans le rapport de surveillance terrestre 2016.	
19	La Commission demande à la Baffinland de surveiller l'évacuation des eaux souterraines autour des piles de déblais miniers et dans d'autres endroits relatifs au projet, en vertu de la condition 23 du certificat de projet, ou de clarifier ou justifier pourquoi les eaux souterraines ne font pas actuellement l'objet d'une surveillance. Il est demandé que les données relatives à la surveillance des eaux souterraines soient intégrées au rapport annuel 2017 à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.	La Baffinland s'est engagée à fournir dans son rapport annuel 2017 des mises à jour sur la surveillance des eaux souterraines.	Informations fournies dans le rapport de surveillance annuel 2017 sur la condition 23 du certificat de projet.

20	La Commission demande à la Baffinland de réaliser des essais à la sortie de cheminée des incinérateurs à des intervalles de trois (3) ans, et de fournir les résultats de ces essais dans ses rapports annuels à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.	La Baffinland a indiqué son respect de la recommandation et qu'elle était en train d'étudier les normes et pratiques du secteur, et qu'elle préparerait une réponse plus détaillée qui serait comprise dans le Rapport annuel 2017.	Informations fournies dans le rapport de surveillance annuel 2017 sur la condition 12 du certificat de projet.
21	La Commission demande à la Baffinland de fournir les données détaillées de volume d'eau, ainsi que les données d'analyse relatives aux eaux de ruissellement autour des zones de minage/de carrière, aux rejets d'effluents provenant du bassin de décantation des coussins de concassage (MS-06) et du bassin de sédimentation des stériles (MS-08), et aux autres installations du projet, afin de valider son respect des conditions 17 et 24 du certificat de projet. Cette mise à jour doit être incluse dans le rapport annuel 2017 à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.	La Baffinland s'est engagée à fournir dans son rapport annuel 2017 des mises à jour sur la surveillance des eaux souterraines.	Informations fournies dans le Rapport de surveillance annuel 2017 sur les conditions 17 et 24 du certificat de projet.
22	La Commission demande à la Baffinland d'améliorer son rendement de comptes des résultats du programme de modélisation hydrodynamique en incorporant à ses rapports annuels futurs des données descriptives et quantitatives relatives aux paramètres pertinents. Cette mise à jour doit être incluse dans le rapport annuel 2017 à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.	La Baffinland s'est engagée à inclure son traitement de cette recommandation dans son rapport annuel 2017.	Informations fournies dans le rapport de surveillance annuel 2017 sur la condition 83(a) du certificat de projet, mais le promoteur n'est pas entièrement conforme.
23	La Commission demande à la Baffinland d'améliorer les protocoles d'assurance qualité et de contrôle de la qualité relatifs à son programme d'échantillonnage des eaux de ballast, afin d'éliminer les données erronées et d'assurer que les eaux de ballast respectent les exigences de salinité des règlements avant leur déversement dans le port de Milne. La Commission demande également au Promoteur de fournir les résultats corrigés de son échantillonnage des eaux de ballast, y incluant la manière par laquelle les méthodes d'assurance et de contrôle de la qualité vont être améliorées et validées pour les échantillonnages à venir, ceci dans les 30 jours suivant la réception des recommandations de la Commission.	Le Promoteur a fourni sa réponse dans les 30 jours suivant la réception des recommandations de la CNER.	
24	La Commission demande à la Baffinland d'évaluer les effets du projet sur le secteur du logement dans la zone d'étude locale du Nord-de-Baffin et de poursuivre son élaboration d'enquêtes auprès des employés, afin de mieux répondre aux indicateurs socioéconomiques relatifs aux migrations. Les résultats de l'enquête doivent être inclus dans le rapport annuel 2017 à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.	La Baffinland s'est engagée à inclure son traitement de cette recommandation dans son rapport annuel 2017.	Informations fournies dans le Rapport de surveillance annuel 2017 sur la condition 133 du certificat de projet, section 3 et section 8, annexe G, Rapport annuel 2017.
25	La Commission demande à la Baffinland de se conformer à la recommandation du gouvernement du Nunavut et de fournir des exemples des effets négatifs ou des préoccupations signalées dans les réponses aux questionnaires d'enquête communautaire, ainsi qu'une description de la manière par laquelle la Baffinland compte répondre à ces répercussions, confirmant également que les mesures d'atténuation requises ont été mises en œuvre. Les résultats positifs et négatifs provenant de l'enquête auprès de la communauté doivent être fournis et intégrés au rapport annuel 2017 à la CNER.	La Baffinland s'est engagée à inclure son traitement de cette recommandation dans son rapport annuel 2017.	Aucune enquête n'a été effectuée auprès de la communauté en 2017.
26	La Commission demande à la Baffinland de se conformer à la recommandation du gouvernement du Nunavut et de répondre à l'augmentation du taux de roulement des Inuits au sein du projet, en envisageant la faisabilité de se servir du fonds Ilagiiktunut Nunalinnulu Pivalliajutisait Kiinajujat pour offrir un appui supplémentaire aux garderies communautaires ou aux services de garde d'enfants, au-delà de ce qui est déjà disponible par le biais du programme du gouvernement du Nunavut de contribution au démarrage. La Commission demande l'inclusion dans le rapport annuel 2017 à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions de mises à jour concernant la fourniture d'autres appuis aux employés par rapport aux garderies d'enfants ou aux services de garde ou par le biais du fonds Ilagiiktunut Nunalinnulu Pivalliajutisait Kiinajujat.	La Baffinland s'est engagée à inclure son traitement de cette recommandation dans son rapport annuel 2017.	Informations fournies dans le rapport de surveillance annuel 2017 sur la condition 145 du certificat de projet.

27	La Commission demande à la Baffinland d'envisager une collaboration avec les parties prenantes pertinentes afin de développer un outil/indicateur de mesure de la sécurité alimentaire, et pour obtenir des informations concernant les conséquences du projet sur la sécurité alimentaire, y compris l'accès aux zones de chasse. Cette mise à jour doit être incluse dans le rapport annuel 2017 à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.	La Baffinland s'est engagée à inclure son traitement de cette recommandation dans son rapport annuel 2017.	Informations fournies dans le rapport de surveillance annuel 2017 sur les conditions 148 et 168 du certificat de projet.
28	La Commission demande à la Baffinland de rencontrer le gouvernement du Nunavut pour discuter des conséquences possibles du projet sur les services sociaux et de santé actuels et des stratégies à utiliser pour suivre les demandes de services sociaux et de santé. Le Promoteur devrait également envisager de fournir des détails concernant les enquêtes sur les épidémies de maladies contagieuses, les évaluations médicales ou le retour au travail par exigence de l'assurance ou du lieu de travail, et le traitement des accidents du travail au retour dans la communauté. La Commission demande qu'une mise à jour concernant cet engagement et les résultats qui y sont relatifs soit comprise dans le rapport annuel 2017 à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.	La Baffinland s'est engagée à inclure son traitement de cette recommandation dans son rapport annuel 2017.	La Baffinland a fourni des informations supplémentaires sur les effets socioéconomiques possibles du projet, présentées dans son rapport de surveillance socioéconomique 2017. Ces informations comprennent les données d'indicateurs relatives aux pressions ressenties par les services sociaux et de santé fournis par le GN qui pourraient être touchés par la migration d'entrée d'employés du projet (p. ex., nombre total et nombre par habitant de visites au centre de santé dans la zone d'étude locale, nombre de visites au médecin du site du projet).
29	La Commission demande à la Baffinland de renforcer son programme de surveillance marine en y incluant des données de surveillance acoustique et aérienne, et dans la mesure du possible d'y intégrer les résultats d'enquêtes de Pêches et Océans Canada, et ce avant d'effectuer l'interprétation des résultats et de fournir ses conclusions dans son rapport annuel. La Commission recommande en outre que la Baffinland réponde quant à sa capacité d'entreprendre des études plus directes concernant les perturbations; par exemple, une surveillance acoustique avant, pendant et après le passage de navires, une surveillance par drone avant, pendant et après le passage de navires, et éventuellement une surveillance photo avant, pendant et après le passage de navires. La Commission demande également à la Baffinland de soumettre la documentation relative aux observations terrestres du comportement des narvals effectuées en 2016, et ce dans les 30 jours suivant la réception des recommandations de la Commission.	Le Promoteur a fourni sa réponse dans les 30 jours suivant la réception des recommandations de la CNER.	En cours et en concertation avec le Groupe de travail sur l'environnement marin.
30	La Commission demande à la Baffinland de fournir une mise à jour concernant sa mise en œuvre des mesures du plan de gestion des pneus, notamment pour le rechapage, la réutilisation ou l'élimination hors site des pneus usés. Elle recommande en outre la mise en œuvre de méthodes d'entreposage des pneus mieux organisées. Une réponse à cette recommandation est demandée dans les 30 jours suivant la réception des recommandations de la Commission.	Le Promoteur a fourni sa réponse dans les 30 jours suivant la réception des recommandations de la CNER.	Suivi en cours de la part de la CNER.
31	La Commission informe la Baffinland qu'elle doit respecter les meilleures pratiques de l'industrie en matière des décharges et activités d'épandage, y compris par l'installation et l'entretien de clôtures pour s'assurer que les déchets ne soient pas dispersés. Cette mise à jour de la recommandation doit être fournie à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions dans les 30 prochains jours.	Le Promoteur a fourni sa réponse dans les 30 jours suivant la réception des recommandations de la CNER.	Suivi en cours de la part de la CNER.
32	La Commission demande à la Baffinland de fournir un plan d'action démontrant comment l'installation MS-08 sera améliorée pour assurer une gestion correcte des eaux susceptibles d'entrer en contact avec le site, notamment autour des piles de stériles et s'assurer que le déversement provenant des stériles est adéquatement limité et canalisé, sans pouvoir se répandre dans la toundra environnante. Ces informations sont à fournir dans les 30 jours suivant la réception des présentes recommandations.	Le Promoteur a fourni sa réponse dans les 30 jours suivant la réception des recommandations de la CNER.	Mises à jour supplémentaires fournies à la section 3.2.2.3 du rapport annuel 2017.

33	<p>La Commission demande à la Baffinland de respecter les meilleures pratiques de l'industrie en matière des aires d'épandage agricole, y compris pour la gestion des neiges contaminées et des membranes synthétiques usées. Cette mise à jour de la recommandation doit être fournie dans le prochain rapport annuel à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.</p>	<p>La Baffinland s'est engagée à inclure son traitement de cette recommandation dans son rapport annuel 2017.</p>	<p>Au cours du mois de juillet 2017, le personnel de la Baffinland a effectué des travaux de nettoyage pour enlever les déchets déposés pendant l'hiver sur les terres contaminées de l'aire d'épandage agricole; ces efforts se poursuivront en 2018. Un programme de labourage est en cours d'étude en vue d'améliorer le processus d'évaporation, exposant les débris actuellement recouverts par la terre et permettant leur élimination pendant ladite opération de labour. Les équipements utilisés pour l'entreposage temporaire des terres contaminées par les hydrocarbures sont enlevés de façon continue pendant l'été quand leur contenu a dégelé.</p>
----	--	---	--

## **Annexe IV : Rapport sur les consultations de Pond Inlet et d'Igloolik**



# Rapport sommaire de la rencontre publique d'information

## Le 17 août 2018

Concernant la surveillance du projet de Mary  
River de Baffinland Iron Mines Corp.  
par la CNER  
(Nº de dossier CNER 08MN053)



**Titre du rapport :** Rapport sommaire de la rencontre publique d'information du 17 août 2018 concernant la surveillance du projet de Mary River de Baffinland Iron Mines Corp. par la CNER (N° de dossier CNER 08MN053)

**Rapport préparé par :** Keith Morrison, Conseiller technique II

**Photographies par :** Kelli Gillard

**Photo de couverture :** Station radio d'Igloolik, 2012

## **Table des matières**

1.0	SÉANCE D'INFORMATION DU PUBLIC DE LA CNER .....	4
1.1	Organisation des rencontres publiques d'information de la CNER .....	4
1.2	Documents de la rencontre.....	5
1.3	Publicités .....	5
2.0	NOTES DE RENCONTRE DE LA RENCONTRE PUBLIQUE D'INFORMATION DE LA CNER.....	5
2.1	Questions concernant le transport de marchandises.....	6
2.2	Questions concernant la poussière .....	6
2.3	Questions socioéconomiques/culturelles.....	6
2.4	Questions concernant l'emploi.....	6
2.5	Autres questions .....	6
3.0	RÉSUMÉ ET CONCLUSION .....	7
	ANNEXE A – FEUILLES DE PRÉSENCE .....	8
	ANNEXE B – Présentation de la CNER .....	9
	ANNEXE C – Commentaires écrits .....	14

## **1.0 SÉANCE D'INFORMATION DU PUBLIC DE LA CNER**

Conformément à l'article 12.7.2 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, et du certificat du projet de Mary River 005, les responsabilités de surveillance de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (la « CNER » ou le « Conseil ») comprennent des mises à jour périodiques de son programme de surveillance aux collectivités les plus touchées par le projet de Mary River (le « projet ») de Baffinland Iron Mines Corporation (« Baffinland »). Pour assurer la sensibilisation constante aux conditions particulières au projet, et encourager une participation active tout au long du processus de surveillance de la CNER, la CNER a prévu une réunion de mise à jour du projet et une séance d'information de la collectivité à Igloolik le 17 août 2018.

La séance d'information s'est déroulée en soirée de 19h à 21h au centre communautaire d'Igloolik, à laquelle ont assisté seize (16) personnes ([Annexe A : Les feuilles de présence](#)). Keith Morrison, Conseiller technique II, représentait le personnel de la CNER. En plus du personnel de la CNER, des représentants des organismes suivants étaient aussi présents à la rencontre :

- Baffinland Iron Mine Corporation : Steve Borcsok, Spécialiste des permis

La séance d'information a fourni une mise à jour générale des programmes de surveillance de la CNER pour le projet et a plus particulièrement souligné les façons pour le public de participer au programme de surveillance de la CNER. En raison de circonstances imprévues, le traducteur local n'était pas disponible et la traduction simultanée en inuktitut n'était donc pas disponible lors de la réunion; toutefois, les diapositives de la présentation avaient été traduites en inuktitut ([Annexe B – Présentation de la CNER](#)). Pendant la séance publique d'information, la CNER a recueilli et catégorisé des commentaires, des préoccupations et des connaissances traditionnelles et locales additionnels concernant le développement en cours du projet de Mary River. Un résumé des préoccupations et des commentaires concernant le projet soulevés par les membres de la collectivité se trouve à la [Section 2](#) du présent rapport.

### **1.1 Organisation des rencontres publiques d'information de la CNER**

La séance d'information communautaire était ouverte à tous les membres du public. Des rafraîchissements et des collations étaient à disposition. Tous les participants, y compris les représentants du gouvernement, de l'industrie et des médias, devaient signer les feuilles de présence et indiquer la collectivité ou l'organisme qu'ils représentaient. La CNER a commencé la réunion avec une présentation PowerPoint qui comprenait une discussion sur le processus de surveillance de la CNER, en se concentrant sur les dernières nouvelles concernant le projet de mine de fer de Mary River, y compris un aperçu des activités du projet et des principales composantes, ainsi que les enjeux cernés pendant le programme de surveillance propre au projet.

La présentation a été conclue par une discussion sur la façon dont les parties intéressées et les membres de la collectivité pourraient participer au processus de surveillance de la CNER. Le public était encouragé à fournir des commentaires et à poser des questions concernant le processus de la CNER, les activités entreprises, les répercussions du projet et toute autre préoccupation liée au projet. Les commentaires ont été acceptés sous forme écrite ([Annexe C – Formulaires de commentaires](#)) et verbale lors de la rencontre publique d'information, et les commentaires verbaux

ont été consignés par les membres du personnel de la CNER, les représentants d'autres organismes et le promoteur.

## 1.2 Documents de la rencontre

À la rencontre publique, les documents suivants ont été fournis par la CNER :

- la présentation PowerPoint de la CNER (en anglais et en inuktitut);
- les formulaires de commentaires (en anglais et en inuktitut);
- des cartes des zones du projet.

Il est possible de consulter les copies des documents de la consultation, y compris la présentation, le matériel publicitaire et les feuilles de présence, à partir du registre public de la CNER à [www.nirb.ca](http://www.nirb.ca) en utilisant les critères de recherche suivant :

- Nom du projet : Projet de Mary River
- N° de dossier CNER : 08MN053
- N° de la demande : 123910

## 1.3 Publicités

Les méthodes de notification du public suivantes ont été utilisées pour annoncer la rencontre publique d'information de la CNER au cours du mois précédent la rencontre :

<b>Radio</b>	Une annonce d'intérêt public en anglais et en inuktitut a été distribuée à la station de radio d'Igloolik, accompagnée de directives demandant de la diffuser deux fois par jour.
<b>Affiches</b>	Une affiche traduite avec la date, le lieu et l'heure a été envoyée aux membres de la collectivité, aux organisations locales et au bureau du hameau pour être placardée dans Igloolik.
<b>En ligne</b>	L'affiche traduite a été publiée en ligne sur la page Facebook des actualités de la collectivité d'Igloolik locale.

## 2.0 NOTES DE RENCONTRE DE LA RENCONTRE PUBLIQUE D'INFORMATION DE LA CNER

### Commentaires, préoccupations et questions

Les sections suivantes résument les commentaires et les préoccupations qui ont été soulevés verbalement et par écrit pendant les séances d'information communautaires concernant la surveillance du projet de Mary River. Ces commentaires ont aidé la CNER à cibler les points qui devront être traités ou pris en compte au cours du programme de surveillance de la CNER pour le projet de Mary River.

Veuillez noter que tous les commentaires ont été regroupés sous des rubriques générales qui correspondent aux principaux sujets abordés pendant la séance d'information et la rencontre de mise à jour sur le projet.

## **2.1 Questions concernant le transport de marchandises**

- Question concernant le nombre de navires actuellement utilisés
- Préoccupation concernant la contamination potentielle de la faune marine par le transport de marchandises

## **2.2 Questions concernant la poussière**

- Préoccupation concernant le contrôle de la poussière et le fait que la poussière doit être désagréable pour les animaux.

## **2.3 Questions socioéconomiques/culturelles**

- Préoccupation concernant le manque de superviseurs inuits, compliquant la tâche des employés inuits du fait des barrières linguistiques.
- Préoccupation concernant le manque de prise au sérieux de la sensibilisation culturelle des employés du Sud.
- Préoccupations concernant le racisme envers les Inuits à Baffinland et inquiétudes quant à un traitement fondé sur deux poids deux mesures.
- Préoccupation concernant l'absence de formation des responsables à la culture inuite.
- Préoccupation concernant le fait que les jeunes souhaitent travailler à la mine, mais veulent démissionner après quelques mois, sans que l'on cherche à savoir pourquoi : s'agit-il d'un problème d'horaires de travail et d'éloignement, de difficulté à gérer l'argent gagné? Les employés actuels et les anciens employés devraient être interrogés pour en déterminer les causes.
- Des sondages d'opinion devraient avoir lieu dans le cadre du suivi social.
- Préoccupation concernant le fait que les épouses résidant à Igloolik ne sont pas interrogées sur les effets et les problèmes potentiels qu'entraîne l'absence de leur époux du domicile, en faisant du travail par quart.

## **2.4 Questions concernant l'emploi**

- Questions concernant le responsable du paiement des formations.

## **2.5 Autres questions**

- Préoccupation concernant l'absence d'interprète pour la séance d'information de la collectivité.
- Question demandant si les redevances changeront en raison de la vente de minerai sur différents marchés.
- Préoccupation d'un ancien employé concernant le manque de trousse de lutte contre les déversements sur la zone de dépôt n° 110.

### **3.0 RÉSUMÉ ET CONCLUSION**

Les membres de la collectivité d'Igloolik qui ont assisté à la séance d'information en soirée ont soulevé des questions, fait part de préoccupations et donné leur avis, et ont tenu des discussions générales sur la navigation, la poussière, le taux d'emploi et d'autres facteurs socioéconomiques concernant le projet de mine de fer de Mary River. La CNER a répondu aux préoccupations et aux commentaires soulevés pendant les rencontres publiques d'information et le personnel de Baffinland a apporté des clarifications lorsque cela était nécessaire. Les préoccupations et les commentaires soulevés aideront à cerner les éléments qui doivent être traités ou pris en compte au cours du programme de surveillance du projet de mine de fer de Mary River ainsi que pendant la réalisation par la CNER d'évaluations environnementales de projets semblables au Nunavut.

## ANNEXE A – FEUILLES DE PRÉSENCE

**Nunavut Impact Review Board  
Baffinland Iron Mines Corp. – August 2018 Monitoring  
Igloolik Community Information Sessions**

### SIGN-IN SHEETS

**Location:** Igloolik Community Hall

**Date:** Aug 17, 2018

**Time:** Evening

**Page No:**

Name (Please Print)	Organization or Community	Signature
Celestino Uyark	Mayor of Igloolik	Celestino Uyark
Mary Kunuk	Teacher	Mary Kunuk
JERRY ITTIRIK	Hunter	Jerry Ittirik
ANNE		
Lulalie		
RICHARD ANAPUALIK	HAMLET OF IGLOOLIK	Richard Anapualik
Alex Chaitina	GN	Alex Chaitina
Degar Chaitina	GN	Degar Chaitina
PETER KUNUK	CO-OP EMPLOYEE	Peter Kunuk
Rosanna Hannilieq	Igloolik	Rosanna Hannilieq
ROBERT SLPSC	Igloolik	Robert SLPSC
ROBERT SLPSC	Igloolik	Robert SLPSC
JOSEPH KINNAY	" "	Joseph Kinnay
Lazarus Tagoosie	Igloolik	Lazarus Tagoosie
Dennis Jr Tagoosie	Igloolik	Dennis Jr Tagoosie

## ANNEXE B – PRÉSENTATION DE LA CNER

<p><b>NUNAVUT IMPACT REVIEW BOARD</b>  <b>UPDATE ON THE MARY RIVER IRON MINE PROJECT</b>  <b>MONITORING PROGRAM</b></p> <p>ມະນີ້ງ ແກ້ວມະນຸຍາດ ບ່ອນລາງວິນ ມໍາຄົມ      ຈຳເປັນໄດ້ຕົວ ແກ້ວມະນຸຍາດ ທະບຽນລົງສົບ      ດ້ວຍຕົວທີ່ ພົມກົມະນຸຍາດ ຕະຫຼາມກົມະນຸຍາດ</p> <hr/> <p>Community Information Session ພັດທະນາ ດັວນລາງວິນ ປະຊາທິປະໄຕ ດັວນລາງວິນ ສົກລະນະ      Igloolik, NU ດັວນລາງວິນ ດັວນລາງວິນ      August 17, 2018 ດັວນລາງວິນ</p> <p style="text-align: right;"></p>	<p><b>Outline</b>  <b>ດ້ວຍຕົວ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; What is NIRB?</li> <li>&gt; Why are we here today?</li> <li>&gt; The Mary River Project</li> <li>&gt; NIRB Monitoring Program</li> <li>&gt; Site visits observations (2017/2018)</li> <li>&gt; Public Participation in the NIRB Process</li> <li>&gt; Updates on modification/amendments</li> <li>&gt; Questions and Feedback</li> </ul> <p>&gt; ມະນີ້ງ ແກ້ວມະນຸຍາດ ດັວນລາງວິນ      ດັວນລາງວິນ      ດັວນລາງວິນ</p> <p>&gt; ມະນີ້ງ ແກ້ວມະນຸຍາດ      ດັວນລາງວິນ      ດັວນລາງວິນ</p> <p>&gt; ມະນີ້ງ ແກ້ວມະນຸຍາດ      ດັວນລາງວິນ      ດັວນລາງວິນ</p> <p>&gt; ມະນີ້ງ ແກ້ວມະນຸຍາດ      ດັວນລາງວິນ      ດັວນລາງວິນ</p>
<p><b>WHAT IS THE NUNAVUT IMPACT REVIEW BOARD?</b>  <b>ພາບດໍາວັດນີ້ ດັວນລາງວິນ ແກ້ວມະນຸຍາດ ບ່ອນລາງວິນ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; An institution of public government created under the Nunavut Agreement.</li> <li>&gt; The NIRB's mission is to protect and promote the well-being of the Environment and Nunavummiut through the impact assessment process.</li> </ul> <p style="text-align: center;"></p> <p>&gt; ບ່ອນລາງວິນ ດັວນລາງວິນ      ດັວນລາງວິນ      ດັວນລາງວິນ</p> <p>&gt; ແກ້ວມະນຸຍາດ ດັວນລາງວິນ      ດັວນລາງວິນ      ດັວນລາງວິນ</p> <p>&gt; ດັວນລາງວິນ      ດັວນລາງວິນ      ດັວນລາງວິນ</p> <p>&gt; ດັວນລາງວິນ      ດັວນລາງວິນ      ດັວນລາງວິນ</p>	<p><b>WHAT DOES THE NIRB DO?</b>  <b>ຮ່ວມມືດ້ວຍຕົວ ດັວນລາງວິນ ແກ້ວມະນຸຍາດ ບ່ອນລາງວິນ?</b></p> <p style="text-align: center;"></p> <p>&gt; Application for project      ດັວນລາງວິນ      ດັວນລາງວິນ</p> <p>&gt; Identify impacts      ດັວນລາງວິນ      ດັວນລາງວິນ</p> <p>&gt; Decide if project should proceed or not      ດັວນລາງວິນ      ດັວນລາງວິນ</p> <p>&gt; Develop conditions to minimize negative impacts      ດັວນລາງວິນ      ດັວນລາງວິນ</p> <p>&gt; Monitor effects of project      ດັວນລາງວິນ      ດັວນລາງວິນ</p>
<p><b>WHY ARE WE HERE?</b>  <b>ຢ່າງດໍາວັດ ດັວນລາງວິນ!</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Present:</b> NIRB's update on the monitoring of the Mary River Project</li> <li>• <b>Explain:</b> NIRB's monitoring process for this project.</li> <li>• <b>Ask:</b> What are your concerns about the project?</li> <li>• <b>Listen:</b> Your questions, comments, and concerns</li> <li>• <b>Assess:</b> Using the information you share</li> </ul>	<p style="text-align: center;"></p> <p>MARY RIVER PROJECT ມະນີ້ງ ແກ້ວມະນຸຍາດ      PROJECT CERTIFICATE NO. 005 ດັວນລາງວິນ      NIRB FILE NO. 08MN05</p>

5

9

 <p><b>MAJOR PROJECT COMPONENTS</b></p> <p>7</p>	 <p>Haul Road to Pit Mine Site Complex Crusher Pad Generators Tote Road</p> <p>MARY RIVER MINE SITE</p> <p>8</p>
 <p>STEENSBY AREA</p> <p>9</p>	 <p>TOTE ROAD</p> <p>10</p>
 <p>Tote Road Ore Pad Port Site Complex Milne Inlet</p> <p>MILNE PORT</p> <p>11</p>	<p>NIRB's Monitoring of Mary River Project 2017-2018</p> <p>2017-2018</p> <p>Last monitoring update to the Board (November 2017)</p> <p>NIRB issues Monitoring Report and Recommendations to Baffinland (November 2017).</p> <p>Received Annual Report (April 4, 2018)</p> <p>Received comments on Annual Report (May 14, 2018)</p> <p>Site visits (April 17-20, 2018)</p> <p>NIRB to issue new recommendations based on 2018 observation (November 2018)</p> <p>2018-2019</p> <p>Annual monitoring report issued to Baffinland (November 2018)</p> <p>Comments received from NIRB (May 14, 2018)</p> <p>Site visits (April 17-20, 2018)</p> <p>New recommendations issued to Baffinland (November 2018)</p> <p>12</p>
<p><b>Project Development Status</b></p> <p>&gt; 2017 marked the third season of open water shipping of iron ore</p> <p>&gt; 4.04 million tonnes of iron ore shipped between August 2 and October 17, 2017.</p> <p>&gt; 4.54 million tonnes mined and hauled using the Tote Road (exceedance of the approved limits by 7.5%).</p>  <p>13</p>	<p><b>Key Project Activities</b></p> <p>&gt; Expansion of the crusher pad storage area</p> <p>&gt; Expansion of the ore stockpile storage area</p> <p>&gt; Construction of an additional truck wash building</p> <p>&gt; Replacement of accommodation camps.</p>   <p>14</p>





Winter site visit (2018)

23

## Follow-up & Updates

- Baffinland installed shrouds and hoods in the jaw/feeder of the crusher plant
  - Baffinland also implemented changes to its drop height for dumping ores into the crusher
  - Dust plumes was observed from the crusher facility



> <`<`<-`d`>`p`>`D`>`d`>`L`-`C`>`H`>  
`d`>`m`>`L`-`C`>`H`>`p`>`D`>`d`>`L`>`C`>`o`  
`r`>`d`>`H`>`C`>

> <`<`<-`d`>`p`>`D`>`d`>`L`-`C`>`H`>  
`d`>`m`>`L`-`C`>`H`>`p`>`D`>`d`>`L`>`C`>`o`  
`r`>`d`>`H`>`C`>

> >`<`<-`d`>`p`>`D`>`d`>`L`-`C`>`H`>

A photograph showing a long conveyor belt system at a mining or quarry site. The belt is suspended above a large pile of reddish-brown material, likely iron ore or sand. The conveyor extends from the right side of the frame towards the left, supported by several metal towers. The background shows a hazy sky and some distant structures.

25



### New accommodation facility (Mary River)

ይርሱ የሚገኘውን ስራውን በዚህ ደንብ እንደሚከተሉት ይመለከታል

24



#### Incinerator Area

## ΔΡΕΩΔΡΕ< ΔΤΣΗΑΛΩ|

16



**Recommendation 33:** The Board requested that Baffinland adhere to industry best practices for landfarm operations, including for management of contaminated snow and waste synthetic liners. It was further requested that Baffinland address the storage of used tires near the landfarm area.

30



# Dust deposition on sea ice in Milne Inlet

70



Project Updates

30

## NIRB MONITORING PROGRAM

**December 8, 2017:**

- December 8, 2017:**

  - Baffinland notified NIRB that its 2017 road haulage would exceed (by 5-7%) the 4.2Mt/a limit established by the Mary River Project Certificate.
  - **December 8, 2017:**  
Baffinland notified NIRB that its 2017 road haulage would exceed (by 5-7%) the 4.2Mt/a limit established by the Mary River Project Certificate.

## BAFFINLAND'S PHASED DEVELOPMENT APPROACH

- The Phase 2 Proposal
    - Assessment Paused
  - The Production Increase Proposal
    - Assessment Underway

How can you get involved?  
‘בָּאָבָּא אֲכִילַת־דָּבָרָא בְּאָלָה?’



## NIRB MONITORING PROGRAM

ዕዲያንደርሱም ከበላዋኝ ዓይነቶች ሆኖገኘ



NIRB WANTS TO HEAR FROM YOU!

- What do you think about the Project?
  - Comments, questions or concerns
  - What environmental components are important to you?
  - What potential effects do you think this Project might have on the land, animals, and people?

**Fill out a NIRB  
comment form**

CCN-21 00245  
44000000000000000000  
00000000000000000000

# THANK YOU

‘תְּהִלָּה וְגָבֻרָה’

## QUESTIONS & ANSWERS

שְׁלֹשֶׁת שְׁנָאכָה כַּפֵּרְתִּים עֲמָלָקָה

## ANNEXE C – COMMENTAIRES ÉCRITS

### GENERAL COMMENTS FORM FOR PUBLIC MEETING NIRB Monitoring of Baffinland Iron Mine Corp.'s Mary River Mine

#### Indicate your concerns about the project proposal:

- |  |  |
|--|--|
| no concerns  | <input checked="" type="checkbox"/> traditional uses of land |
| water quality  | Inuit harvesting activities                                  |
| terrain disturbance  | community involvement and consultation                       |
| <input checked="" type="checkbox"/> air quality                            | local development in the area                                |
| <input checked="" type="checkbox"/> terrestrial wildlife and their habitat | tourism in the area  |
| <input checked="" type="checkbox"/> marine mammals and their habitat       | <input checked="" type="checkbox"/> human health issues      |
| <input checked="" type="checkbox"/> birds and their habitat                | Transboundary effects  |
| <input checked="" type="checkbox"/> fish and their habitat                 |  |
| heritage resources in the area   | other: _____   |

#### Please indicate if there are any additional concerns with this project:

Marine animals in and around  
Steens Bay Inlet, Fishes around areas

#### Do you have any specific questions or comments with respect to this project or the Nunavut Impact Review Board?

Would the shipping go all year?  
Does other Southern Baffin communities  
has concerns? Kimmirut, Cape Dorset and  
Coral Harbour

Your Name:

Cristina Ugnat

Organization:

Mayo

Signature:

Cristina Ugnat

Date:

Aug 17, 2018

**GENERAL COMMENTS FORM FOR PUBLIC MEETING**  
**NIRB Monitoring of Baffinland Iron Mine Corp.'s Mary River Mine**

**Indicate your concerns about the project proposal:**

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> no concerns<br><input type="checkbox"/> water quality<br><input type="checkbox"/> terrain disturbance<br><input type="checkbox"/> air quality<br><input type="checkbox"/> terrestrial wildlife and their habitat<br><input type="checkbox"/> marine mammals and their habitat<br><input type="checkbox"/> birds and their habitat<br><input type="checkbox"/> fish and their habitat<br><input type="checkbox"/> heritage resources in the area | <input type="checkbox"/> traditional uses of land<br><input type="checkbox"/> Inuit harvesting activities<br><input type="checkbox"/> community involvement and consultation<br><input type="checkbox"/> local development in the area<br><input type="checkbox"/> tourism in the area<br><input type="checkbox"/> human health issues<br><input type="checkbox"/> Transboundary effects |
| other: _____   |  |

**Please indicate if there are any additional concerns with this project:**

Dust seems to be going everywhere to the water, animals and plants. It concerns me if it is healthy for animals on the land or mammals. If there is a dust control, it would help to save some animals. Breathing the dust is very unhealthy.

**Do you have any specific questions or comments with respect to this project or the Nunavut Impact Review Board?**


Your Name: Mary      Organization: Teacher  
Signature: M/llc      Date: Aug 17/18

**GENERAL COMMENTS FORM FOR PUBLIC MEETING**

**NIRB Monitoring of Baffinland Iron Mine Corp.'s Mary River Mine**

**Indicate your concerns about the project proposal:**

- |  |  |
|--|--|
| no concerns                            | traditional uses of land   |
| water quality                          | Inuit harvesting activities  |
| terrain disturbance                    |  community involvement and consultation |
| air quality                            | local development in the area  |
| terrestrial wildlife and their habitat | tourism in the area  |
| marine mammals and their habitat       | human health issues  |
| birds and their habitat                | Transboundary effects  |
| fish and their habitat                 |  |
| heritage resources in the area         | other: _____   |

**Please indicate if there are any additional concerns with this project:**

**Do you have any specific questions or comments with respect to this project or the Nunavut Impact Review Board?**

To be more organized, by having a translator  
for the unilingual people.

Your Name \_\_\_\_\_ Organization: \_\_\_\_\_

**Signature:** \_\_\_\_\_ **Date:** \_\_\_\_\_